

#herewego

fluxys Rapport financier annuel 2023



shaping together
a bright energy
future

Rapport financier annuel 2023
Fluxys



#herewego

La transition énergétique est une mission titanesque pour l'ensemble de la société. Chez Fluxys, nous mettons tout en œuvre pour contribuer à l'accélérer. Notre infrastructure est essentielle pour assurer cette transition.

L'année 2023 a marqué un tournant. Nous sommes passés des plans et projections à l'action. Notre infrastructure assure la sécurité d'approvisionnement. Nous la faisons évoluer durablement au service d'une société neutre en carbone. Et ce n'est que le début. Nous voilà lancés. Avec la force vive et le regard de tous nos collaborateurs tourné vers l'avenir.



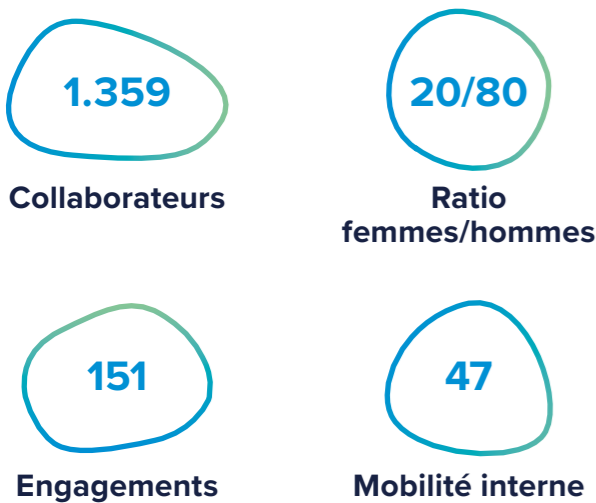
Ce que nous sommes

100%

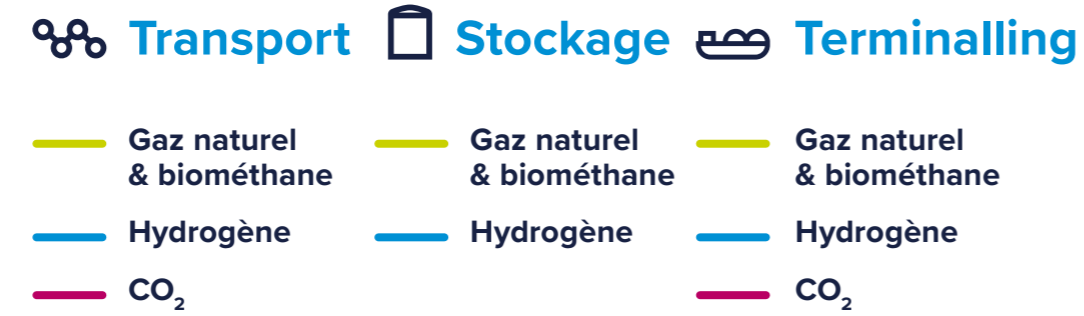
- impliqués dans l'accélération de la transition énergétique
- indépendants en tant que groupe d'infrastructures ayant son siège en Belgique
- actifs en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient



Nos talents



Ce que nous faisons pour accélérer la transition énergétique



Notre ambition

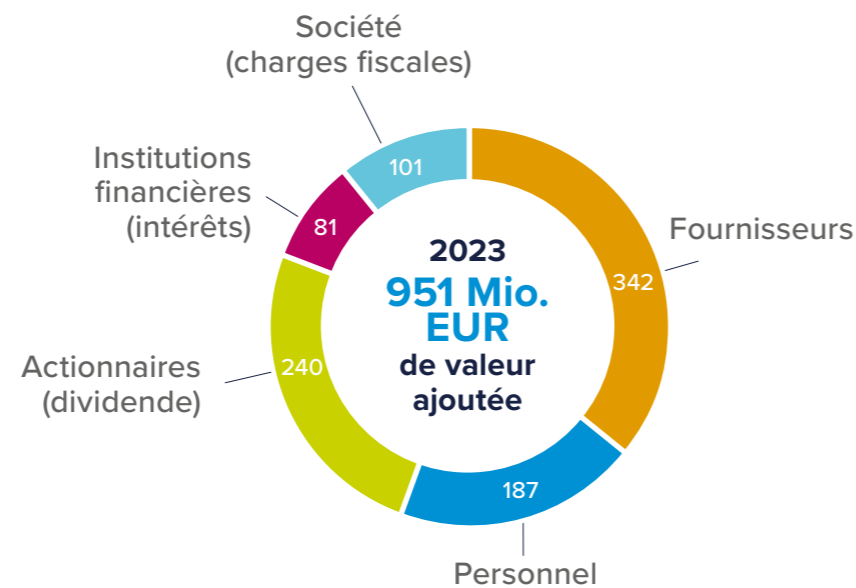
Pour le marché
30x30x30

D'ici 2030
offrir une capacité de transport annuel de **30 TWh d'hydrogène** et **30 millions de tonnes de CO₂**

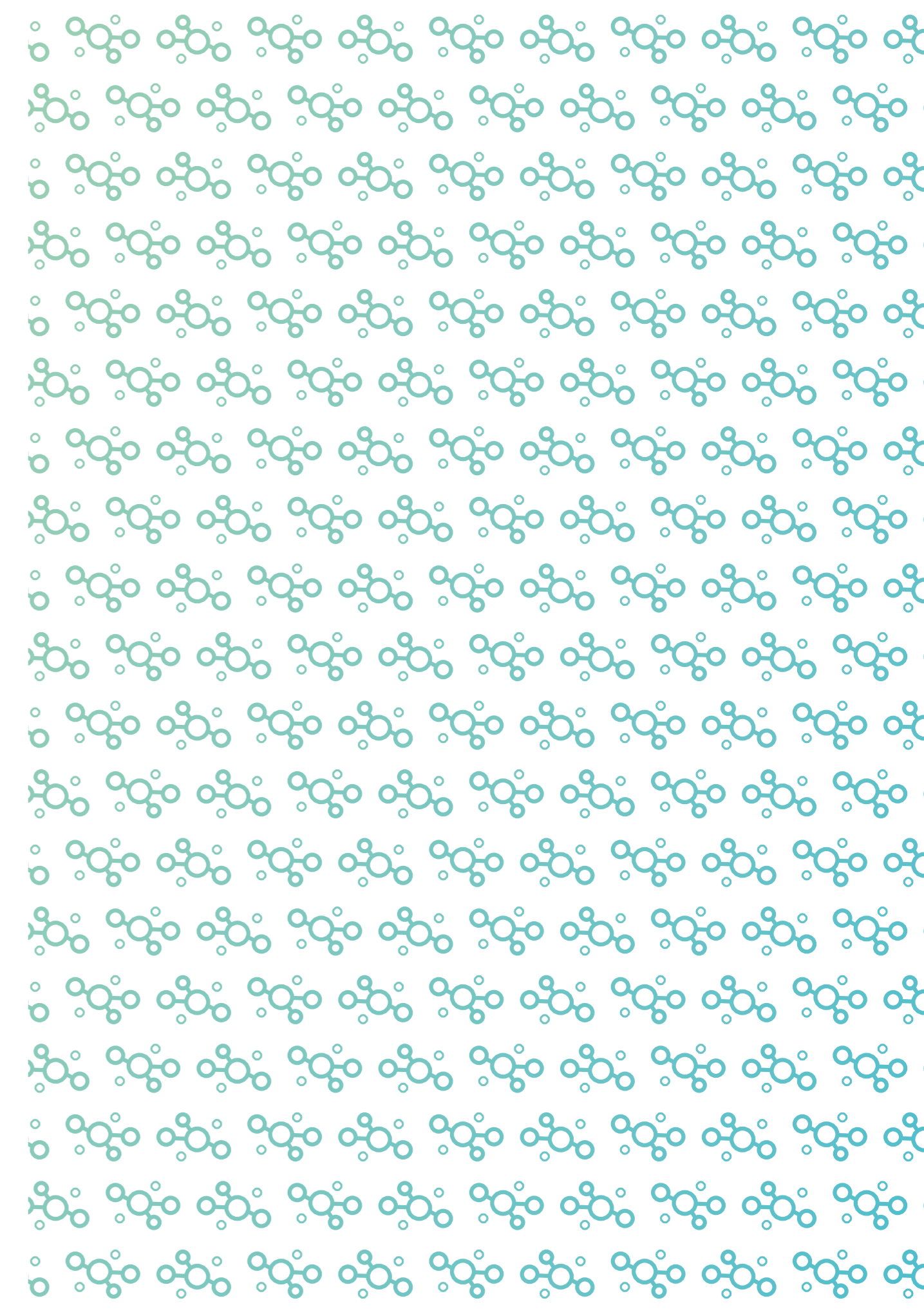
Dans nos propres activités



Notre contribution à la prospérité



Nos investissements en infrastructure



Sommaire



Perspectives d'avenir	2	Sécurisation	50
Notre profil: une entreprise engagée	10	24/7 sur le pont pour la sécurité	52
Pourquoi, quoi et comment: notre cadre.....	12	d'approvisionnement	
stratégique		Expansion	58
Notre contexte	16	Priorité à l'infrastructure multimoléculaire pour	60
Nos activités	18	accompagner l'Europe dans sa décarbonation	
Comment nous contribuons à accélérer.....	20	Avancées majeures dans le nord-ouest	62
la transition énergétique		de l'Europe	
Un système énergétique bas carbone,	24	Connexion	68
fiable et abordable: comment ?		Importation d'hydrogène vert d'outre-mer	70
Notre trajet de durabilité: fluxainable	26	Notre boussole ESG	72
Nos collaborateurs, notre force vive	28	Évaluation de la double matérialité	76
Notre parcours de transformation numérique	32	Situation financière	80
Notre structure et notre gouvernance	34	Rapport du commissaire et déclaration	221
Notre gestion des risques.....	38	des personnes responsables	
Nos chiffres financiers en bref	42	Glossaire	227
Cadre légal et réglementaire.....	46		

herewego

Perspectives d'avenir



#herewego

Rendre la transition tangible en passant à l'action



Andries Gryffroy
Président du Conseil d'Administration

Pascal De Buck
Administrateur délégué et CEO

Avant de nous tourner vers l'avenir : quel a été le rôle de Fluxys en 2023 ?

Pascal De Buck En passant à l'action, nous avons confirmé le rôle de Fluxys dans la transition énergétique. En Belgique, la nouvelle canalisation sur l'axe Zeebrugge-Bruxelles est posée et désormais en service. Et en Allemagne, les travaux vont bon train pour le renouvellement de la canalisation TENP. En combinaison avec d'autres investissements, les deux canalisations renforcent aujourd'hui la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, et elles sont prêtes à être intégrées aux réseaux d'hydrogène de demain. Nous mettons tout en œuvre pour offrir une sécurité d'approvisionnement à la société tout en accélérant la transition verte.

Andries Gryffroy Le train est en marche. Sur le plan industriel, nous avons franchi les premières grandes étapes vers une infrastructure multimoléculaire pour un avenir neutre en carbone. Grâce au partenariat avec le gestionnaire de réseau de transport allemand Open Grid Europe, nous avons pu établir des ponts entre des réseaux d'hydrogène et de CO₂ géographiquement complémentaires. Et notre partenariat avec le gestionnaire de réseau de transport omanais OQGN nous permet de nous implanter dans un pays qui présente un potentiel particulier pour l'exportation d'hydrogène vers l'Europe. Par ailleurs, nous continuons à avancer au rythme de l'industrie : pour de nombreuses entreprises, le passage à l'hydrogène ou la capture du CO₂ est la seule voie à suivre pour maintenir l'ancrage local de leur activité et de l'emploi.

Événements marquants 2023

24/7 sur le pont pour la sécurité d'approvisionnement

La situation géopolitique a fortement changé la dynamique sur les marchés gaziers et l'orientation des flux en Europe. Partout en Europe, nos équipes ont travaillé sans relâche pour garantir la sécurité d'approvisionnement tout au

long de l'année. Le réseau belge a une fois de plus consolidé son statut de pivot énergétique pour l'Europe en acheminant de grandes quantités vers les Pays-Bas et l'Allemagne. Nous avons transporté des flux importants depuis la Norvège, le Royaume-Uni et via nos terminaux GNL. En Allemagne, nous avons acheminé des volumes importants depuis la Belgique et les Pays-Bas, depuis les nouveaux terminaux GNL flottants dans le nord, ainsi que depuis et vers la Suisse. Desfa, en Grèce, a assuré un transit important vers la Bulgarie et TAP a continué à fournir d'importants volumes à l'Europe.

Partenaire du plus grand gestionnaire de réseau de transport d'Allemagne

En 2023, Fluxys est devenue partenaire à hauteur de 24% dans Open Grid Europe (OGE). Ce partenariat s'inscrit



parfaitement dans notre stratégie. OGE est le plus grand gestionnaire de réseau de transport d'Allemagne et, à l'instar de Fluxys, est un pionnier en matière d'infrastructure d'hydrogène et de CO₂. Les infrastructures pour l'hydrogène et le CO₂ se complétant fortement, nous accélérons le développement de routes transfrontalières pour l'hydrogène et le CO₂ entre la Belgique et l'Allemagne.





“**Nous mettons tout en œuvre pour offrir une sécurité d’approvisionnement à la société tout en accélérant la transition verte.**

Pascal De Buck
Administrateur délégué et CEO

L'industrie est-elle prête pour la transition ?

Pascal De Buck La décarbonation représente un défi économique majeur pour l'industrie. Nous y répondons en travaillant à l'échelle internationale et en étant particulièrement bien placés entre la mer du Nord et les grands centres industriels du nord-ouest de l'Europe. Nous nous trouvons sur le chemin entre l'approvisionnement d'outre-mer en molécules pauvres en carbone et les consommateurs, et en sens inverse, entre l'industrie qui a besoin d'évacuer le CO₂ et les sites de stockage sûr en mer du Nord. Nous pouvons ainsi attirer de grands volumes et faire jouer l'effet d'échelle sur le coût de nos services. Nous sommes en passe de devenir une plaque tournante incontournable de l'hydrogène et du CO₂ pour l'industrie belge et du nord-ouest de l'Europe.

Quels sont les défis qui nous attendent ?

Pascal De Buck Une approche intégrée des systèmes énergétiques dans leur ensemble est absolument nécessaire. La transition vers un monde zéro émission représente en effet un triple défi. Nous devons garantir un mix énergétique neutre en carbone, tout en permettant aux ménages et aux entreprises de continuer à disposer de l'énergie dont ils ont besoin à tout moment, et ce, au coût le plus bas possible pour la société. Cela ne peut se faire qu'en considérant et en planifiant chaque élément dans son ensemble. L'efficacité énergétique doit être améliorée, nous avons besoin de plus d'électricité verte, de plus de molécules vertes et pauvres en carbone, et nous devons veiller à ce que le CO₂ capturé puisse être réutilisé ou stocké. Nous devons

faire fonctionner toutes ces solutions en harmonie comme une horloge suisse pour créer un ensemble efficace pour tous les consommateurs.

Andries Gryffroy Un investissement efficace nécessite une approche à long terme. Pour développer l'infrastructure de l'hydrogène et du CO₂, nous travaillons en étroite collaboration avec le marché. Mais il est crucial de regarder plus loin : pour être rentable à long terme pour la société, nous devons construire aujourd'hui des infrastructures de la bonne taille pour les volumes à venir. Il est donc important de trouver, avec les pouvoirs publics, des mécanismes pour atténuer les risques des investissements initiaux.

Une capacité de transport supplémentaire prête pour l'hydrogène

En Belgique, pour renforcer la sécurité d'approvisionnement sur l'axe Zeebrugge-Bruxelles, nous avons posé une canalisation supplémentaire, et en Allemagne, nous avons

commencé à renouveler une partie de la canalisation TENP. Ces nouvelles infrastructures ont été conçues pour transporter de l'hydrogène dès que le marché est prêt. De cette manière, nous renforçons la sécurité d'approvisionnement tout en étant prêts pour l'accélération vers les molécules bas carbone dans le système énergétique de demain.



Gamme de solutions d'exportation pour le CO₂

Nous travaillons intensivement avec nos partenaires sur l'infrastructure qui fournira à l'industrie une solution pour transporter le CO₂ capturé vers un stockage sûr et permanent en mer du Nord. Avec Equinor,

nous travaillons sur un projet de canalisation sous-marine reliant Zeebrugge aux sites de stockage dans les eaux norvégiennes. Dans les ports de Dunkerque, d'Anvers et de Gand, nous travaillons sur des installations pour l'exportation de CO₂ par bateau vers des sites de stockage en mer du Nord.

Des partenaires solides pour une décarbonation à grande échelle

Notre objectif est clair : apporter des solutions de décarbonation à grande échelle à l'industrie européenne. En Belgique, nous poursuivons pleinement la construction d'un hub multimoléculaire pour le transport de l'hydrogène et du CO₂. Avec plusieurs partenaires, nous unissons nos forces pour

maximiser la position centrale de la Belgique afin de décarboner massivement l'industrie dans le nord-ouest de l'Europe. Nous étudions les connexions transfrontalières d'hydrogène avec Open Grid Europe en Allemagne, Hynetwork Services aux Pays-Bas et National Gas au Royaume-Uni. Nous explorons également les routes transfrontalières de CO₂ avec Open Grid Europe et Wintershall Dea en Allemagne.





À quoi ressemble le développement durable pour Fluxys ?

Andries Gryffroy Grâce à notre plan d'investissement dans les infrastructures d'hydrogène et de CO₂, nous apportons des solutions pour la décarbonation à grande échelle dont la société a besoin. L'approche ESG que nous avons affinée avec nos parties prenantes en 2023 nous donne une orientation. C'est notre boussole afin de développer notre activité de manière durable dans une perspective à long terme pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Un investissement efficace nécessite une approche à long terme.
Andries Gryffroy
 Président du Conseil d'Administration



Fluxys hydrogen et Fluxys c-grid candidates gestionnaires de réseau en Belgique

En Belgique, la loi fédérale sur l'hydrogène réglementant la désignation du gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène belge a été adoptée en juillet. Conformément à cette loi, Fluxys Belgium a créé la filiale Fluxys hydrogen,

candidate pour gérer le réseau d'hydrogène belge. On s'attend à ce que le gouvernement fédéral désigne le gestionnaire du réseau au cours des premiers mois de 2024. Les régions œuvrent à la mise en place d'un cadre réglementaire pour les activités de transport de CO₂. C'est pourquoi, anticipant les besoins à venir, nous avons créé, avec Socofe, Pipelink et SFPIM, la filiale Fluxys c-grid, une entreprise distincte, prête à se porter candidate pour planifier, développer et gérer l'infrastructure de CO₂ en Belgique.

Partenaire de l'opérateur de réseau de transport omanais

Rendre le marché de l'hydrogène robuste en Belgique et en Europe requiert une filière avec un large éventail de sources, à la fois locales et internationales.

Dans cette optique, nous sommes devenus partenaires d'OQGN, l'opérateur de réseau de transport public d'Oman. Le pays a l'ambition et les atouts pour devenir un hub d'exportation de premier plan pour l'hydrogène renouvelable, et OQGN, tout comme Fluxys, est un pionnier dans les projets de décarbonation. Ensemble, nous explorons la possibilité d'une coopération stratégique pour développer l'infrastructure de l'hydrogène et du CO₂ à Oman.



Exploiter pleinement le potentiel énergétique de la mer du Nord

Les pays de la mer du Nord ont le projet d'augmenter leur capacité combinée de production en mer pour atteindre 300 GW d'énergie éolienne d'ici 2050. Ils souhaitent ainsi faire de la mer du Nord la plus grande centrale d'énergie verte d'Europe. Pour maximiser l'acheminement vers le continent d'hydrogène vert produit à partir du vent de la mer du Nord, Fluxys a uni ses forces à celles des

autres grands gestionnaires de réseaux de transport de gaz lors du « North Sea Summit » qui s'est tenu à Ostende. Ensemble et en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de transport d'électricité, nous mettons tout en œuvre pour créer une infrastructure optimale, de manière à ce qu'aucun souffle de vent ne se perde en mer du Nord.



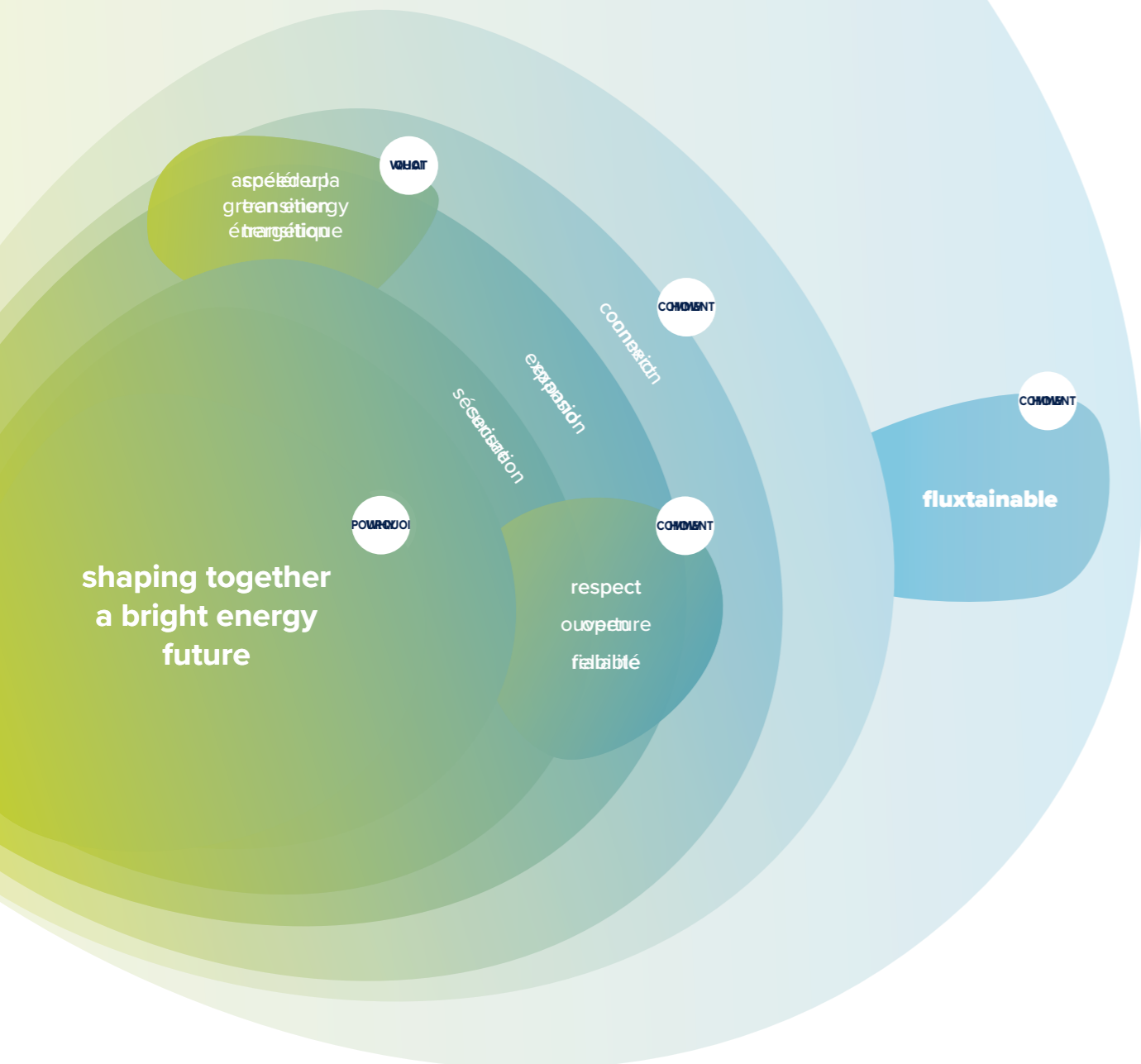
herewego

Notre profil

une entreprise engagée



Pourquoi, quoi et comment : notre cadre stratégique



Notre raison d'être : pourquoi nous pouvons faire la différence

En tant que partenaire d'infrastructures essentiel, nous façonnons un avenir énergétique durable et plus propre. C'est notre raison d'être. Grâce à nos infrastructures de terminalling, de transport et de stockage de différentes molécules, nous apportons l'énergie là où elle est nécessaire, aujourd'hui comme pour demain.

together

L'écosystème énergétique est complexe, et la demande croissante en énergie au service du progrès humain, associée à un besoin mondial de rendre l'énergie plus durable, représente un défi qui requiert la mobilisation de tous. Redessiner le système énergétique n'est pas un exercice simple. Nous pouvons y arriver si nous travaillons tous ensemble. **Together** fait référence à tous nos partenaires : collaborateurs, actionnaires, partenaires industriels, clients, citoyens, autorités publiques et tous les acteurs du système énergétique. Chez Fluxys, nous croyons fermement en cette collaboration.

bright

bright – Notre infrastructure jouera un rôle considérable dans la transition vers un avenir énergétique prometteur pour tous, grâce à sa capacité de stockage et aux molécules pour un avenir pauvre en carbone telles que l'hydrogène et le CO₂.

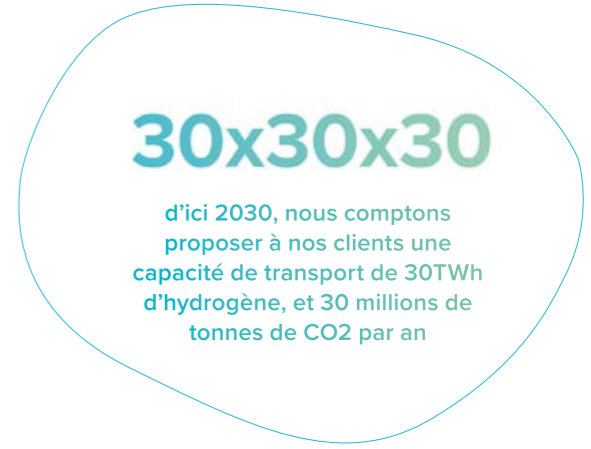
future

Le mot « **future** » comporte une notion de responsabilité. Grâce à nos atouts uniques en tant qu'entreprise d'infrastructures, nous nous devons de contribuer à un avenir plus vert pour les générations futures.



Ce que nous voulons réaliser : notre ambition

En tant que partenaire d'infrastructures essentiel, nous souhaitons accélérer la transition énergétique en développant une infrastructure multimoléculaire. Notre ambition est d'offrir à nos clients, d'ici 2030, une capacité substantielle pour acheminer de l'hydrogène et évacuer du CO₂.



Comment nous nous y prenons: 3 piliers

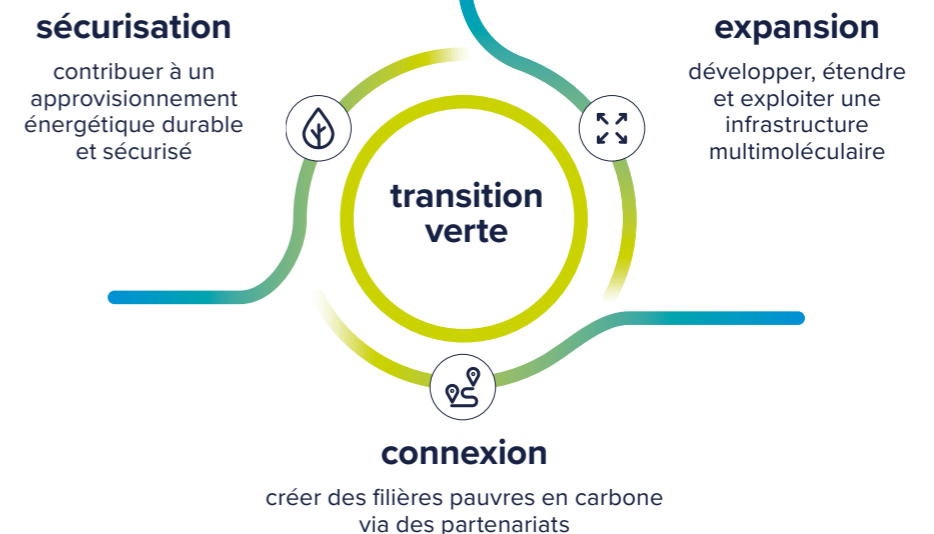


2 une vision de durabilité inspirante

Fluxtunable nous sert de boussole pour orienter nos actions ESG (Environnement – Social – Gouvernance): comment développer durablement nos activités dans une perspective à long terme pour nous-mêmes et aussi pour l'ensemble de nos parties prenantes? Dans notre trajet de durabilité, nous avançons dans cinq domaines



3 une stratégie claire



Notre contexte



Maintien des flux importants d'ouest en est

- En 2023, le marché européen du gaz naturel a continué à subir les conséquences des développements géopolitiques et de l'initiative européenne REPowerEU visant à sortir rapidement de l'approvisionnement en gaz russe par canalisation.
- La forte diminution de l'approvisionnement en gaz russe par canalisation a conduit à un déploiement maximal du GNL comme source d'approvisionnement alternative.
- Pour répondre à la demande croissante d'importations de GNL en Europe, plusieurs pays, dont l'Allemagne et les Pays-Bas, ont rapidement construit ou prévu la construction de terminaux d'importation de GNL flottants.
- L'augmentation de l'approvisionnement en GNL et les nouvelles configurations de transit du gaz



par canalisation ont conduit à remplacer les flux provenant précédemment de l'est par des flux plus importants en provenance de l'ouest de l'Europe. Le marché s'attend à ce que le nouveau schéma ouest-est se poursuive dans les années à venir.

- Le réseau belge est un carrefour important du marché européen du gaz. Les flux venant de l'ouest en direction de l'Allemagne et des Pays-Bas sont restés à un niveau élevé en 2023.

Poursuite du renforcement de la politique climatique et énergétique

- En 2023, la Commission européenne a poursuivi la mise en œuvre de son 'Pacte vert' et a lancé de nouvelles séries de mesures réglementaires soutenant l'industrie dans la transition énergétique avec le paquet « Stratégie de Gestion Industrielle du Carbone » et le paquet « Règlement pour une Industrie Zéro Net ». Ces deux ensembles de mesures comprennent des initiatives qui fournissent pour la première fois un cadre pour permettre le déploiement de la filière de capture, transport, stockage ou réutilisation du CO₂.
- Quant au paquet « Décarbonation des marchés du gaz et de l'hydrogène », il existe un accord provisoire qui devrait être voté et entrer en

vigueur au premier semestre 2024. Il s'agit d'une proposition de cadre légal et réglementaire pour les molécules neutres en carbone, telles que l'hydrogène, le biométhane et le méthane synthétique, aux côtés de l'électricité renouvelable, dans le système énergétique de demain.

- Dans plusieurs pays européens, dont la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, des avancées politiques majeures ont été réalisées dans l'élaboration de cadres réglementaires pour l'hydrogène et le CO₂.

La mer du Nord, région clé pour l'approvisionnement en hydrogène et le stockage du CO₂

- À la lumière de la politique climatique et énergétique, on s'attend à ce que la demande en gaz naturel diminue progressivement après 2030 en Europe et que les volumes de transport d'hydrogène et de CO₂ augmentent.
- Tant pour l'hydrogène que pour le CO₂, la mer du Nord apparaît de plus en plus comme une région géographique importante, respectivement comme centrale d'énergie verte et comme site de stockage sûr.
- La mer du Nord dispose d'une capacité de stockage suffisante pour les volumes de CO₂ prévus, et l'écosystème pour le captage et le transport du CO₂ en Europe se développe principalement autour des pôles industriels des pays de la mer du Nord.
- Par ailleurs, la mer du Nord offre un grand potentiel énergétique que les pays côtiers souhaitent exploiter pleinement. En 2023, ils ont revu leur ambition à la hausse en matière de capacité éolienne en mer et visent à atteindre une capacité de production de 300 GW d'électricité verte d'ici 2050, contre 30 GW aujourd'hui.
- Cette accélération offre des perspectives importantes pour la production de grande échelle d'électricité et d'hydrogène verts à partir du vent de la mer du Nord.
- Une planification conjointe du développement des réseaux d'hydrogène, de CO₂ et d'électricité permet de maximiser la complémentarité des différents réseaux et de minimiser les coûts du système.



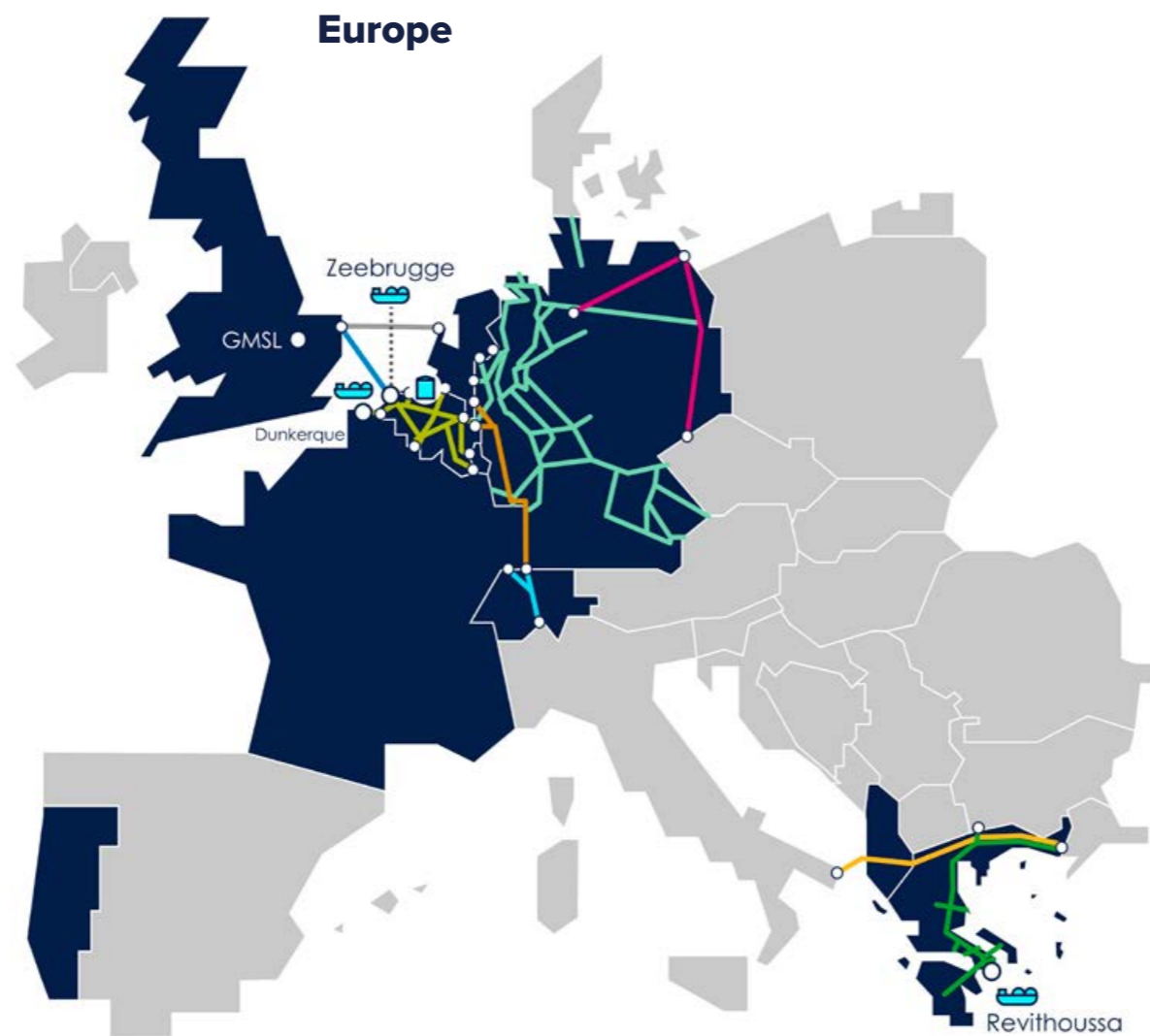
Nos activités



Amérique latine



Europe



Moyen-Orient



- | | | |
|------------------|--------------------|---------------------|
| Transport | Fluxys Belgium | Desfa |
| | Fluxys Deutschland | TAP |
| | Fluxys TENP | TBG |
| | FluxSwiss | OQGN |
| | OGE | |
| | Interconnector | Terminal GNL |
| | BBL | Stockage souterrain |



Transport
28.000 km
de canalisations de
gaz en exploitation



Terminalling
Capacité de
regazéification de
GNL de
450 TWh/an
avec des terminaux en
Belgique, en France,
en Grèce et au Chili



Stockage
Stockage souterrain
de gaz de
7.610 GWh
en Belgique

Comment nous contribuons à accélérer la transition énergétique



En tant que groupe d'infrastructures essentiel, nous voulons contribuer à des systèmes énergétiques efficaces, fiables et réalistes, incluant des molécules vertes et bas carbone, ainsi que la capture du CO₂. Des systèmes énergétiques ouverts aux flux d'importation et d'exportation nécessaires de ces molécules. Tout cela pour un écosystème garantissant à la fois la neutralité carbone, la sécurité d'approvisionnement et une énergie abordable.

Chaque région à son rythme

Avec nos infrastructures, nous jetons les bases du futur. Aujourd'hui, nous les utilisons pour transporter du gaz naturel qui, en tant que combustible fossile à faible taux d'émission, assure la sécurité énergétique dans le cadre de la transition vers une société neutre en carbone.

Là où le marché est prêt à effectuer sa transition écologique, Fluxys est également dans les starting-blocks. Prêt pour le passage à un avenir énergétique hybride dans lequel les molécules neutres en carbone, l'électricité renouvelable et le captage et la réutilisation ou le stockage du CO₂ se complètent de manière optimale.

La transition énergétique se déroule différemment selon les pays et les continents. Sa montée en puissance et son rythme dépendent fortement des particularités climatiques, économiques et industrielles, entre autres.

Nous apportons des solutions clés pour une décarbonation à grande échelle

Le fil conducteur de la politique climatique et énergétique européenne est la nécessité d'un mix de solutions pour atteindre la neutralité climatique. L'efficacité énergétique doit augmenter considérablement, l'électrification à partir d'électricité verte ou bas carbone aussi, de grandes quantités de molécules vertes et bas carbone telles que l'hydrogène et le biométhane sont également nécessaires, enfin, de grandes quantités de CO₂ doivent pouvoir être capturées en vue d'être réutilisées ou stockées.

Avec son infrastructure, Fluxys joue un rôle clé dans le mix de solutions pour la transition énergétique. Nous mettons tout en œuvre pour continuer à développer et transformer notre infrastructure en un système multimoléculaire. Ce faisant, nous préparons le système énergétique non seulement à fournir du gaz naturel, du biométhane et du méthane synthétique aux consommateurs, mais aussi à accueillir l'afflux croissant d'hydrogène et d'autres molécules vertes et bas carbone, et de CO₂. Nous fournissons ainsi de puissants leviers aux consommateurs pour se décarboner à grande échelle afin de soutenir durablement l'activité économique et l'emploi entre autres.

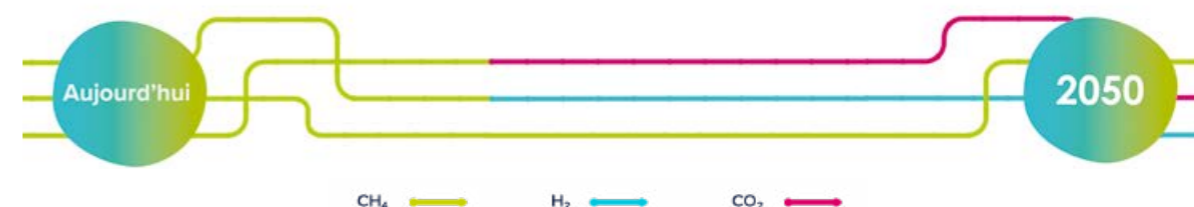


« Avec des infrastructures pour les molécules vertes et bas carbone et le CO₂, nous contribuons à une vision énergétique qui fait sens. »



« Découvrir un tas d'autres projets nous donne des ailes »

Pendant deux journées complètes, nous nous sommes penchés sur les prochaines étapes de la décarbonation à grande échelle. Nous avons réuni partenaires et clients potentiels dans le cadre inspirant de l'Atomium. C'était l'occasion pour nous de faire le point sur le développement des infrastructures hydrogène et CO₂. Et pour l'industrie, c'était une plateforme idéale pour présenter une série de projets qui contribuent pleinement à façonner les filières de l'hydrogène et du CO₂. Ensemble, nous avançons dans la transition vers une économie bas carbone.



Un rôle essentiel pour les molécules vertes et bas carbone

→ matière première pour l'industrie

L'industrie chimique a besoin de molécules vertes et bas carbone comme matière première pour ses procédés de fabrication. Certains produits tels que les engrais, essentiels pour l'industrie alimentaire et agricole, ont besoin de molécules dans leurs procédés de production.

→ combustible dans l'industrie

Certains processus industriels nécessitent des températures très élevées. Il est généralement plus efficace de verdir ces procédés à l'aide de molécules vertes et bas carbone plutôt que de tout électrifier.

→ carburant pour les transports longue distance

Le transport de marchandises par route, la navigation commerciale et l'aviation sont difficiles à électrifier. Les molécules vertes et bas carbone peuvent y jouer un rôle, soit directement, soit comme matière première pour des carburants synthétiques (e-carburants).

→ combustible pour les centrales électriques

Les molécules vertes et bas carbone peuvent être utilisées pour produire de l'électricité à tout moment; ce qui est doublement important. L'électrification croissante entraînera en effet une augmentation significative de la consommation de base et de pointe, alors qu'il y a des moments et des périodes où il y a peu voire pas du tout de vent ou de soleil en Belgique pour produire l'électricité verte nécessaire. De plus, l'importation d'électricité depuis les pays voisins ne constitue généralement pas une solution car les conditions météorologiques y sont similaires. Les centrales électriques utilisant des molécules vertes et bas carbone offrent une flexibilité qui permet de maintenir nos lumières allumées.

→ source de chauffage pour les bâtiments

Dans les immeubles de bureaux ou d'habitations, les écoles et les centres commerciaux, les molécules vertes et bas carbone peuvent être utilisées pour le chauffage.

Les secteurs difficiles à décarboner dépendent de la capture du CO₂

Dans certains secteurs tels que les industries du ciment et de la chaux, des quantités importantes de CO₂ sont inévitablement émises en raison des réactions chimiques qui se produisent pendant le processus de production lui-même. Pour ces secteurs, la capture du CO₂ est la seule option pour pérenniser leur activité et l'emploi. Pour les processus industriels nécessitant des températures élevées, la capture du CO₂ est une alternative lorsque, par exemple, l'électricité ne constitue pas encore une option. L'infrastructure permettant de transporter le CO₂ capturé vers des sites de stockage sûrs ou vers des entreprises qui réutilisent le CO₂ comme matière première offre une solution à ces industries.

Nos services pour aider à accélérer la transition énergétique

Services pour le gaz naturel & le biométhane

- Nous transporterons le gaz naturel aussi longtemps que cela sera nécessaire
- Nous veillons à ce que les infrastructures donnent accès au plus grand nombre possible de sources afin de soutenir la sécurité d'approvisionnement
- Nous aidons ainsi la société à effectuer la transition vers des énergies et matières premières neutres en carbone. Nous pouvons déjà transporter une grande quantité de biométhane neutre en carbone

 Transport

 Terminalling

 Stockage

Services pour l'hydrogène

- Nous apportons aux clients de l'hydrogène bas carbone comme énergie et matière première
- Nous veillons à ce que les infrastructures donnent accès au plus grand nombre possible de sources afin de soutenir la sécurité d'approvisionnement
- C'est ainsi que nous contribuons à la décarbonation de l'industrie, de la production d'électricité et du secteur des transports

 Transport

 Terminalling

 Stockage

Services pour le CO₂

- Nous acheminons le CO₂ vers des sites de réutilisation ou des installations pour l'exporter vers un stockage permanent
- Nous fournissons des infrastructures qui offrent le plus grand nombre possible d'options de transport
- Nous aidons donc aussi l'industrie qui capte le CO₂ à se décarboner

 Transport

 Terminalling



Un système énergétique bas carbone, fiable et abordable : comment ?

Les systèmes énergétiques de demain doivent répondre à trois objectifs en même temps : fournir un mix énergétique à faible teneur en carbone, à tout moment et qui reste abordable dans son ensemble pour les ménages et les entreprises. Cela n'est possible que si le développement des infrastructures nécessaires prend en compte les coûts et les avantages de l'ensemble de la chaîne, depuis la production, en passant par le transport et le stockage, jusqu'à la consommation.

Un mix énergétique bas carbone est possible

Le pétrole, le gaz naturel et l'électricité constituent aujourd'hui une grande partie du mix énergétique européen. Une meilleure efficacité énergétique devrait faire baisser la consommation des ménages et entreprises de 40 à 45 % d'ici 2050¹. En même temps, le mix énergétique doit évoluer vers une combinaison d'électricité, de molécules et de biocarburants à faible intensité de carbone.

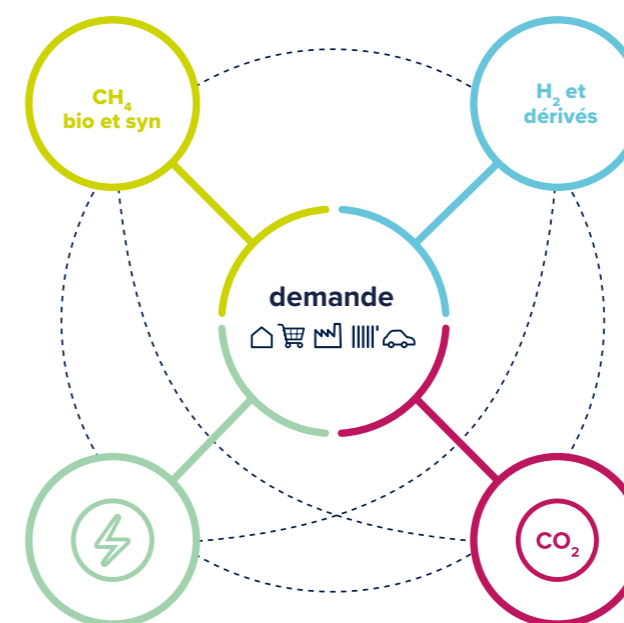
Un mix d'électricité, de molécules et de biocarburants à faible teneur en carbone est possible. La Belgique et les autres pays de la mer du Nord prévoient de faire de la mer du Nord la plus grande centrale d'énergie verte d'Europe, avec de grandes quantités supplémentaires d'électricité et d'hydrogène verts provenant de l'éolien. Les nouvelles technologies utilisant des molécules vertes et pauvres en carbone, ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du CO₂, joueront également un rôle essentiel dans la transition durable. Les évolutions possibles dans le domaine de la technologie nucléaire pourraient aussi contribuer à long terme au mix énergétique.

Approche systémique intégrée pour le meilleur mix possible

Un mix énergétique pauvre en carbone ne suffit pas à lui seul. Comment faire en sorte que la technologie la plus appropriée pour la neutralité climatique soit utilisée à chaque fois pour l'ensemble de la consommation d'énergie ? Comment faire fonctionner au mieux les différentes solutions dans le mix pour qu'il y ait suffisamment d'énergie à tout moment pour un coût social aussi bas que possible ? Pour cela, nous devons considérer le système énergétique dans son ensemble. Avec toutes les interactions entre les différents éléments. Cette approche intégrée du système à long terme nous permet de comprendre comment l'ensemble de la chaîne, de la production à la consommation en passant par le transport, peut être optimisé en termes de coûts, de délais de réalisation et de maintien de la sécurité d'approvisionnement.

Modèle de système énergétique innovant : Integration

Une approche intégrée du système exige l'usage de modèles de systèmes énergétiques innovants. Un tel modèle systémique a été développé par Fluxys en collaboration notamment avec l'Université de Liège et avec le soutien du Fonds de transition énergétique fédéral : Integration. Il nous permet de déterminer comment, à l'horizon 2050, les flux d'électricité, d'hydrogène et de ses dérivés, de méthane et de CO₂ se complèteront de manière optimale et à moindre coût dans un écosystème neutre en carbone.



Les frontières entre les systèmes énergétiques actuels sont néfastes pour la sécurité d'approvisionnement et le maintien de prix abordables pour l'énergie.

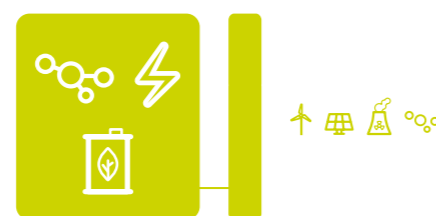
Aujourd'hui



16.000 térawatt-heures (TWh) mix énergétique en silos

Téra/gigawatt-heure est la quantité d'énergie consommée le watt est la puissance de la source d'énergie un térawatt-heure correspond à 1000 gigawatt-heures un gigawatt = une unité nucléaire

2050



9.000 – 10.000 térawatt-heures (TWh) un système énergétique bas-carbone

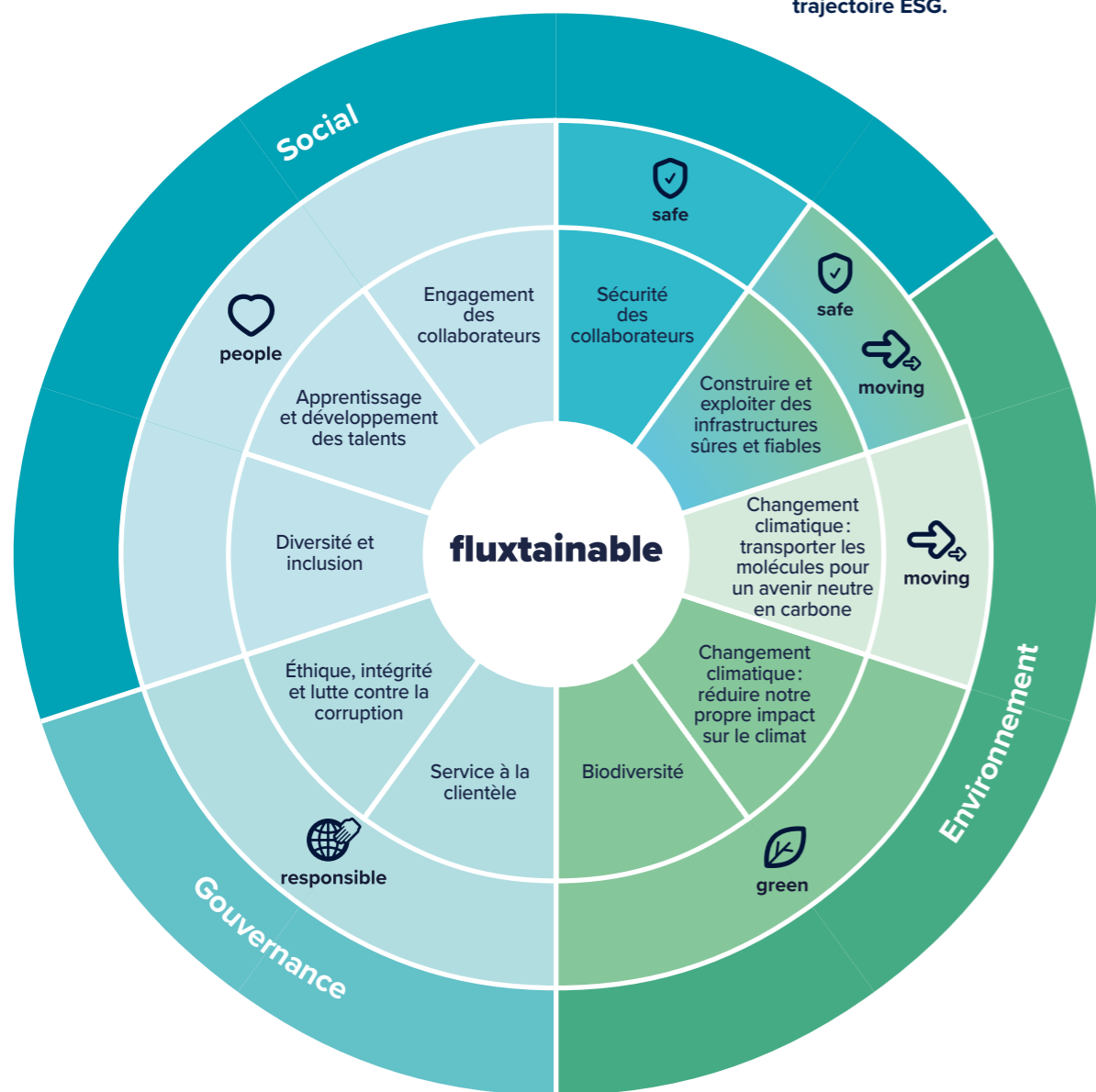
molécules électricité biobrandstoffen

1. Calcul basé sur Eurostat (année de référence pour la consommation d'énergie : 2019 | https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/nrg_bal_c_custom_10416385/default/table?lang=en) et ENTSOG/ENTSO-E (consommation d'énergie 2050 dans les scénarios « Distributed Energy et « Global Ambition » | https://2022.entsos-tyndp-scenarios.eu/wp-content/uploads/2022/04/Updated-TYNDP-2022-Scenario-Report-Data_Figures.xlsx et https://2022.entsos-tyndp-scenarios.eu/wp-content/uploads/2022/04/220228_Updated_Energy_Demand.xlsx)

Notre trajet de durabilité: fluxtainable



“Comment avancer de manière durable? Avec nos parties prenantes, nous avons tracé notre trajectoire ESG.”



Fluxtainable nous sert de boussole pour orienter nos actions ESG: comment développer durablement nos activités dans une perspective à long terme pour nous-mêmes et aussi pour l'ensemble de nos parties prenantes? Fluxtainable sert également de tableau de bord pour communiquer de manière transparente sur les progrès de nos performances en matière de durabilité.

Quel est notre impact environnemental et sociétal? Et quel est l'impact financier des facteurs externes sur notre entreprise? Sur cette base, en concertation avec nos parties prenantes, nous avons identifié les dix

sujets ESG matériels qui forment le cœur de notre trajet en matière de durabilité. Les dix sujets ESG matériels sont regroupés en cinq domaines d'action.



moving

nous accélérons la transition énergétique grâce à une infrastructure multimoléculaire, aujourd'hui et demain

- aujourd'hui comme demain, la base de notre activité reste la construction et l'exploitation d'infrastructures assurant un flux fiable et continu de molécules
- l'accent est mis sur des projets innovants et des investissements substantiels dans des infrastructures pour transporter de l'hydrogène et ses dérivés, du biométhane, du CO₂ et d'autres molécules afin d'assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone



green

nous nous engageons à devenir une entreprise zéro émission et nous préservons le capital naturel

- nous réduirons nos émissions de gaz à effet de serre et deviendrons net-zéro en 2050
- nous nous engageons à préserver et à promouvoir la biodiversité de nos sites lors de la construction de nouvelles infrastructures et dans nos activités quotidiennes



safe

nous appliquons des normes de sécurité strictes dans un secteur en pleine évolution

- notre priorité absolue est la sécurité de nos collaborateurs et des riverains dans les zones où nous opérons
- le transport, transbordement et stockage sécurisés de molécules constituent le cœur de notre activité, aujourd'hui et demain



people

nous encourageons la diversité, le développement des talents et l'engagement des collaborateurs

- le bien-être est notre priorité
- nous veillons à un environnement de travail inclusif où chacun se sent respecté et valorisé
- nous encourageons l'apprentissage continu et le développement personnel
- nos valeurs, notre culture du feed-back, la sécurité de nos collaborateurs, l'apprentissage et l'engagement sont autant de facteurs essentiels à la réussite de la transition énergétique



responsible

nous menons notre activité de manière responsable

- notre code éthique, partagé avec nos parties prenantes, est la base de nos actions quotidiennes
- notre engagement à répondre aux besoins de nos clients et à veiller à leur satisfaction nous pousse à nous améliorer sans cesse

En 2023, nous avons affiné notre approche ESG conformément à la nouvelle Directive sur le reporting de Durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive). La directive entrera en vigueur pour le reporting de l'année 2025 en 2026. Nous avançons pas à pas. Cette année, nous rapportons sur l'évaluation de la double matérialité que nous avons menée et sur les 10 thèmes ESG matériels que nous avons identifiés lors du processus (voir le chapitre "Notre boussole ESG", p. 72).

Nos collaborateurs, notre force vive

Les changements induits par la succession effrénée des progrès technologiques, le réchauffement climatique, la transition énergétique, les évolutions démographiques et sociales, y compris sur le lieu de travail : ces tendances sociétales, entre autres, ont influencé nos priorités en 2023. En effet, dans un contexte aussi dynamique, le talent est à la fois un atout précieux et un facteur crucial pour la continuité d'une entreprise et la stimulation de l'innovation.

Investir dans l'accompagnement au changement

Les entreprises du monde entier sont confrontées à une demande croissante de collaborateurs aux qualifications spécifiques, entre autres dans les domaines techniques et opérationnels, mais aussi dans les technologies numériques, l'analyse de données, l'intelligence artificielle et la durabilité. En parallèle, l'importance des compétences non techniques ('soft skills') telles que la créativité, la capacité d'analyse et de résolution de problèmes, la collaboration et la communication interpersonnelle augmente. Elles sont essentielles pour relever des défis complexes, promouvoir la croissance dans un contexte mondial et faire face à l'incertitude.

En 2023 également, nous avons relevé ces défis avec assurance. Au sein du groupe Fluxys, nous sommes en effet convaincus que la véritable croissance commence par un investissement dans l'évolution de notre capital humain. L'année dernière s'est donc déroulée sous le signe de la valorisation, de la stimulation et du développement des compétences et capacités uniques de nos collaborateurs, qu'ils soient nouveaux ou expérimentés. Des dirigeants inspirants aux membres d'équipe dévoués, chacun contribue à la résilience et à la capacité d'innovation de notre organisation.

Investir dans l'accompagnement au changement est un élément central de notre approche. Pourquoi faisons-nous ce que nous faisons et comment le faisons-nous ? La réponse à ces questions ainsi qu'à d'autres réside indéniablement dans notre raison d'être : « Shaping together a bright energy future ». Nous sommes convaincus que notre contribution à la neutralité climatique est notre façon d'aller de l'avant, y compris dans la stratégie dédiée à notre personnel et à notre organisation. Dans le cadre de cette stratégie, nous articulons notre travail autour de trois axes :

- Notre capacité à nous transformer en tant qu'entreprise
- Le développement de collaborateurs résilients pour l'avenir
- La proposition d'un travail qui a du sens ; c'est ce qui fait de nous un employeur attractif

Notre capacité à nous transformer en tant qu'entreprise

A travers diverses initiatives, nous avons alloué des ressources en 2023 en phase avec nos ambitions.

Nous avons initié un projet de rénovation de notre siège social situé au cœur de Bruxelles, de la Belgique et de l'Europe. Sous le nom work@fluxys, la connectivité, la collaboration et le choix du poste de travail deviennent les concepts phares d'un véritable projet de transformation que nous déployons progressivement au sein du groupe.

À la mi-2023, plus de 50 collaborateurs du groupe Fluxys ont été impliqués dans des discussions visant à réviser les valeurs de l'entreprise. Initialement formulées en 2003, il était temps de déterminer les valeurs encore pertinentes et celles à cultiver pour refléter les ambitions de Fluxys en matière de transition énergé-

tique. Après un changement de génération marqué par de nouvelles préférences, les trois valeurs suivantes ont émergé : respect, ouverture, fiabilité.

Nous avons entamé la mise en place de structures organisationnelles afin de renforcer notre ambition en matière de transition énergétique. Il va sans dire que le développement de nos activités pour d'autres molécules que le gaz naturel demande aussi des talents en plus de ressources financières, opérationnelles et autres.

Garder tout le monde à bord : un principe vital pour Fluxys, y compris en 2023. Nous avons une longue tradition de dialogue social constructif. Et nous avons à nouveau investi sur ce plan en impliquant tous les partenaires dans nos processus décisionnels.

Le développement de collaborateurs parés pour l'avenir

Les compétences d'avenir ne tombent pas du ciel

La proposition d'opportunités d'apprentissage et de développement variées, la stimulation de la mobilité interne et la mise en place de projets incluant des collaborateurs de différentes équipes permettent aux collègues d'élargir leur champ d'expertise. Ils y apprennent en outre à mieux connaître les différents aspects de notre organisation. Ces démarches ne se contentent pas d'améliorer leurs compétences, mais favorisent aussi le déploiement d'une culture de collaboration et de partage des connaissances, au bénéfice de notre croissance collective. En combinant ces approches, nous renforçons non seulement l'implication et la satisfaction des collaborateurs, mais aussi notre flexibilité et notre compétitivité.

Développer une culture d'apprentissage continu

Une culture d'apprentissage continu va au-delà des programmes de formation et initiatives de développement professionnel classiques. Elle englobe un véritable état d'esprit et un engagement envers la croissance durant toute la carrière. En adoptant cette culture, nous permettons à nos collaborateurs d'acquérir des connaissances, de développer de nouvelles compétences et d'étoffer leurs capacités.

En 2023, nous avons investi dans les pans suivants :

- encourager la proactivité en termes de développement personnel : chaque collaborateur tient la barre de sa propre évolution
- soutenir l'amélioration continue : nous déployons un engagement quasi permanent dans les processus d'amélioration via un feed-back formel et informel
- promouvoir la collaboration et le partage de connaissances : en travaillant en équipe, de façon transversale, en partageant les bonnes pratiques et en utilisant des outils numériques qui facilitent la collaboration

“
La principale constante de 2023 a été la grande vitesse du changement.”



Un nouveau modèle de compétences pour stimuler la croissance

En 2023, nous avons introduit un nouveau modèle de compétences taillé sur mesure pour répondre à nos besoins et traduire les orientations stratégiques du groupe. Notre nouveau modèle de compétences ne se contente pas de promouvoir l'état d'esprit orienté-croissance nécessaire à la compétitivité dans l'environnement actuel, il fixe aussi le cadre du comportement de leadership souhaité au sein de l'organisation. Le modèle repose sur l'optimisme, le dynamisme et la conviction que l'on peut se développer en se mettant au défi et en embrassant les retours d'expérience.

Leadership: œuvrer sur nous-mêmes pour réussir la transformation

Le leadership à tous niveaux est essentiel pour favoriser la mise en place d'un environnement de travail positif et productif. Or, les dirigeants doivent relever des défis toujours plus complexes, car les aspects intangibles du changement ont gagné du terrain. Ils ont donc besoin de soutien et d'accompagnement pour évoluer parmi ces transformations.

Pour répondre à leurs attentes, Fluxys a introduit en 2023 un nouveau programme de leadership à tous les niveaux pertinents. En investissant dans le développement du leadership, nous veillons à ce que nos dirigeants soient équipés pour accompagner efficacement les transformations organisationnelles et culturelles.

Offrir un travail avec du sens en tant qu'employeur attractif

Impliquer pleinement les collaborateurs

Travailler ensemble, être ensemble et célébrer les succès ensemble – autant de facteurs cruciaux pour maintenir l'engagement des collègues. La connectivité est au cœur des règles du télétravail, à l'instar des événements tels que notre « Brighter Together » où nous réunissons les senior managers de l'ensemble du groupe.

Un employeur attractif sur un marché du travail compétitif

Attirer de nouveaux talents est un défi permanent. Nos efforts ne s'arrêtent pas là, car attirer l'attention d'un candidat potentiel n'est que la première étape. Nous avons pris les initiatives suivantes à cet effet :

- optimisation de notre processus de recrutement avec un délai considérablement réduit entre la candidature et le recrutement.
- nouvel outil d'intégration dans l'entreprise afin d'améliorer l'expérience des nouvelles recrues et des managers.
- promotion de la mobilité interne. La valorisation des compétences non techniques joue un rôle important à cet égard.
- rémunération attrayante, qui met l'accent sur une mobilité plus verte dans la mesure du possible

Accueil chaleureux

Un accueil chaleureux fait toute la différence. C'est pourquoi nous veillons à ce que les nouveaux collaborateurs se sentent rapidement chez eux, qu'ils fassent connaissance avec leurs collègues et qu'ils se sentent immédiatement connectés à l'entreprise. Lors des Meet & Greet, les nouvelles recrues ont l'occasion de découvrir et faire connaissance avec l'entreprise dans une atmosphère détendue. Plus de 100 nouveaux collaborateurs ont ainsi vécu leur première journée chez Fluxys en 2023.



Lunch & Learn

Nos collaborateurs en Belgique ont élargi leurs horizons l'année dernière lors d'une session Lunch & Learn qui portait sur chacune des filiales du groupe à l'étranger. C'est une façon pour eux de rester informés sur les développements qui s'opèrent dans d'autres parties de l'Europe et du monde, ainsi que sur les grands projets et défis.

Notre parcours de transformation numérique



Combiner technologies digitales de pointe et ouverture accrue aux idées nouvelles; voici deux axes de développement transversal pour rendre Fluxys encore plus forte. C'est ainsi que nous accroissons l'agilité de notre organisation, renforçons les bases de notre trajectoire pour accélérer la transition énergétique, améliorons les services pour nos clients et développons de nouvelles opportunités.

Transformation numérique : accélérer et élargir

Nous poursuivons la digitalisation en cours avec le programme Digital Transformation, qui vise à la fois une accélération et un élargissement.

Accelerator

Notre laboratoire d'innovations pour développer en souplesse et rapidement des solutions numériques pour nos clients, nos collaborateurs ou d'autres partenaires. Nous travaillons systématiquement avec des équipes Accelerator transversales ad hoc pour aborder un défi très spécifique de notre entreprise. Nous commençons par identifier le véritable problème du point de vue de l'utilisateur final, puis nous explorons différentes solutions possibles pour tester la plus appropriée et l'ajuster de manière optimale aux besoins de l'utilisateur final.

En 2023, les équipes de l'Accelerator ont développé des solutions pour la planification des flux de gaz et la planification de la capacité dans un système multimoléculaire. D'autres équipes ont travaillé sur des solutions visant à réduire les coûts énergétiques et les émissions de notre réseau, ainsi que sur des solutions pour faciliter de manière optimale la nouvelle méthode de travail axée sur l'activité au sein de l'entreprise. Une autre équipe a travaillé sur un jumeau numérique, une réplique numérique de notre réseau en Belgique permettant notamment de simuler le flux d'autres gaz que le gaz naturel dans le réseau.

Digital Workplace

Notre environnement de travail qui encourage le soutien à la transformation numérique, la collaboration hybride et la connectivité entre collaborateurs. En parallèle, nous renforçons également les compétences numériques de nos collaborateurs sous la supervision de Digital Coaches. En 2023, nous nous sommes concentrés sur le renforcement de la dextérité numérique de nos collaborateurs afin de déployer encore mieux les technologies existantes et émergentes.



Innovation et renforcement des fondements ICT

Le programme Digital Transformation travaille simultanément sur l'innovation et le renforcement des fondements ICT de Fluxys.

Cloud

Nous déployons l'architecture Cloud pour les applications d'entreprise et envisageons de transférer progressivement les applications de flux de gaz vers le Cloud.

Smart Data Factory

Combiner les données de différents systèmes à usage interne avec des outils de visualisation associés pour une compréhension plus rapide et meilleure de l'ensemble des données disponibles.

Internet of Things (IoT)

Tirer parti des capacités de l'IoT pour optimiser la gestion opérationnelle et la maintenance du réseau de canalisations en Belgique et permettre les interventions à distance.

GSmart

Nous continuons à miser sur l'innovation technologique pour nos applications de transport de gaz développées en interne utilisées par différentes entreprises d'infrastructures.

SAP

Migration vers un nouvel environnement SAP pour l'ensemble de l'Enterprise Resource Planning, comprenant également la mise à jour des outils de terrain de nos employés en Belgique pour les accompagner de manière optimale dans leur travail.

Cybersécurité

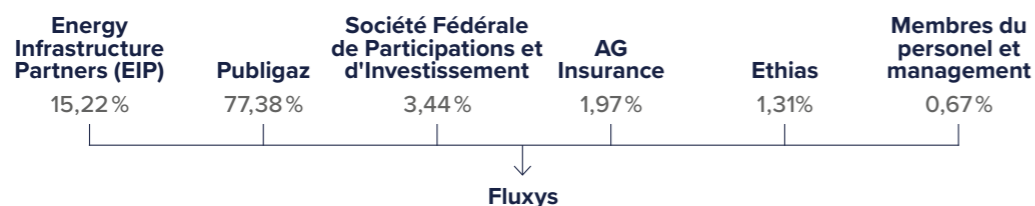
Nous nous engageons à 360° pour sécuriser nos données en mettant l'accent sur nos sites techniques.

Vigilance informatique en alerte

« Rester alerte »; ce message est plus que jamais d'actualité à l'heure où les e-mails et appels téléphoniques visant nos mots de passe et nos informations sensibles se multiplient. Pour être armés face aux cybercriminels, nous organisons des exercices non annoncés à l'échelle de l'entreprise. Nous apprenons ainsi à être toujours attentifs au phishing et au spoofing.

Notre structure et notre gouvernance

Nos actionnaires



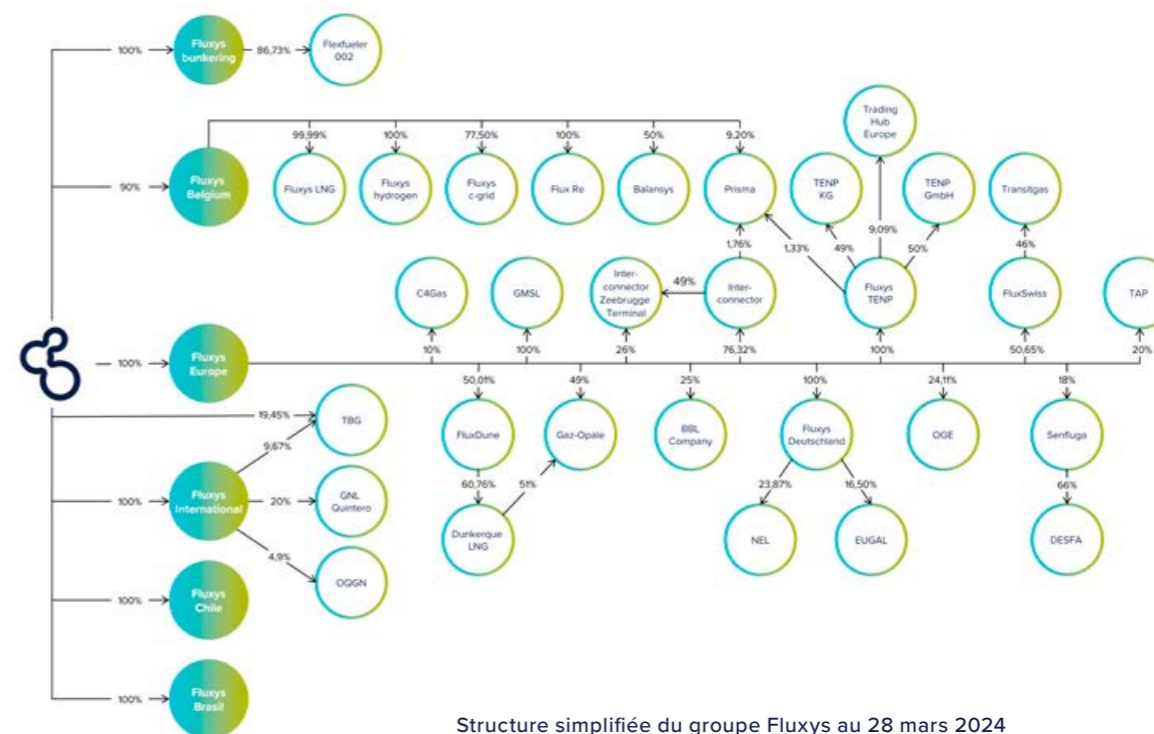
Nos actionnaires au 28 mars 2024

Le 21 février 2023, la CDPQ a renoncé à la totalité de sa participation dans Fluxys, dont l'actionnariat se compose depuis lors comme suit :

- **Publigaz** gère les intérêts des communes belges dans Fluxys.
- **Energy Infrastructure Partners (EIP)**, via sa filiale luxembourgeoise Neon Holding Sarl, est un gestionnaire d'actifs basé en Suisse qui se concentre sur les investissements à long terme dans des projets d'énergie renouvelable à grande échelle de haute qualité et dans des infrastructures énergétiques critiques.
- **AG Insurance** est une compagnie d'assurance belge qui fait partie du groupe d'assurance international Ageas.

- **Ethias** est un groupe d'assurance belge dont les actionnaires sont l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande et la société coopérative EthiasCo.
- La **Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI)** est un holding fédéral belge créé pour gérer, pour le compte de l'État belge, les participations dans des entreprises publiques et privées qui revêtent un intérêt stratégique et économique pour le pays.
- Depuis 2012, les **membres du personnel et le management du groupe Fluxys** ont eu plusieurs fois la possibilité de devenir actionnaires de Fluxys.

Notre structure



Structure simplifiée du groupe Fluxys au 28 mars 2024

Notre gouvernance

Engagement en matière de durabilité

Partie intégrante de notre cadre stratégique

L'engagement en matière de durabilité de Fluxys fait partie intégrante de notre cadre stratégique visant à accélérer la transition énergétique en tant qu'entreprise d'infrastructures essentielle.

En 2023, Fluxys a affiné et formalisé son approche de durabilité avec ses parties prenantes, sur la base d'une analyse de double matérialité conforme à la directive européenne sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Créer de la valeur dans une perspective à long terme

Dans notre approche de durabilité, nous définissons, dans une perspective à long terme, la voie à suivre pour créer de la valeur sous ses différentes formes au sein de l'écosystème dans lequel nous opérons. Pour ce qui est de la transition énergétique plus spécifiquement, notre solide expérience nous permet de développer de nouvelles activités en saisissant les opportunités amenées par la transition.

Projet d'entreprise

L'élaboration de notre approche de la durabilité a pris la forme d'un véritable projet d'entreprise, suites aux interactions intensives entre la direction, les départements concernés, nos parties prenantes, les responsables des domaines ESG matériels, le Comité d'audit et de risques et le Conseil d'administration. Ce dernier, en tant qu'organe supérieur, a pour responsabilité de veiller à ce que l'approche en matière de durabilité fasse partie intégrante du cadre stratégique de l'entreprise.

Aspects légaux

Fluxys est soumise au droit belge et applique donc les principes de gouvernance d'entreprise dans son mode de fonctionnement, y compris le traitement approprié des conflits d'intérêts potentiels et la mise en place et le fonctionnement du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération.

Code éthique

En outre, Fluxys a un code éthique qui énonce les principes d'intégrité, d'éthique et les règles de conduite applicables à tous les travailleurs de l'organisation.

Évolution de la composition du Conseil d'administration en 2023

Roland Dörig et Tim Marahrens, cooptés par le Conseil d'administration avec effet au 21 février 2023 en remplacement respectivement de Patrick Côté et d'André Boulanger, démissionnaires à la même date, ont été définitivement nommés par l'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2023 en qualité d'administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2028.

Cette même Assemblée générale ordinaire a nommé Jean-Claude Marcourt en qualité d'administrateur en remplacement de Claude Grégoire, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2029.

Commissaire

Pour son mandat de commissaire du groupe Fluxys SA, EY a reçu en 2023 une rémunération de 572.926 EUR.

En outre, EY a également effectué d'autres missions pour un montant total de 63.906 EUR.

Composition des organes d'administration au 28 mars 2024

Conseil d'administration

- **Andries Gryffroy**, président du Conseil d'administration
- **Jean-Claude Marcourt**, vice-président du Conseil d'administration
- **Pascal De Buck**, administrateur délégué et CEO
- **Abdellah Achaoui**
- **Roland Dörig**
- **François Fontaine**
- **Gianni Infanti**
- **Ludo Kelchtermans**
- **Tim Marahrens**
- **Josly Piette**
- **Daniël Termont**
- **Koen Van den Heuvel**

Le secrétariat du Conseil d'administration est assuré par **Nicolas Daubies**, Dpt. Director Group General Counsel & Company Secretary.

Comité d'audit

- **Gianni Infanti**, Président du Comité d'audit
- **Tim Marahrens**
- **Daniël Termont**
- **Pascal De Buck**, administrateur délégué et CEO (invité avec voix consultative)

Le secrétariat du Comité d'audit est assuré par **Nicolas Daubies**, Dpt. Director Group General Counsel & Company Secretary.

Comité de nomination et de rémunération

- **Daniël Termont**, président du Comité de nomination et de rémunération
- **Roland Dörig**
- **Gianni Infanti**
- **Koen Van den Heuvel**
- **Pascal De Buck**, administrateur délégué et CEO (invité avec voix consultative)

Le secrétariat du Comité de nomination et de rémunération est assuré par **Anne Vander Schueren**, Director Human Resources.

Management Team

La Management Team est chargée de la gestion quotidienne et de la gestion opérationnelle de l'entreprise. La Management Team fait également des propositions d'investissement au Conseil d'administration dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.

- **Pascal De Buck**, administrateur délégué et CEO
- **Arno Bux**, Chief Commercial Officer
- **Christian Leclercq**, Chief Financial Officer
- **Peter Verhaeghe**, Chief Technical Officer

Le secrétariat de la Management Team est assuré par **Nicolas Daubies**, Dpt. Director Group General Counsel & Company Secretary.

La Management Team est assistée par une Extended Management Team composée comme suit :

- **Nicolas Daubies**, Dpt. Director Group General Counsel & Company Secretary
- **Ben De Waele**, Director Affiliates
- **Raphaël De Winter**, Director New Energy Solutions
- **Anne Vander Schueren**, Director Human Resources
- **Leen Vanhamme**, Director Transformation & Sustainability
- **Erik Vennekens**, Director Digital

Notre gestion des risques



Entreprise Risk Management

Le système de gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) de Fluxys est basé sur la norme ISO 31000 et est intégré dans la stratégie, les décisions commerciales et les activités de l'entreprise. Le système de gestion des risques comprend l'ensemble des risques de l'entreprise y compris les risques liés aux domaines ESG importants pour l'entreprise. Le système identifie à court, moyen et long terme l'impact que les risques peuvent avoir sous différents angles: l'impact sur les personnes et l'environnement et l'impact sur la création de valeur, la performance opérationnelle et la réputation de Fluxys.

Le système de gestion des risques évalue les risques et les opportunités liés au changement climatique en traduisant les horizons 2030, 2050 et 2100 en trois pers-

pectives temporelles: à court terme (0-1 an), à moyen terme (2-5 ans) et à long terme (5-10 ans). Il identifie et quantifie ainsi les risques liés aux activités et à la chaîne de valeur de Fluxys, les risques liés aux catastrophes naturelles ou aux conditions climatiques défavorables et aux volumes et prix des émissions de CO₂, ainsi que les risques liés à la réputation.

Les opportunités liées aux nouveaux développements du marché pour l'hydrogène et le captage et le stockage du CO₂ sont également analysées pour leur impact potentiel sur les performances financières de l'entreprise. Les risques et les opportunités sont évalués sur la base d'une combinaison de l'ampleur de l'impact et de la probabilité que cet impact se matérialise.

Toutes les filiales, dont Fluxys est l'actionnaire de contrôle, identifient, analysent et évaluent les risques propres à leur domaine et décrivent la manière dont les risques sont gérés. Les directions de ces filiales répertorient les principaux risques, les contrôles et les mesures de mitigation.

Acteurs dans le processus

Le Risk management organise le système de gestion des risques et rend compte chaque année au Comité d'audit. Le Comité d'audit examine également chaque année le système de gestion des risques et l'ensemble des principaux risques, contrôles et mesures de mitigation.

Processus de contrôle interne

Le modèle de contrôle interne utilisé pour gérer nos risques et effectuer des contrôles est le modèle dit des 3 lignes ou *3 lines model*.

Première ligne

- Les fonctions de contrôle de première ligne sont les départements eux-mêmes.
- Les départements sont responsables de leurs risques et veillent à mettre en œuvre des contrôles et des mesures efficaces.

Deuxième ligne

- Les fonctions de contrôle de deuxième ligne se composent des collaborateurs Risk, des collaborateurs Compliance, et (pour certains aspects) des départements Finance, Sécurité, Santé et Environnement, et Sécurité informatique.
- Elles donnent des directives aux fonctions de contrôle de première ligne concernant la gestion des risques, le respect de la réglementation, des directives et des règles internes, le suivi du budget ainsi que la sécurité du personnel, des installations, des systèmes informatiques et des informations.

Troisième ligne

- En tant que fonction de contrôle de troisième ligne indépendante, l'Audit interne est responsable du contrôle des processus d'entreprise.
- L'Audit interne effectue des audits basés sur les risques afin de vérifier l'efficacité et la performance du système interne de contrôle et des processus. Le département réalise également des audits de conformité afin de garantir l'application des directives et processus de manière cohérente.

Aperçu des risques principaux

Risques	Mesures
Risques du marché et risques réglementaires	
<ul style="list-style-type: none"> Chaque modification du cadre réglementaire peut avoir un impact considérable sur les activités, les résultats et la position financière de Fluxys Baisse de la demande de gaz naturel sur le long terme en Europe due à la transition énergétique : risque qu'une partie de l'infrastructure de Fluxys ne puisse plus être valorisée et/ou que des investissements soient nécessaires pour préparer l'infrastructure aux défis de demain Décalage entre les investissements en capital nécessaires dans les infrastructures pour l'hydrogène et le CO₂ et le marché qui ne génère pas encore de revenus (effet à long terme) 	<ul style="list-style-type: none"> Planning d'investissement avec des projets permettant d'atteindre les objectifs de décarbonation et de reconfigurer progressivement le réseau existant comme composant d'un système énergétique neutre en carbone. Suivi du marché en adaptant continuellement les services existants et/ou en développant de nouveaux services nécessaires au marché, à des prix compétitifs Grâce aux technologies digitales, les modèles et processus commerciaux existants peuvent être optimisés ou actualisés afin de traiter de plus grands volumes de réservations à court terme de la manière la plus automatisée possible Investissements en dehors de l'Europe dans des régions où la demande en gaz naturel connaît une croissance soutenue et dans des infrastructures ou projets favorisant la transition énergétique
Risques géopolitiques	
<ul style="list-style-type: none"> Les événements géopolitiques peuvent affecter le marché européen du gaz et, par conséquent, nos activités 	<ul style="list-style-type: none"> Les évolutions géopolitiques sont suivies de près et si elles ont un impact sur les flux d'approvisionnement vers l'Europe, des scénarios alternatifs sont développés afin que nos infrastructures répondent de manière optimale aux besoins en approvisionnement
Risques industriels	
<ul style="list-style-type: none"> Les incidents industriels et certains cyber incidents peuvent entraîner des dommages aux infrastructures de Fluxys, mettre des personnes en danger, causer une indisponibilité avec un impact sur la continuité des services et s'accompagner de pertes financières 	<ul style="list-style-type: none"> Les filiales Fluxys responsables de l'exploitation de l'infrastructure prennent des mesures de prévention, de détection et de réaction pour garantir une exploitation sûre et continue de l'infrastructure et la gestion des risques relatifs Dans toutes les entités opérationnelles, la sécurité des systèmes critiques est contrôlée conformément à la directive européenne NIS sur la cybersécurité. En outre, des programmes informent et forment les employés à la cybersécurité ; auxquels s'ajoute un nombre de mesures techniques et de tests pour s'entraîner à réagir aux cyberattaques Planning d'investissement avec des projets visant à réduire nos propres émissions
<ul style="list-style-type: none"> Nos propres émissions qui ne baissent pas comme le prévoient nos objectifs ESG 	
Risques liés au projet	
<ul style="list-style-type: none"> Retards, dépassements du budget et tous les autres risques liés à des projets d'acquisition et d'implémentation 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de risques et suivi Suivi strict des budgets et de l'avancement des projets
Risques financiers	
<ul style="list-style-type: none"> Risque de contrepartie (concentration et solvabilité) Changement des conditions sur les marchés des capitaux (risque de liquidité) Risques de change et de taux 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi financier des contreparties en examinant leurs créances, leurs crédits, leurs liquidités, leur solvabilité et leur réputation Assurances Garanties des fournisseurs et clients Politique de Fluxys visant à maintenir un accès privilégié aux capitaux d'emprunt via l'implémentation de lignes de crédit appropriées et confirmées, un solide réseau de banques et d'investisseurs, ainsi qu'en maintenant des paramètres financiers solides pour la position de crédit de l'entreprise qui en font une contrepartie fiable pour les banques Couvrir et surveiller les risques de change et de taux

Risques	Mesures
Risques de corruption	
<ul style="list-style-type: none"> Corruption ou violation des droits de l'homme avec pour conséquence un impact négatif sur la réputation commerciale et/ou les résultats financiers de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du personnel Fluxys sont soumis au code éthique du groupe, au règlement de travail, aux conventions collectives de travail et à des procédures spécifiques Les fournisseurs sont soumis aux conditions d'achat, reprenant des dispositions spécifiques en matière de corruption Processus de contrôle pour s'assurer que les clients, fournisseurs, agents, consultants, etc. respectent les règles anti-corruption Contrôles internes spécifiques suivis d'un audit interne au moins tous les deux ans
Risque lié à la gestion du capital humain	
<ul style="list-style-type: none"> Incapacité d'attirer, de retenir les talents et de les préparer aux enjeux de demain dans un paysage en pleine évolution 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évoluer en permanence la politique de développement et de formation Aligner le développement des compétences sur la stratégie de l'entreprise Planification du personnel pour identifier les besoins futurs Une approche de recrutement tournée vers l'avenir
Risque de manque de diversité	
<ul style="list-style-type: none"> Un manque de diversité du personnel peut conduire à une organisation d'entreprise qui ne dispose pas des compétences, des talents et de l'expérience nécessaires Risque de non-conformité avec la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la diversité dans le recrutement Diversité dans l'expérience Égalité des chances dans nos processus Personnes de confiance Respect, Ouverture et Fiabilité, nos valeurs d'entreprise
Risque de non-conformité avec la réglementation	
<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-conformité avec le volume croissant de lois, de réglementations et de normes, et son impact financier et réputationnel 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi permanent de la législation et adaptation des procédures, des contrôles internes, des applications, etc. Contrôles internes spécifiques suivis d'un audit interne
Risque de dommages aux écosystèmes et à la biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> Les travaux et l'exécution de nos opérations peuvent nuire aux écosystèmes et à la biodiversité dans et autour de nos installations 	<ul style="list-style-type: none"> Système de gestion de l'environnement Études environnementales et suivi Audits internes et externes Limitation des nuisances sonores Gestion des plaintes environnementales

Développements géopolitiques mondiaux

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, diverses sanctions ont été prises contre la Russie et la Biélorussie, ainsi que contre des entreprises russes et biélorusses. Dans ce contexte, le groupe Fluxys n'est pas actif sur le marché russe et n'a pas d'investissements dans des entreprises russes. Le groupe Fluxys ne constate donc aucun indice de perte de valeur.

Dans ses activités, le groupe Fluxys traite avec des entreprises russes conformément aux réglementations gazières européennes et nationales et respecte pleinement le régime de sanctions qui a été adopté.

Fluxys LNG est l'entreprise du groupe la plus exposée à une contrepartie contrôlée par la Russie par le biais de contrats à long terme. Jusqu'à présent, il n'y a cependant eu aucun changement dans les flux réguliers, ni dans les paiements.

La possible modification du régime de sanctions et l'éventuelle résiliation des contrats à long terme pour-

raient entraîner une réduction de la contribution économique de Fluxys LNG au groupe Fluxys Belgium. La capacité potentiellement impactée pourrait être remise sur le marché, mais il subsiste un risque que cette capacité ne puisse être revendue que partiellement. Dans ce cas, le cadre réglementaire de l'activité de terminalling en Belgique est tel que le compte de régularisation offre une certaine marge en cas de réduction de revenus et le risque pour Fluxys LNG de ne pas atteindre le rendement prévu reste limité.

En l'état actuel des choses, le résultat net de Fluxys est de manière générale très peu sensible à une baisse de capacités vendues, étant donné que la majeure partie des activités du groupe est régulée. En fonction de l'évolution de la guerre, de la durée et de l'étendue des sanctions, le groupe Fluxys pourrait être confronté à des effets négatifs temporaires sur ses revenus de trésorerie si par exemple des clients ne payaient pas les capacités qu'ils ont réservées.

Nos chiffres financiers en bref

Principaux chiffres financiers (consolidés)

Compte de résultat (en milliers EUR)	31.12.2023	31.12.2022
Produits des activités ordinaires	1.279.554	1.739.777
EBITDA*	960.196	989.145
EBIT*	484.638	497.009
Résultat net	327.105	349.358
Bilan (en milliers EUR)	31.12.2023	31.12.2022
Investissements de la période en immobilisations corporelles	299.901	158.456
Total des immobilisations corporelles	5.061.694	5.036.033
Capitaux propres	3.801.355	3.881.970
Endettement financier net *	2.128.898	1.597.819
Total du bilan consolidé	9.545.045	9.367.942
Ratios financiers	2023	2022
Solvabilité Quotient de (i) l'endettement financier net* et (ii) de la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net*	36%	29%
Couverture des intérêts Quotient de (i) la somme des FFO* et dépenses d'intérêts et (ii) des dépenses d'intérêts	13,4	21,0
Endettement financier net*/RAB étendue* Quotient de (i) l'endettement financier net et (ii) de la RAB étendue	34%	26%
FFO*/endettement financier net* Quotient (i) des FFO et (ii) de l'endettement financier net	57%	85%
RCF*/endettement financier net* Quotient (i) du RCF et (ii) de l'endettement financier net	45%	73%
Indicateurs	31.12.2023	31.12.2022
RAB étendue* (en Mio EUR)	6.262,1	6.230,6
Transport	2.937,6	2.941,1
Stockage	228,0	228,0
Terminalling de GNL (en Belgique)	311,0	305,7
Autres investissements corporels hors RAB* (en Mio EUR)	2.785,5	2.755,7

* Voir glossaire p. 227

Fluxys SA – Résultats 2023 (consolidés)

Périmètre de consolidation

Les principaux changements durant l'année comptable 2023 peuvent être résumés de la façon suivante :

- Acquisition d'une participation minoritaire (24,11%) dans Open Grid Europe (à travers Vier Gas Holdings) le plus grand gestionnaire de réseau de transport en Allemagne. Open Grid Europe est consolidée par la méthode de la mise en équivalence, avec un impact sur le résultat du groupe à partir de mars 2023.
- Acquisition d'une participation minoritaire (4,9%) dans OQGN en tant qu'investisseur de premier plan. OQGN détient un monopole naturel sur les infrastructures essentielles de transport de gaz à Oman en tant que propriétaire et exploitant exclusif du "Natural Gas Transportation Network". OQGN contribue aux résultats comme participation financière.
- Fluxys et Gasunie ont convenu de reprendre la participation de 20% du copropriétaire Uniper dans la canalisation BBL. Fluxys prendra une participation minoritaire de 25% dans l'entité GUFU BBL. GUFU BBL contribue aux résultats comme participation financière.
- Les actionnaires de TAP, Fluxys et Enagás, ont racheté la participation de 5% de leur coactionnaire Axpo. Fluxys a acquis 1% de la participation d'Axpo et est ainsi devenu un partenaire à 20% de TAP à partir de juillet 2023.

- La participation dans Rostock LNG a été vendue à sa valeur d'investissement
- La participation dans HEH et le prêt d'actionnaire ont été vendus à leur valeur d'investissement.
- Fluxys a procédé au désinvestissement de Hyoffwind, vendu à l'autre actionnaire et Power to Methanol Antwerp a été liquidé.
- Fluxys hydrogen (filiale consolidée - participation à 100% de Fluxys Belgium) a été créée en tant que filiale en 2023 pour devenir le gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène en Belgique, soutenant ainsi le secteur dans ses efforts de transition vers une économie à faible émission de carbone.
- Fluxys c-grid (filiale consolidée - participation de 77,5% de Fluxys Belgium) a été créée en tant que filiale en 2023 pour devenir le gestionnaire de l'infrastructure de transport de CO₂ sur le territoire belge et soutenir ainsi l'industrie dans ses efforts de transition vers une économie à faible émission de carbone.

Produits de activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires par le groupe Fluxys, y compris l'évolution des actifs et passifs régulatoires, ont diminué : 1.279,5 Mio EUR en 2023 contre 1.739,8 Mio EUR en 2022.

Cette diminution est principalement liée l'évolution des activités de transport de gaz : Belgique (-322,4 Mio EUR), Allemagne (-56,2 Mio EUR), Suisse (-53,5 Mio EUR) et Pays-Bas (-35,4 Mio EUR).

La majeure partie de la diminution des ventes et prestations régulées a trait aux activités de transport. Cette diminution résulte principalement du règlement comptable de la contribution exceptionnelle de solidarité de 300 Mio EUR en 2022.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- 580,3 Mio EUR générés par les activités de transport, stockage, terminalling et par d'autres activités complémentaires en Belgique, soit 45,3% du total des produits ordinaires, et
- 699,2 Mio EUR générés par les activités hors de la Belgique, soit 53,7% du total des produits ordinaires.

EBIT

Le groupe Fluxys a généré un EBIT de 476,1 Mio EUR en 2023, soit une diminution de 20,9 Mio EUR par rapport à 2022 (497,0 Mio EUR).

Résultat net

Le résultat net du groupe Fluxys s'élève à 327,1 Mio EUR en 2023 contre 349,4 Mio EUR en 2022, soit une diminution de 22,3 Mio EUR.

La part de Fluxys dans le résultat net s'élève à 256,4 Mio EUR en 2023 contre 263,3 Mio EUR en 2022, ce qui représente une diminution de 6,9 Mio EUR.

Investissements dans des projets d'infrastructure

En 2023, le groupe Fluxys a continué à investir dans des projets d'infrastructure dans ses trois activités de base (transport, stockage et terminalling GNL). Les investissements en Belgique (167,7 Mio EUR) concernent principalement la canalisation Desteldonk-Opwijk qui est prête à être utilisée pour le transport d'hydrogène dès que le marché est prêt, l'augmentation de la capacité de regazéification et pour une partie, la maintenance des installations. Les investissements corporels hors Belgique (132,2 Mio EUR) concernent essentiellement les installations en Allemagne mais également Interconnector.

Participations financières

Le principal investissement du groupe Fluxys en 2023 représente la prise de participation dans Open Grid Europe (OGE) et OQGN.

Fluxys SA – Résultats 2023 (en normes belges)

Le résultat net de Fluxys s'élève à 183.270 k€, contre 151.270 k€, l'année précédente. Le résultat de la société est constitué essentiellement de dividendes versés par Fluxys Belgium et par Fluxys Europe.

Si la proposition d'affectation du résultat est acceptée par l'Assemblée générale, le dividende brut total s'élèvera à 150.915 k€ pour l'exercice 2023, soit un dividende en augmentation de 5% par rapport à l'année 2022.

Perspectives 2024

Sur la base des informations disponibles à ce jour, il est extrêmement difficile d'estimer l'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie. Sur la base de la situation telle qu'elle est actuellement connue du public, de la nature essentielle des activités de l'entreprise et de son cadre réglementaire dans certains pays, l'impact sur le résultat consolidé du groupe Fluxys en 2024 en raison de la guerre, des mesures et des évolutions du marché qui ont suivi, reste difficile à prévoir.

En l'état actuel des choses, le résultat net de Fluxys est de manière générale très peu sensible à une baisse de capacités vendues, étant donné que la majeure partie des activités du groupe est régulée. En fonction de l'évolution de la guerre, de la durée et de l'étendue des sanctions, le groupe Fluxys pourrait être confronté à des effets négatifs temporaires sur ses revenus de trésorerie si par exemple des clients ne payaient pas les capacités qu'ils ont réservées. (Voir 'Notre gestion des risques - Développements géopolitiques mondiaux', p. 41).



Cadre légal et réglementaire

Europe

Depuis le 3 mars 2011, le marché européen du gaz naturel est réglementé par le troisième paquet législatif européen sur l'énergie :

- La Directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE (3^e Directive gaz);
- Le Règlement (CE) n° 715/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel et abrogeant le règlement (CE) n° 1775/2005 (2^e Règlement Gaz);
- Le Règlement (CE) n° 713/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 instituant une Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Règlement ACER).

Fin 2021, la Commission a publié une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour les marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène ainsi qu'une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène. Ces textes sont amenés à remplacer respectivement la 3^e Directive gaz et le 2^e Règlement gaz en introduisant un cadre régulé pour le marché européen du gaz renouvelable et de l'hydrogène, similaire au cadre existant pour le gaz naturel. Un accord du Conseil et du Parlement a été trouvé sur ces textes en décembre 2023 et janvier 2024. La finalisation et l'adoption de ces textes sont attendus au premier semestre 2024.

Nouveaux règlements européens adoptés dans le contexte de crise énergétique européenne

Dans le contexte du marché gazier de 2022, plusieurs textes ont été adoptés au niveau européen pour assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne et de ses Etats membres. Il s'agit des :

- Règlement (UE) 2022/1032 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2022 modifiant les règlements (UE) 2017/1938 et (CE) no 715/2009 en ce qui concerne le stockage de gaz ; à noter que Fluxys Belgium a été certifiée fin 2022 en tant que gestionnaire d'installation de stockage conformément à l'article 2 de ce règlement.
- Règlement (UE) 2022/2576 du Conseil du 19 décembre 2022 renforçant la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz, à des prix de référence fiables et à des échanges transfrontières de gaz.

- Règlement (UE) 2022/2578 du Conseil du 22 décembre 2022 établissant un mécanisme de correction du marché afin de protéger les citoyens de l'Union et l'économie contre des prix excessivement élevés.

L'ensemble de ces règlements sont toujours d'application en 2024.

L'un des objectifs de ces différents règlements européens est de veiller à une utilisation optimisée des infrastructures de gaz naturel en vue de contribuer à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel. Le groupe Fluxys supporte cet objectif et a apporté les adaptations nécessaires aux contrats régulés en vue de transposer les différentes mesures prévues par ces règlements.

Fixation des tarifs

Général

Un code de réseau relatif aux tarifs (TAR-NC) a été adopté par le règlement (UE) N° 2017/460 de la Commission européenne le 16 mars 2017. Il vise à harmoniser les méthodes de design tarifaire pour le transport du gaz en Europe et fixe diverses exigences en matière de publication de données et consultation sur les tarifs.

Le groupe Fluxys se compose d'entités régulées (Fluxys Belgium, Fluxys LNG, Fluxys Deutschland & Fluxys TENP, OGE, DESFA), d'entités exemptées de régulation pendant une certaine période (Dunkerque LNG, TAP), d'entités sous un modèle marchand (Interconnector, BBL Company) et pour finir, d'entités non régulées (FluxSwiss, GMSL et GNL Quintero). TBG au Brésil fonctionne selon un système réglementé inspiré du modèle de l'UE.

Principes

Principe de revenus des activités de transport / stockage dans les entités régulées au sein de l'UE

Le transport est une activité à tarifs réglementés au sein de l'UE. Le stockage de gaz, ainsi que les activités de terminalling le sont aussi en Belgique. Le principe de base de la régulation prévoit que les revenus doivent être tels qu'ils couvrent les coûts éligibles et permettent aux actionnaires d'obtenir un rendement équitable (en fonction des capitaux propres régulés alloués et, généralement, du rendement des obligations d'État). À cet effet, les revenus doivent être fixés en tenant compte des éléments suivants :

- Charges opérationnelles (les charges pour des nouveaux investissements incluses);
- Amortissements autorisés (les amortissements pour des nouveaux investissements inclus);
- Coûts de la dette (les coûts pour des nouveaux investissements inclus); et
- Marge équitable aux actionnaires (la marge pour des nouveaux investissements incluse).

Explication des revenus régulés

La régulation prévoit des périodes réglementaires d'une durée déterminée (par exemple, 4 ans en Belgique et en Grèce, 5 ans en Allemagne). Avant que la période réglementaire ne commence, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) soumet un budget couvrant la période réglementaire ou une année de référence est prise en compte (charges opérationnelles, amortissements autorisés, coûts de la dette et marge équitable).

En outre, la quantité de capacités vendues par an (Q) est estimée. Ensuite, le tarif unitaire (T) est calculé en divisant la somme des revenus budgétés – en prenant en considération les éventuelles utilisations ou dotations du compte de régularisation et une éventuelle « inter TSO compensation » (en Allemagne uniquement) – par la somme des capacités vendues estimées au cours de la période. Ce tarif doit être appliqué à l'ensemble des contrats avec des clients au cours de la période convenue (tarif unique par service régulé). Lorsque la demande de capacités excède la capacité offerte au marché (congestion), des primes d'enchères sont générées. Ces primes sont allouées, conformément au code de réseau, dans un compte de régularisation spécifique qui est destiné à supporter des investissements et les tarifs futurs.

Par ailleurs, les chiffres réels d'un exercice comptable seront différents des montants budgétés pour le calcul tarifaire. C'est pourquoi un décompte est réalisé chaque année. Les chiffres réels sont à ce moment-là comparés à ceux autorisés et les écarts définis sont transférés vers/ depuis le compte de régularisation (le mécanisme et le timing d'utilisation de ce compte de régularisation est différent dans les réglementations applicables dans chaque pays).

Par exemple, si les revenus facturés aux clients (recettes), calculés en multipliant les quantités effectivement vendues par le tarif applicable, sont supérieurs aux revenus régulés autorisés (la somme des coûts réels à couvrir - les éléments susmentionnés), le surplus doit être transféré du résultat vers le crédit du compte de régularisation (en tant que dettes réglementaires). Ce surplus peut s'expliquer par plusieurs autres raisons, par exemple (liste non exhaustive) :

- Frais opérationnels en baisse (en Belgique et Grèce);
- Éléments basés sur la quantité de gaz effectivement transportée.

Par contre, si les revenus facturés aux clients (recettes) sont inférieurs à la somme des coûts réels à couvrir, le déficit sera comptabilisé au débit du compte de régularisation (en tant que créances réglementaires) en IFRS.

Par conséquent, les bénéfices et pertes ne comprendront que les revenus régulés autorisés (revenus facturés (recettes) plus/moins les mouvements du compte de régularisation).

Certains régulateurs distinguent les coûts opérationnels gérables et ceux non gérables. Les coûts opérationnels gérables sont les coûts qui peuvent être contrôlés par l'entreprise, contrairement aux coûts non gérables dont l'évolution dépasse le contrôle de l'entreprise.

Comme mesure incitative, une partie ou la totalité de la différence entre le montant budgété et le montant réel des coûts opérationnels gérables peut être allouée à la marge et l'autre partie est affectée au compte de régularisation.

De plus, le groupe Fluxys achète et vend des volumes limités de gaz à des fins d'équilibrage. L'équilibrage est le fait de vendre et d'acheter du gaz de sorte que le réseau reste dans des limites opérationnelles sûres. Cette activité est totalement régulée.

Entités exemptées et régulations pour les interconnexions

Dans certains pays, le régulateur offre sous certaines conditions une dérogation à la régulation pour une durée déterminée. Ces dérogations encouragent de nouveaux investissements dans les infrastructures de transport / stockage / terminalling en permettant la conclusion de contrats à long terme avec des affréteurs intéressés. C'est le cas de TAP et de Dunkerque LNG et c'était le cas de BBL Company VOF jusqu'en novembre 2022. A l'issue de la période de dérogation, la régulation s'applique telle que décrite ci-dessus.

Les entités comme Interconnector ou BBL Company VOF sont toutefois soumises à une régulation spécifique aux interconnecteurs, comme un modèle mar-

Revenus non régulés

Actuellement, le marché du gaz naturel n'est pas régulé en Suisse. Par conséquent, les revenus de FluxSwiss relatifs à la fourniture de capacités pour le transport de gaz ne sont pas soumis au règlement européen.

Principe de revenu des activités de terminalling dans les entités régulées au sein de l'UE

La régulation s'applique aux activités de terminalling de la même manière que pour les activités de transport / stockage. Cependant, certains investissements peuvent être rémunérés via un modèle de taux de rendement interne (comme c'est le cas en Belgique).

Le traitement des différences entre les chiffres autorisés et les chiffres réels est similaire à celui décrit précédemment pour les activités de transport / stockage. Tous les coûts opérationnels de l'activité de terminalling sont considérés comme non gérables en Belgique.

chand. Dans ce modèle, les principes généraux d'un marché régulé doivent être respectés, mais, les entités bénéficient d'une certaine flexibilité commerciale, entre autres, concernant les revenus à générer. Par exemple, le bénéfice net d'Interconnector est plafonné ; si le bénéfice net dépasse le plafond, le surplus est considéré comme une dette régulatoire envers le marché. Le plafond est établi pour une certaine période et peut être revu par le régulateur si les entités démontrent que ce plafond ne leur permet pas de couvrir les coûts opérationnels, les amortissements et la marge équitable pour les actionnaires.

Outre des services de mise à disposition de capacités, le groupe Fluxys offre également des services supplémentaires de support opérationnel via GMSL. Ces services ne sont pas régulés et leurs prix dépendent des contrats et de l'environnement de marché.



herewego
Sécurisation



24/7 sur le pont pour la sécurité d'approvisionnement

La situation géopolitique a fortement changé la dynamique sur les marchés gaziers et l'orientation des flux en Europe. Partout en Europe, nos équipes ont travaillé sans relâche pour garantir la sécurité d'approvisionnement. En collaboration avec les gestionnaires de réseaux de transport voisins, elles ont veillé à ce que la capacité physiquement disponible soit à son maximum en fonction des nouvelles configurations de flux.



1 Interconnector

Flux en abondance vers la Belgique

- Jusqu'en 2021, les flux dans la canalisation Interconnector étaient destinés au Royaume-Uni en hiver et à la Belgique en été, soit environ 44 TWh en moyenne.
- Depuis 2022, les flux se dirigent presque exclusivement vers la Belgique, avec un total de 107 TWh en 2023 (169 TWh en 2022).

2 BBL

Flux importants également vers l'Europe continentale

- A l'instar de la canalisation Interconnector, la canalisation BBL a également transporté d'importants volumes du Royaume-Uni vers l'Europe continentale en 2023 : près de 20 TWh (40 TWh en 2022).

Capacité de transport supplémentaire en service en Belgique

Dans le contexte de la modification des flux, Fluxys Belgium a renforcé l'axe Zeebrugge-Bruxelles entre Desteldonk et Opwijk en 2023 en ajoutant une canalisation. Cela permet d'augmenter la capacité dans le réseau belge afin de transporter du gaz naturel depuis Zeebrugge vers l'intérieur du pays tout en maintenant des flux élevés vers les pays voisins. La nouvelle conduite a été conçue pour être multimoléculaire et pourra transporter de l'hydrogène dès que le marché est prêt.



3 Fluxys Belgium

Volumes essentiels vers l'Allemagne et les Pays-Bas

- Le réseau belge consolide une fois encore son statut de pivot énergétique, avec Zeebrugge comme point d'accès central. Les fournisseurs ont utilisé le réseau pour acheminer à nouveau des volumes essentiels vers les Pays-Bas et l'Allemagne, en plus de l'approvisionnement de la Belgique. En 2023, les Pays-Bas ont reçu des volumes de gaz naturel équivalents à quelque 102 TWh (contre 145 TWh en 2022) et l'Allemagne 212 TWh (contre 256 TWh en 2022).
- Grâce, entre autres, à la flexibilité exceptionnelle des services de stockage de Fluxys Belgium, les clients ont rempli le réservoir souterrain à 100% dès le 1^{er} septembre.

“ La décision de la Belgique d'exploiter au maximum la capacité de Zeebrugge a été essentielle pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Allemagne depuis le début de la crise géopolitique. **Olaf Scholz, chancelier allemand, lors du sommet énergétique germano-belge à Zeebrugge** ”

4 Terminal GNL de Dunkerque

Volumes importants vers la France et la Belgique

- En 2023, la France a été approvisionnée à hauteur de 62 TWh (75 TWh en 2022) en provenance du terminal et la Belgique à hauteur de 61 TWh (69 TWh en 2022).
- Pendant les grèves nationales en France, le terminal de Dunkerque a affiché le niveau de disponibilité le plus élevé parmi les terminaux GNL du pays.



1 Fluxys TENP

Pilier pour la sécurité d'approvisionnement en Allemagne

- En 2023, l'infrastructure TENP a continué à apporter un soutien fondamental pour la sécurité d'approvisionnement de l'Allemagne.
- Depuis l'ouest, l'infrastructure TENP a acheminé des volumes particulièrement élevés pour la deuxième année consécutive: 212 TWh depuis la Belgique (256 TWh en 2022) et 128 TWh depuis les Pays-Bas (149 TWh en 2022).
- Depuis le sud, via la canalisation Transitgas en Suisse, l'infrastructure TENP a acheminé 6 TWh vers l'Allemagne (17 TWh en 2022). Dans le sens inverse, TENP a soutenu la sécurité d'approvisionnement de la Suisse avec des flux à hauteur de 21 TWh (33 TWh en 2022).

2 Fluxys Deutschland

Les canalisations NEL et EUGAL acheminent des flux en provenance des nouveaux terminaux GNL flottants à Lubmin et Brunsbüttel

- La canalisation NEL a transporté environ 70 TWh vers l'intérieur du pays, provenant en partie directement du terminal GNL flottant de Brunsbüttel et en partie de volumes acheminés par canalisation depuis la Norvège jusqu'en Allemagne.
- La canalisation EUGAL a acheminé environ 11 TWh vers l'intérieur du pays à partir du terminal GNL flottant de Lubmin. En 2024, EUGAL transportera également les flux du terminal GNL flottant qui entrera en service à Mukran. Le terminal GNL flottant de Lubmin sera transféré à Mukran en 2024.

3 OGE

Flux supplémentaires en provenance du terminal GNL flottant de Wilhelmshaven

- En 2023, l'infrastructure TENP a continué à fournir un soutien fondamental pour la sécurité d'approvisionnement en Allemagne (voir Fluxys TENP – Fluxys et OGE sont les deux partenaires de l'infrastructure TENP).
- Le réseau OGE a acheminé 315 TWh vers l'Allemagne depuis la Norvège et 45 TWh à partir du terminal GNL flottant de Wilhelmshaven.

4 FluxSwiss

Canalisation Transitgas: rôle clé entre le nord et le sud

- En fonction de la situation de l'offre et de la demande en Allemagne et en Italie, la canalisation Transitgas a assuré les flux de transit nécessaires vers le nord ou vers le sud, en plus de l'approvisionnement de la Suisse. Pour ce faire, d'importants volumes ont notamment été acheminés presque en continu depuis la France.

Le renouvellement de l'infrastructure TENP à son rythme de croisière

Afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement, les travaux de remplacement d'une partie de l'infrastructure TENP ont commencé en 2023. Le nouveau tronçon de canalisation sera mis en service progressivement en 2024-2025. La canalisation a été conçue pour être multimoléculaire et pourra transporter de l'hydrogène dès que le marché est prêt.





1 DESFA

Le terminal GNL flottant d'Alexandroupolis est prêt

- En plus d'approvisionner le marché grec, DESFA a assuré le transit d'environ 17 TWh vers la Bulgarie. Deux nouvelles stations de compression et une connexion avec le nord de la Macédoine sont en cours de construction afin de fournir une capacité suffisante pour les nouvelles centrales électriques et les exportations supplémentaires.
- DESFA est partenaire du terminal GNL flottant d'Alexandroupolis, qui est déjà connecté au réseau et dont l'exploitation commerciale commencera en 2024.

2 TAP

Maintien de flux importants vers l'Europe

- Avec 128 TWh, le Trans Adriatic Pipeline (TAP) a de nouveau acheminé d'importants flux vers l'Europe (126 TWh en 2022).
- Une première extension de l'infrastructure TAP a été confirmée et, d'ici fin 2025, la capacité annuelle de la canalisation augmentera d'environ 14 TWh.
- À la suite de l'accord conclu en 2022 entre l'UE et l'Azerbaïdjan en vue de doubler l'approvisionnement en provenance de la mer Caspienne, TAP a lancé une nouvelle consultation de marché afin d'évaluer l'intérêt pour de la capacité supplémentaire.

3 TBG

Focus sur les nouveaux schémas de flux de gaz

- La canalisation TBG permet aux principales zones de consommation du Brésil d'accéder à l'approvisionnement provenant des productions de gaz naturel du Brésil et de la Bolivie.
- TBG prépare son infrastructure aux nouveaux schémas de flux de gaz. En effet, grâce au raccordement de l'infrastructure TBG au réseau brésilien NTS, de plus grands volumes de gaz naturel brésilien seront transportés vers l'ouest, afin de compenser la baisse de la production de gaz bolivien en provenance de l'ouest.
- Depuis 2022, TBG est connecté au futur approvisionnement en GNL du terminal flottant que New Fortress Energy développe à Santa Catarina.

4 GNL Quintero

Infrastructure essentielle pour la sécurité d'approvisionnement du centre du Chili

- Le terminal GNL de Quintero joue un rôle clé dans la sécurité d'approvisionnement du centre du Chili: c'est la seule porte d'accès de la région au gaz naturel, en plus de l'approvisionnement par canalisation depuis l'Argentine.
- Le terminal soutient la stratégie de décarbonation du Chili en servant de complément nécessaire à l'augmentation de la capacité en électricité renouvelable et à la sortie progressive du charbon. L'infrastructure joue son rôle par excellence en hiver, avec des jours où l'installation est proche de sa capacité maximale.



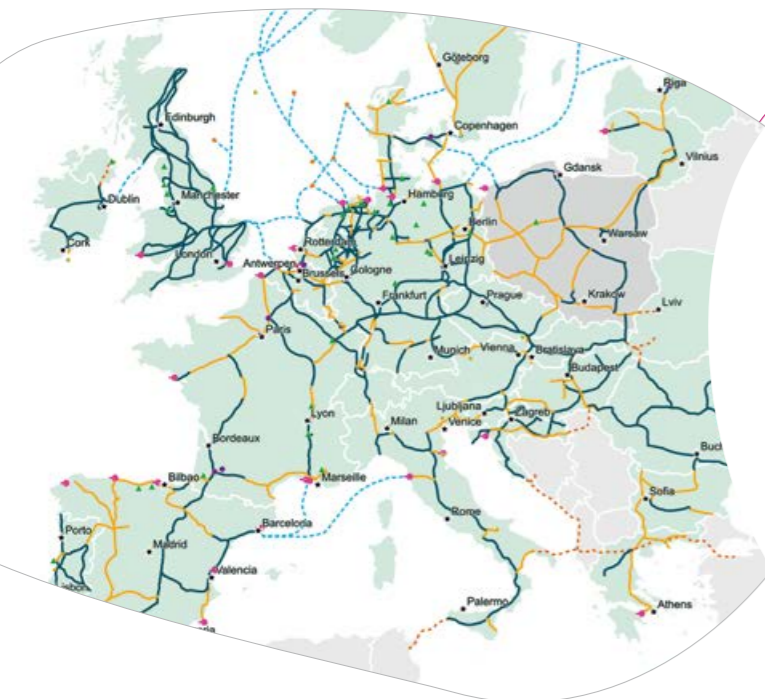
herewego
Expansion



Priorité à l'infrastructure multimoléculaire pour accompagner l'Europe dans sa décarbonation



La mer du Nord est essentielle à la décarbonation du nord-ouest de l'Europe. C'est à la fois une voie d'approvisionnement pour les importations d'hydrogène vert d'outre-mer, une source d'hydrogène vert issu de l'énergie éolienne et une zone géographique de choix pour le stockage sûr et permanent du CO₂. Fluxys mise sur la position unique de son infrastructure entre la mer du Nord et les grandes zones industrielles du nord-ouest de l'Europe pour proposer des solutions de décarbonation transfrontalières à grande échelle grâce à l'hydrogène et au stockage ou à la réutilisation du CO₂. Nous travaillons également activement à la recherche de pistes en Europe du Sud-Est pour mettre en place les systèmes multimoléculaires nécessaires.



Intégrée dans le réseau européen de l'hydrogène

Depuis 2020, les entreprises du groupe Fluxys collaborent avec d'autres entreprises d'infrastructures dans le cadre du « European Hydrogen Backbone ». Cette initiative commune vise à développer une infrastructure spécifique pour l'hydrogène dans 28 pays européens, en réutilisant en grande partie les infrastructures actuellement utilisées pour le transport de gaz naturel.

De grandes avancées en Belgique, en Allemagne et en France

- En Belgique, en Allemagne et en France, la préparation et la planification de l'infrastructure pour l'hydrogène et le CO₂ ont connu en 2023 des développements importants (voir l'aperçu à partir de la p. 62).

Explorations au Royaume-Uni

- Fluxys Belgium et le gestionnaire de réseau de transport britannique National Gas ont signé fin 2023 un accord visant à renforcer leur coopération dans le cadre de la transition énergétique.
- Dans cette optique, un projet de liaison hydrogène entre le Royaume-Uni et la Belgique a été soumis dans le cadre du plan décennal de développement du réseau (TYNDP) de l'ENTSOG (Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport de gaz).

Des avancées en Grèce

- DESFA a élaboré une proposition d'infrastructure de transport d'hydrogène formant en partie le corridor sud-est, l'un des cinq corridors d'approvisionnement faisant partie du European Hydrogen Backbone (voir p. 60). Il reste encore à confirmer la demande du marché et la poursuite de la consultation avec les gestionnaires de réseaux de transport voisins.
- Quant à l'infrastructure CO₂, DESFA est en passe de recevoir un soutien financier par le biais du programme REPowerEU pour une canalisation dans le cadre du projet Prinos. La canalisation est destinée à évacuer le CO₂ capturé par les producteurs de ciment Heracles et Titan dans le nord-ouest d'Athènes.

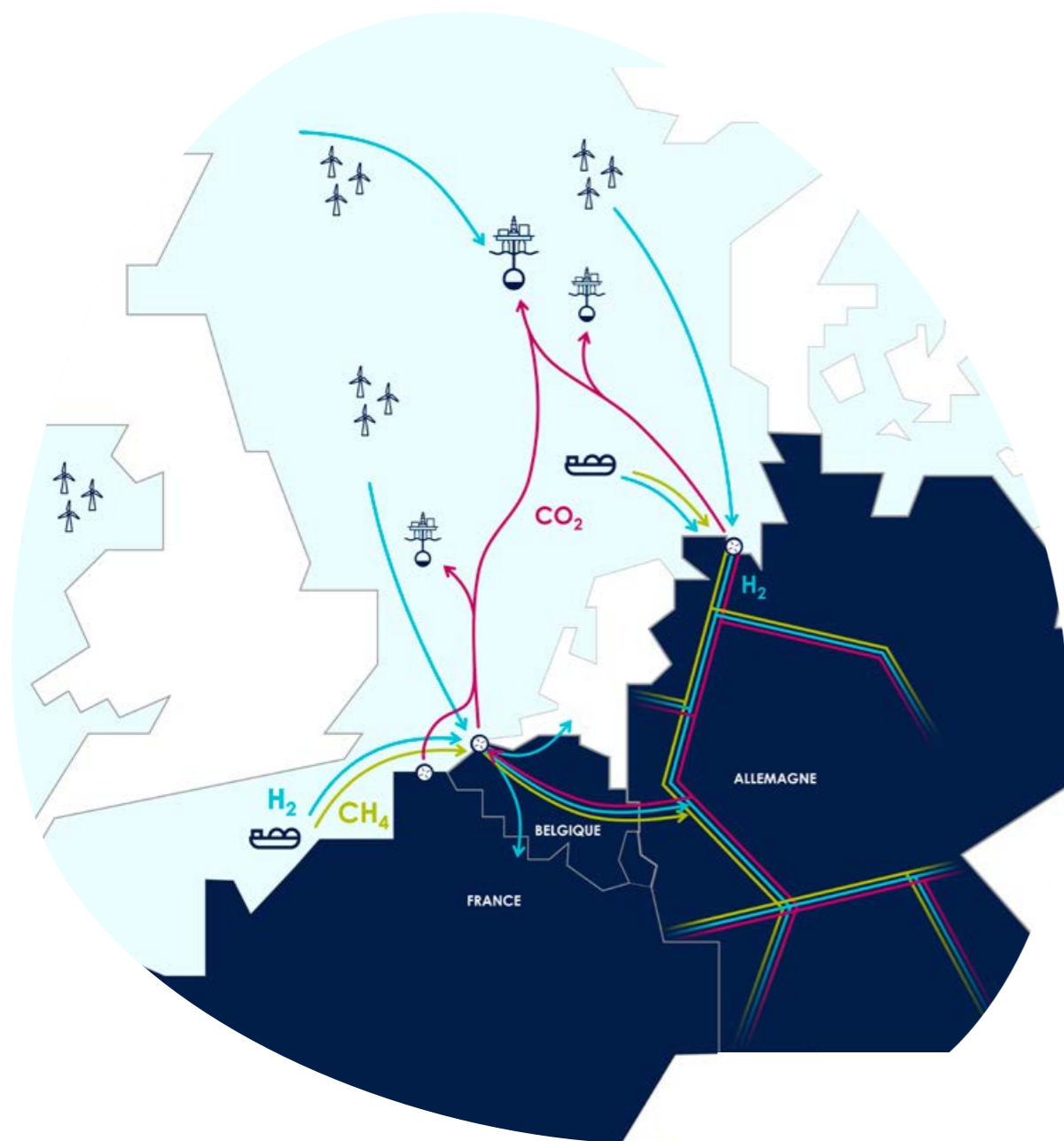
Pistes de développement en Suisse

- FluxSwiss et Transitgas se préparent au rôle clé que la canalisation Transitgas peut jouer dans le transport de l'hydrogène vert du sud au nord de l'Europe et dans l'approvisionnement de la Suisse. Deux routes sont possibles : depuis l'Afrique du Nord via l'Italie et depuis le Portugal et la péninsule ibérique via la France.
- Dans cette optique, un projet provisoire d'infrastructure suisse pour l'hydrogène a été soumis dans le cadre du plan décennal de développement du réseau (TYNDP) de l'ENTSOG (Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport de gaz). Le projet comprend à la fois une nouvelle canalisation d'hydrogène et la réutilisation d'infrastructures existantes. L'horizon de mise en service de l'infrastructure proposée est 2040, ou plus tôt si le marché le requiert.
- FluxSwiss et Transitgas explorent également des pistes pour faciliter les exportations de CO₂ dont les principaux émetteurs sont géographiquement concentrés dans le nord du pays.

TAP explore les options

- TAP étudie les possibilités de transport de l'hydrogène et envisage dans un premier temps de mélanger l'hydrogène au gaz naturel dans son infrastructure.

Avancées majeures dans le nord-ouest de l'Europe



Le réseau hydrogène en Belgique prend forme

Cet été, nous avons reçu le Premier ministre belge Alexander De Croo et la ministre fédérale de l'Énergie Tinne Van der Straeten sur le chantier de la nouvelle canalisation situé entre Desteldonk et Opwijk. La commissaire européenne à l'Énergie, Kadri Simson, a également fait le déplacement. Le Premier ministre De Croo a déclaré: « Nous nous engageons pleinement dans la transition et nous veillons à ce que nos canalisations soient prêtes à acheminer de l'hydrogène. » Cette canalisation représente la première partie de l'infrastructure supplémentaire qui traverse les terres depuis Zeebrugge jusqu'à Bruxelles et qui pourra être mise en service immédiatement pour transporter de l'hydrogène dès que le marché est prêt. Cette infrastructure constitue le premier élément de la dorsale d'hydrogène en Belgique pour approvisionner le pays ainsi que le transport transfrontalier avec l'Allemagne et les autres pays voisins.



« Ce chantier est un chantier climatique. Il s'agit des premiers kilomètres de canalisations de l'autoroute de l'hydrogène pour verdier notre industrie. Tinne Van der Straeten, ministre fédérale belge de l'Énergie

TENP prête à servir de liaison hydrogène vers la Suisse

Le nouveau tronçon de la canalisation TENP sera mis en service progressivement en 2024-2025. La canalisation a été conçue pour être une infrastructure multimoléculaire et pourra transporter de l'hydrogène dès que le marché est prêt. Selon les prévisions actuelles, l'infrastructure pourra être réutilisée et servir de liaison hydrogène avec la Suisse à l'horizon 2035-2040.



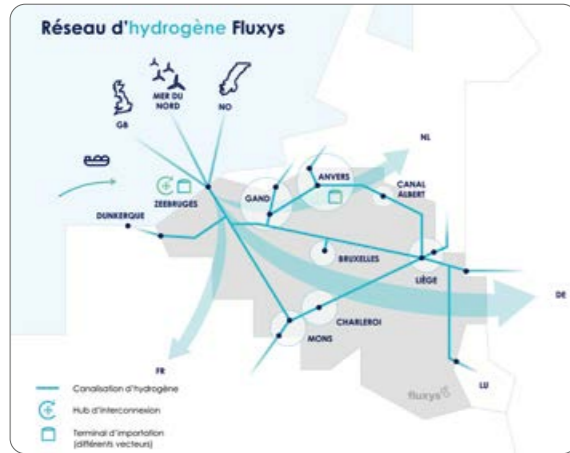
Nous testons l'hydrogène sous terre

Notre site de stockage souterrain à Loenhout pourra-t-il stocker de l'hydrogène à l'avenir? Tout comme nous avons exploré le stockage du gaz naturel à l'époque, nous mettons maintenant notre expertise et notre capacité d'innovation au service de l'étude de l'injection et du stockage d'hydrogène dans le sous-sol. Le projet pilote BE-HyStore est mené en collaboration avec l'Université de Gand et Geostock, et avec le soutien du Fonds de transition énergétique fédéral. Après les études préparatoires, nous avons testé en 2023 une injection d'hydrogène à plus d'un kilomètre sous terre.

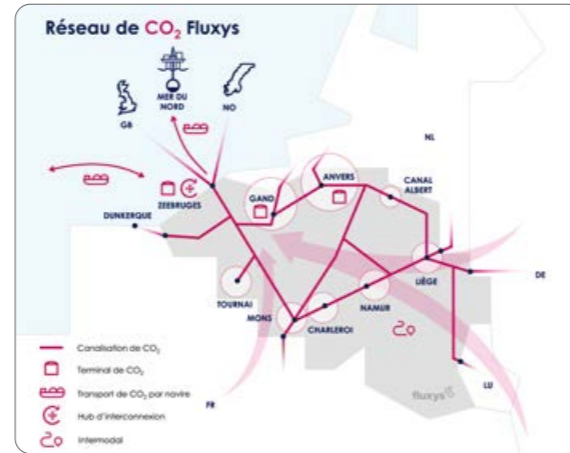


Les réseaux d'hydrogène et de CO₂ en Belgique font la liaison entre les zones industrielles et vers les pays voisins : un développement progressif

Vision long terme du réseau hydrogène : la Belgique, un hub pour l'acheminement et le transit d'hydrogène



Vision long terme du réseau CO₂ : la Belgique, un hub pour le transit et l'export de CO₂



→ Développer ensemble

Depuis début 2021, nous préparons en Belgique l'infrastructure nécessaire pour l'hydrogène et le CO₂ en collaboration avec l'industrie, nos partenaires, les pouvoirs publics, les opérateurs des pays voisins, les gestionnaires de réseau de distribution et d'autres parties prenantes. Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos clients la première capacité de transport d'hydrogène et/ou de CO₂ d'ici 2026.

→ Répondre aux besoins

Nous développons des infrastructures de transport d'hydrogène et de CO₂ en fonction des besoins des zones industrielles.

→ Connecté aux pays voisins

Nous prévoyons des connexions entre les zones industrielles et avec les pays voisins afin de développer les réseaux d'hydrogène et de CO₂ en systèmes interconnectés.

→ Focus sur des tarifs compétitifs

Grâce aux connexions avec les pays voisins, nous offrons des infrastructures de grande capacité qui devraient être disponibles à des tarifs compétitifs en raison de l'effet d'échelle.

→ Plaque tournante de la durabilité

Nous jetons ainsi les bases d'une solution durable qui pourrait faire de la Belgique une plaque tournante du transport d'hydrogène et de CO₂ dans le nord-ouest de l'Europe. Et ceci au bénéfice de l'économie belge et de celle de nos voisins.

L'Allemagne franchit une étape importante vers startnet, un réseau primaire de l'hydrogène

Fin 2023, l'Allemagne a pris la décision de construire d'ici 2032 un réseau primaire de l'hydrogène, appelé startnet. Les plans du réseau ont été élaborés au sein de l'association des gestionnaires de réseau de transport de gaz FNBGas, dans laquelle Fluxys TENP, Fluxys

Deutschland et OGE jouent un rôle actif. Les plans pour ce réseau primaire prévoient 9 700 km de canalisations, dont environ 60% sont des canalisations de gaz naturel qui seront réutilisées. La finalisation du cadre définitif pour le réseau est prévu pour juillet 2024.

→ Fluxys TENP et Fluxys Deutschland prêts pour un développement à long terme

- Afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement, les travaux de remplacement d'une partie de l'infrastructure TENP ont commencé en 2023. Le nouveau tronçon de canalisation sera mis en service progressivement en 2024-2025. La canalisation a été conçue pour être une infrastructure multimoléculaire et pourra transporter de l'hydrogène dès que le marché est prêt.
- Du côté de Fluxys Deutschland, les 22 derniers kilomètres de l'infrastructure EUGAL seront réutilisés pour faire partie du réseau primaire de l'hydrogène.

→ Open Grid Europe prêt à jouer un rôle clé dans le réseau primaire de l'hydrogène en Allemagne

- Open Grid Europe vise à devenir le plus grand gestionnaire de réseau de transport d'hydrogène en Allemagne avec le déploiement de son réseau H2ercules. Le réseau comprend environ 2 400 km de canalisations, ce qui représente environ 25% du réseau primaire de l'hydrogène.
- Fin 2023, Fluxys Belgium et Open Grid Europe ont conclu une version actualisée de leur accord de coopération pour la construction d'une connexion hydrogène transfrontalière entre la Belgique et l'Allemagne près d'Eynatten, avec une échéance fixée à 2028.

→ AquaDuctus : canalisation offshore pour acheminer vers l'intérieur du pays de l'hydrogène vert produit par les éoliennes de la mer du Nord

- En collaboration avec le gestionnaire de réseau de transport Gascade, Fluxys développe AquaDuctus, un projet de canalisation offshore pour acheminer l'hydrogène vert produit dans les parcs éoliens de la mer du Nord vers l'Allemagne.
- La canalisation est conçue pour servir de véritable dorsale sous-marine permettant l'agrégation

de l'hydrogène provenant de différentes plateformes de production et à laquelle d'autres flux internationaux d'hydrogène en mer du Nord peuvent être connectés, comme par exemple, la production dans les eaux danoises et norvégiennes.

→ Une infrastructure CO₂ également en cours de développement

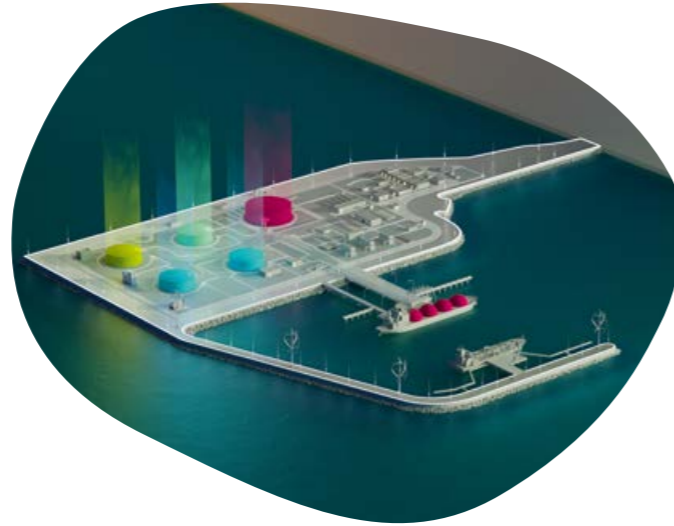
- Open Grid Europe avance bien dans ses projets de construction d'un réseau CO₂ étendu. L'objectif est de mettre en place progressivement l'infrastructure nécessaire à l'évacuation du CO₂ vers Wilhelmshaven dans le nord de l'Allemagne, vers la Belgique et/ou les Pays-Bas.
- Fin 2023, Fluxys Belgium, Open Grid Europe et Wintershall Dea ont conclu un accord de coopération sur l'infrastructure transfrontalière pour transporter le CO₂ du sud de l'Allemagne, fortement industrialisé, vers les hubs belges d'exportation de CO₂ actuellement en cours de développement. Fluxys Belgium et Open Grid Europe fournissent l'infrastructure nécessaire en Belgique et en Allemagne.



Des terminaux d'importation d'hydrogène et d'exportation de CO₂

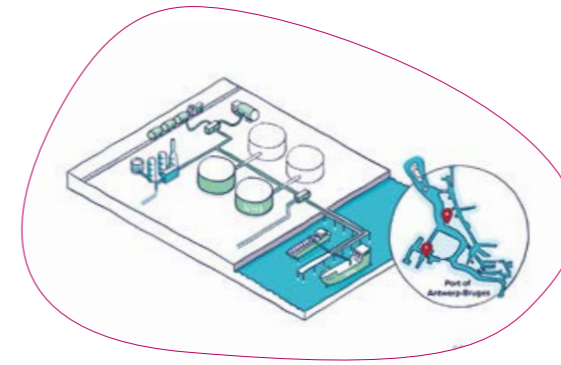
Hub multimoléculaire de Zeebrugge

- Terminal en libre accès
- Importation d'hydrogène ou de dérivés et injection dans le réseau d'hydrogène pour le transport en Belgique et dans les pays voisins
- Réception du CO₂ capté depuis le réseau CO₂ et transfert vers une canalisation offshore pour le transport vers un site de stockage en mer sûr et permanent. (voir ci-dessous)
- État: études préparatoires
- Calendrier proposé: avant 2030



CO₂ Highway Europe

Fluxys et Equinor travaillent ensemble sur le projet CO₂ Highway Europe: une canalisation de CO₂ sous-marine reliant Zeebrugge aux sites de stockage situés dans les eaux norvégiennes de la mer du Nord. L'objectif est de construire une canalisation en libre accès capable de transporter 30 millions de tonnes de CO₂ par an avant 2030.



Terminal d'importation d'ammoniac vert à Anvers

- Terminal en libre accès
- Projet de Fluxys et Advorio
- Terminal d'importation d'ammoniac vert comme matière première et carburant neutre en carbone. Possibilité de reconvertir l'ammoniac vert en hydrogène vert pour l'injecter dans le réseau d'hydrogène. L'ammoniac est une molécule efficace pour transporter l'hydrogène vert généré par l'éolien et le solaire sur de longues distances.
- État: étude de faisabilité
- Calendrier proposé: mise en service en 2028



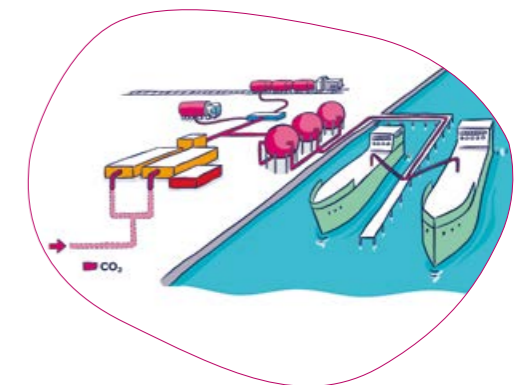
Antwerp@C CO₂ Export Hub

- Terminal en libre accès
- Projet de Fluxys Belgium, Air Liquide et Port of Antwerp-Bruges
- Terminal multimodal destiné à recevoir le CO₂, à le liquéfier, à le stocker de manière temporaire et à le charger sur des navires le transportant vers un site de stockage permanent en mer
- Capacité initiale de 2,5 millions de tonnes de CO₂ par an, possibilité d'extension à 10 millions de tonnes de CO₂ par an
- État: ingénierie et conception
- Calendrier proposé: mise en service en 2027



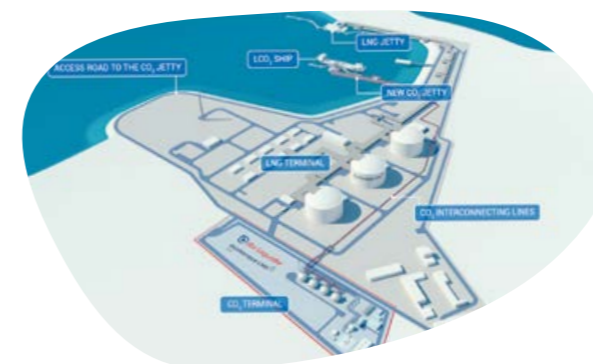
Terminal d'exportation de CO₂ de Dunkerque

- Projet de Dunkerque LNG et Air Liquide
- Partie du projet global Cap décarbonation visant à capturer, transporter et transborder le CO₂ provenant de l'industrie de la chaux et du ciment dans la région de Dunkerque pour l'exporter vers un stockage permanent en mer
- Capacité initiale de 1,5 million de tonnes de CO₂ par an, avec possibilité d'extension pour transborder le CO₂ d'autres émetteurs de la région de Dunkerque
- État: ingénierie et conception
- Calendrier proposé: mise en service en 2028



Ghent Carbon Hub

- Terminal en libre accès
- Projet de Fluxys Belgium avec ArcelorMittal Belgium et North Sea Port
- Terminal multimodal destiné à recevoir le CO₂, à le liquéfier, à le stocker de manière temporaire et à le charger sur des navires le transportant vers un stockage permanent en mer
- Capacité jusqu'à 4 millions de tonnes de CO₂ par an
- État: étude de faisabilité
- Calendrier proposé: mise en service en 2028



#herewego

Connexion



Importation d'hydrogène vert d'outre-mer



L'importation d'hydrogène neutre en carbone provenant d'outre-mer est un élément crucial pour disposer de quantités suffisantes d'hydrogène vert en Europe. Elle vient en complément à la production locale d'hydrogène sur le continent et en mer du Nord. Fluxys s'intéresse aux régions très venteuses et ensoleillées d'outre-mer où de grandes quantités d'hydrogène vert peuvent être produites à partir d'électricité verte. À cette fin, nous nous sommes associés entre autres à DEMA, ENGIE, EXMAR, Port of Antwerp-Bruges et WaterstofNet pour former la "Coalition d'importation d'hydrogène". Dans ce contexte, les gouvernements et ports belges ont déjà conclu des accords avec, notamment des pays comme Oman, la Namibie, le Chili et l'Australie. Ces pays peuvent exporter de l'hydrogène vert par bateau vers des terminaux d'importation en Europe, par exemple sous la forme d'ammoniac vert.

Oman

Partenaire de l'opérateur de réseau de transport OQGN

En 2023, Fluxys est devenue partenaire de l'opérateur de réseau de transport omanais OQGN amené à jouer un rôle clé dans le développement de l'infrastructure pour faire du pays un hub d'exportation d'hydrogène vert. Comme Fluxys, OQGN est un pionnier dans les projets de décarbonation. Ensemble, nous explorons la possibilité d'une coopération stratégique pour développer l'infrastructure de l'hydrogène et du CO₂ à Oman. OQGN a le potentiel de développer un réseau d'hydrogène de 2.300 km dans le pays. D'autres entreprises belges telles que le Port of Antwerp-Bruges et DEMA sont également déjà bien présentes dans le secteur de l'hydrogène à Oman et dans le port de Duqm.



Chili

Coup d'œil sur le développement de hubs d'hydrogène

Le Chili dispose d'abondantes ressources solaires et éoliennes, et le pays a l'ambition de produire de grandes quantités d'hydrogène vert. Des hubs d'hydrogène sont en cours de développement dans le nord et le sud du pays. Fluxys Chile suit de près l'évolution de la situation.

Le terminal GNL de Quintero s'apprête à développer sur son site un projet pilote d'unité de production d'hydrogène vert de 10 MW au service de l'industrie de la région.

Brésil

Les opportunités en matière d'hydrogène à la loupe

Le Brésil, avec son abondance d'énergie solaire et éolienne, a également le potentiel de devenir un acteur mondial sur le plan de l'hydrogène vert. Fluxys Brazil étudie les possibilités d'exportation. Les régions portuaires du pays peuvent à la fois fournir de l'hydrogène aux industries locales et faciliter les exportations vers l'étranger.





#herewego

Notre boussole ESG



Notre boussole ESG: fluxtainable



Fluxtainable nous sert de boussole pour orienter nos actions ESG: comment développer durablement nos activités dans une perspective à long terme pour nous-mêmes et aussi pour l'ensemble de nos parties prenantes? Fluxtainable sert également de tableau de bord pour communiquer de manière transparente sur les progrès de nos performances en matière de durabilité. Quel est notre impact environnemental et sociétal? Et quel est l'impact financier des facteurs externes sur notre entreprise? Sur cette base, en concertation avec nos parties prenantes, nous avons identifié les dix sujets ESG matériels qui forment le cœur de notre trajet en matière de durabilité. Les dix sujets ESG matériels sont regroupés en cinq domaines d'action.



moving

nous accélérons la transition énergétique grâce à une infrastructure multimoléculaire, aujourd'hui et demain



green

nous nous engageons à devenir une entreprise zéro émission et nous préservons le capital naturel



safe

nous appliquons des normes de sécurité strictes dans un secteur en pleine évolution



people

nous encourageons la diversité, le développement des talents et l'engagement des collaborateurs



responsible

nous menons notre activité de manière responsable

Évaluation de la double matérialité

Introduction

Fluxys Group a mené une analyse de matérialité en 2023 selon le concept de la double matérialité, conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Le concept de la double matérialité implique de considérer deux perspectives, inside-out and outside-in.

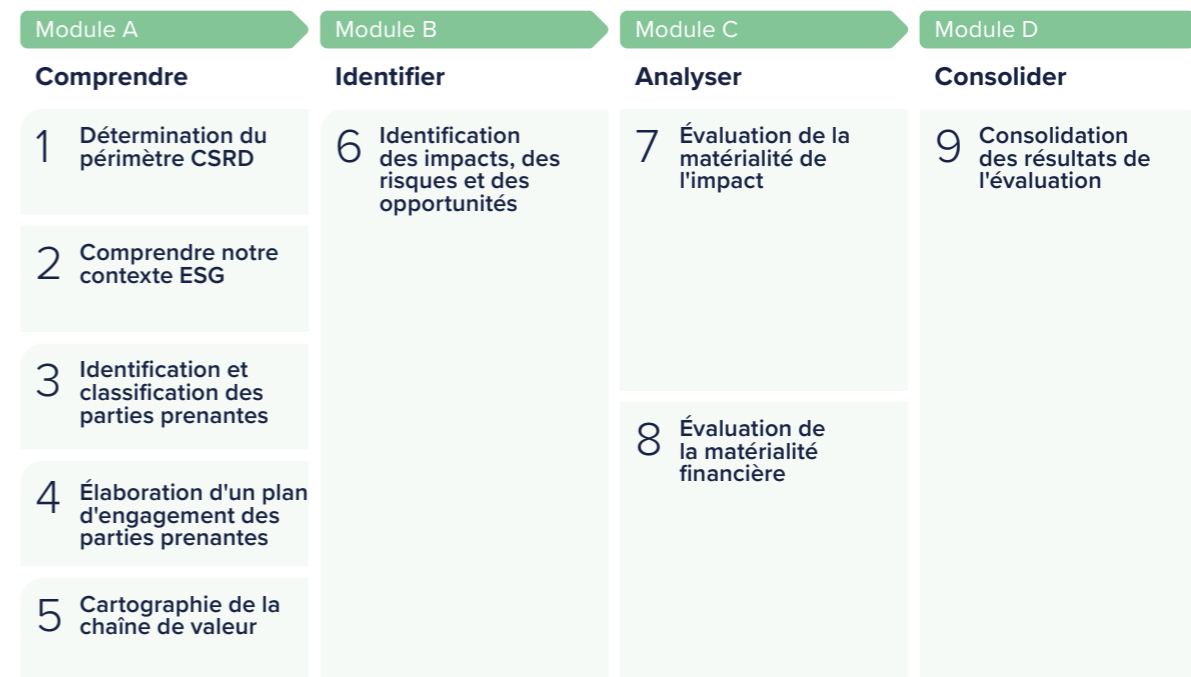
Le département Sustainability de Fluxys ainsi que le département Internal Audit & Risk ont été les principaux moteurs pour mener l'évaluation. Les acteurs de ce processus étaient le département Sustainability, le service Risk, les responsables business et la Management Team.

- Le département Sustainability et le département Risk ont développé le cadre de durabilité, organisé des groupes de travail, analysé la chaîne de valeur et ont engagé les parties prenantes de Fluxys dans ce processus.
- Les responsables business et les cadres ont identifié et évalué les impacts, les risques et les opportunités (IRO).
- La Management Team a validé les résultats des groupes de travail menés avec les responsables business et les résultats de l'analyse de la chaîne de valeur qui ont abouti au choix des sujets matériels.

Méthode

Notre évaluation de la double matérialité se composait de quatre phases [ESRS 2 IRO 1] et de neuf étapes complémentaires. Tout ce processus s'est déroulé entre janvier et octobre 2023.

plémentaires. Tout ce processus s'est déroulé entre janvier et octobre 2023.



Étape 1: Détermination du périmètre CSRD (ESRS 1 §62-67)

Les entités relevant du champ d'application du reporting CSRD en 2024 pour l'exercice 2023 sont les mêmes que celles indiquées dans le rapport financier 3.4 'Informations relatives aux participations'. Les entités indiquées comme « Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale » font partie des activités propres de Fluxys.

Les autres catégories d'entités font partie de la chaîne de valeur de Fluxys. Ceci est conforme au champ d'application des états financiers.

Étape 2: Comprendre notre contexte ESG (ESRS 1 AR 9)

Nous avons étudié le contexte ESG dans lequel Fluxys opère, c'est-à-dire l'environnement réglementaire, l'environnement externe, les politiques de gouvernance, les pratiques opérationnelles, etc.

Étape 3: Identification et classification des parties prenantes (ESRS 1 §22-24 & AR 8)

Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui peuvent influencer ou être influencés par les décisions et les actions de Fluxys.

Les parties prenantes suivantes ont été identifiées :

- Collaborateurs (partenaires sociaux - cadres supérieurs - Association des Cadres)
- Membres du Conseil d'administration
- Actionnaires
- Institutions financières et investisseurs
- Autorités et régulateurs
- Fournisseurs et entrepreneurs
- Clients et utilisateurs finaux
- ONG & Communautés affectées
- Experts internes et externes (par exemple les Universités)

Étape 4 : Élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes (ESRS 1 §22-24, AR 8)

Au début de l'année 2023, nous avons mis en place un plan d'engagement pour chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Pour chaque groupe de parties prenantes, le plan d'engagement a déterminé les aspects suivants :

- La sélection d'un échantillon représentatif de parties prenantes à engager dans le processus
- La sélection des questions ESG pertinentes desquelles discuter
- La méthode d'engagement. Deux types d'engagement des parties prenantes ont eu lieu :
 - Engagement *direct* par le biais d'enquêtes, de discussions et de workshops
 - Engagement *indirect* via la collecte d'informations ESG matérielles extraites de rapports, d'indices de référence et/ou de sites web

Les sujets suivants ont été discutés avec les parties prenantes : Conditions de travail - Santé et sécurité, Engagement et motivation des travailleurs, Diversité et inclusion : égalité de traitement et des chances pour tous, Formation et développement des compétences, Éthique et intégrité, Changement climatique (transition énergétique et nos propres émissions), Droits de l'homme dans la chaîne de valeur, Service à la clientèle, Infrastructures sûres et fiables.

L'expertise et les connaissances de nos parties prenantes nous ont permis d'affiner et de valider la liste des sujets matériels.

Étape 5 : Cartographie de la chaîne de valeur¹ (ESRS 1 §39)

Nous avons cartographié les activités de notre chaîne de valeur afin d'alimenter notre propre analyse de matérialité. Au cours de cette étape, nous avons étendu l'analyse de matérialité à l'ensemble de notre chaîne de valeur, c'est-à-dire non seulement à l'impact de nos propres activités, mais aussi aux impacts que les membres de notre chaîne de valeur pourraient avoir.

Chaque niveau de la chaîne de valeur - en amont et en aval² - a été analysé pour identifier les secteurs et/ou les entreprises importants.

Le processus de cartographie a été mené de la manière suivante :

- Niveau 2+ en amont : analyse des secteurs clés qui approvisionnent nos fournisseurs, par exemple le secteur du plastique, le secteur sidérurgique, les matériaux électriques tels que les câbles.
- Niveau 1 en amont : analyse des fournisseurs clés représentant les principales catégories de notre scope 3
- Niveau 0 : analyse des pairs
- Niveau 1 en aval : analyse des principaux clients/shippers et utilisateurs finaux et analyse comparative de l'industrie

Il s'agit d'informations ESG matérielles recueillies dans des rapports, sur des sites web et dans des documents accessibles au public.

Cette étape nous a permis d'identifier les sujets potentiellement matériels dans notre chaîne de valeur.

Étape 6 : Identification des impacts, des risques et des opportunités (IRO) (ESRS 2 DR IRO-1)

Au cours de cette étape, en partant des processus d'entreprise existants, nous avons identifié des impacts de durabilité réels et potentiels, négatifs et positifs dans nos propres activités sur une période à court, moyen et long terme, couvrant toutes les parties prenantes concernées³. À la suite d'une analyse avec les business owners et des experts d'entreprise, nous avons obtenu une longue liste de sujets. Des workshops itératifs ont permis de dresser une liste restreinte de sujets clés.

Pour la longue liste de sujets, nous avons également procédé à une évaluation de l'impact (cf. étape 7). Pour la liste restreinte, nous avons ajouté une évaluation des risques et des opportunités financiers.

Étape 7 - Évaluation de la matérialité de l'impact (ESRS 2 DR IRO-1, §52 (b))

Pour évaluer systématiquement les impacts, nous avons défini un système de notation avec des critères clairs pour les impacts, les risques et les opportunités identifiés à l'étape 6.

En fonction des caractéristiques de l'impact (positif/négatif, réel/potentiel), l'évaluation de la matérialité repose sur différents éléments (ESRS E1 §45-46).

Chaque impact est évalué sur une échelle de 1 à 5 pour chacune des composantes de l'évaluation (c'est-à-dire l'échelle, le scope, l'irrémediabilité et la probabilité), en fonction des critères qui ont été définis. Par exemple, les critères définis pour calculer le scope de l'impact vont de 1 = impact local à 5 = impact global.

L'étape suivante de l'évaluation de l'impact consistait à définir le seuil de matérialité (ESRS 1 §36&42) pour chaque impact, risque et opportunité. Nous avons décidé de fixer le seuil à 3 car l'impact devient significatif lorsque l'échelle, le scope, l'irrémediabilité et la probabilité atteignent le score de 3 (et plus), selon notre matrice de notation interne, et est donc considéré comme important.

Pour les « close calls », c'est-à-dire les IRO tout juste inférieurs ou supérieurs au seuil, nous avons procédé à un examen et à une analyse supplémentaires pour nous assurer que les IRO avaient été correctement inclus ou exclus.

Étape 8 - Évaluation de la matérialité financière (ESRS 2 DR IRO-1, §52 (c))

Pour la liste restreinte de sujets clés, nous avons également procédé à une évaluation des risques et opportunités financiers. Cette évaluation est basée sur notre système de gestion des risques existant (voir 'Notre gestion des risques' p. 38).

Conformément à l'ESRS, le système de gestion des risques existant de Fluxys examine la probabilité d'occurrence et l'ampleur potentielle des effets financiers. En outre, un seuil a été fixé au-delà duquel un risque ou une opportunité est défini comme financièrement matériel. Nous considérons différents scénarios susceptibles de se matérialiser, ainsi que les effets financiers potentiels qui peuvent ne pas être déjà reflétés dans les états financiers, y compris :

- La situation potentielle dans laquelle un événement futur peut affecter le potentiel de génération de flux de trésorerie
- Les capitaux qui ne sont pas reconnus comme des actifs du point de vue de la comptabilité et du reporting financier (par exemple, les capitaux naturels, intellectuels, sociaux et relationnels), et
- Les événements futurs possibles qui peuvent avoir une influence sur l'évolution de ces capitaux

Étape 9 - Consolidation des résultats de l'évaluation (ESRS 1 §21 & ESRS 2 §59)

Dans cette étape, nous avons consolidé et regroupé les résultats de l'analyse de matérialité. La liste finale des sujets matériels a été validée par la Management Team.

Nos sujets matériels

L'ensemble du processus d'évaluation et la liste de la matérialité fournie par l'ESRS 1 AR16 ont permis de dégager les 10 sujets matériels suivants :

1. Changement climatique : Transport des molécules pour un avenir neutre en carbone
2. Changement climatique : Nos propres émissions
3. Construire et exploiter des infrastructures sûres et fiables
4. Service clientèle
5. Sécurité des collaborateurs
6. Engagement des collaborateurs
7. Diversité et inclusion
8. Apprentissage et développement des talents
9. Éthique, intégrité et lutte contre la corruption
10. Biodiversité

Objectifs

Des objectifs pour chaque sujet matériel ont été fixés pour la filiale Fluxys Belgium en 2023. Ces objectifs sont inclus dans le rapport annuel intégré 2023 de Fluxys Belgium. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont mesurables, qu'ils décrivent la manière dont ils sont contrôlés et révisés, et qu'ils utilisent des paramètres spécifiques. Ils ont un scope clair, mettant l'accent sur les résultats, et sont définis à partir d'hypothèses sous-jacentes. En outre, ils sont limités dans le temps et fondés sur des données scientifiques (pour les objectifs environnementaux). Le processus est auditable et nécessite une documentation complète pendant toute sa durée.

Les objectifs du groupe Fluxys seront publiés dans une prochaine étape conformément au calendrier de la directive européenne sur la responsabilité sociétale des entreprises.

1. Par « chaîne de valeur », nous entendons l'ensemble des activités, des ressources et des relations que l'entreprise utilise pour créer ses produits ou services, de la conception à la livraison, la consommation et la fin de vie.
 2. La chaîne de valeur comprend des acteurs en amont et en aval de l'entreprise. Les acteurs en amont de l'entreprise fournissent des produits ou des services qui sont utilisés dans le développement des produits ou des services de l'entreprise (par exemple, les fournisseurs). Les entités en aval reçoivent des produits ou des services de l'entreprise (par exemple, les clients).
 3. Selon les normes de l'EFRAG.

herewego
**Situation
financière**



Etats financiers consolidés en IFRS84

Renseignements de caractère général concernant la société.....	84
Etats financiers consolidés du groupe Fluxys en IFRS	85
Bilan consolidé	85
Compte de résultat consolidé	87
Etat consolidé du résultat global.....	88
Etat consolidé des variations de capitaux propres.....	89
Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)	91

Notes.....94

Note 1a. Actionariat et augmentations de capital.....	94
Note 1b. Déclaration de conformité aux IFRS	94
Note 1c. Jugement et utilisation d'estimations	94
Note 1d. Date d'autorisation de publication	95
Note 1e. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables	95
Note 1f. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2024 et après	96
Note 2. Principes et méthodes comptables	96
Note 3. Participations.....	114
Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels	127
Note 5. Bilan sectoriel.....	143
Note 6. Instruments financiers	189
Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe	200
Note 8. Parties liées.....	203
Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux principaux dirigeants	208
Note 10. Evénements postérieurs à la clôture	208

Comptes annuels statutaires de Fluxys SA en normes belges209

1. Bilan	210
2. Compte de résultats.....	212
3. Affectation et prélèvements	213
4. Etat du capital au terme de l'exercice	214
5. Impôts sur le résultat	215
6. Bilan Social.....	216
6.1 Etat des personnes occupées	216
6.2 Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice.....	219
6.3 Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice	220

Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables221

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	221
Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés	222
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.....	225
Déclaration des personnes responsables	226
Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.....	226

Glossaire.....227

Pertinence des ratios financiers publiés	227
Définition des indicateurs	228
Autres investissements corporels hors RAB.....	228
Charges financières nettes	228
Dépenses d'intérêts.....	228
EBIT.....	228
EBITDA	228
Endettement financier net	229
FFO.....	229
RAB	229
RAB étendue	229
RCF	229

Etats financiers consolidés en IFRS

Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social. Le siège social de la société mère Fluxys SA est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31.

Activités du groupe. Les activités du groupe Fluxys se répartissent essentiellement en deux pôles.

Le premier a essentiellement pour activités le transport et le stockage de gaz naturel ainsi que les services de Terminalling de gaz naturel liquéfié (GNL) en Belgique. Outre ces activités soumises à la Loi Gaz1, il assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus.

Le second pôle assure essentiellement les activités qui se situent à l'étranger.

Nous renvoyons le lecteur aux chapitres spécifiques du rapport de gestion pour plus d'informations sur ces activités.

¹ Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations telle que modifiée ultérieurement.

Etats financiers consolidés du groupe Fluxys en IFRS

Bilan consolidé

Bilan consolidé	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
I. Actifs non courants		8.149.290	7.434.251
Immobilisations corporelles	5.1	5.061.694	5.036.033
Immobilisations incorporelles	5.2	1.091.803	1.204.613
Goodwill	5.3	131.149	131.149
Actifs au titre du droit d'utilisation	5.4	132.006	131.502
Participations mises en équivalence	5.5	1.334.794	585.031
Autres actifs financiers	5.6/6	228.561	145.710
Créances de location-financement		7.382	8.206
Autres créances	5.7/6	110.085	152.714
Actifs réglementaires	5.8	39.981	12.546
Autres actifs non courants	5.7	11.835	26.747
II. Actifs courants		1.395.755	1.933.691
Stocks	5.9	74.561	89.407
Autres actifs financiers courants	6	2.526	3.178
Créances de location-financement		2.516	595
Actifs d'impôt exigible		26.057	12.907
Clients et autres débiteurs	5.10/6	217.165	289.837
Actifs réglementaires	5.8	9.037	2.300
Placements de trésorerie	5.11/6	192.745	259.600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.11/6	831.786	1.246.531
Autres actifs courants	5.12	39.362	29.336
Total de l'actif		9.545.045	9.367.942

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
I. Capitaux propres	5.13	3.801.355	3.881.970
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère		2.601.935	2.509.024
Capital social et primes d'émission		1.791.855	1.791.465
Résultats non distribués et autres réserves		761.319	698.863
Ecart de conversion		48.761	18.696
Intérêts minoritaires		1.199.420	1.372.946
II. Passifs non-courants		5.042.582	4.298.339
Passifs portant intérêts	5.14/6	2.880.427	2.486.442
Obligations réglementaires	5.15	1.244.014	871.707
Provisions	5.16.2	98.998	94.177
Provisions pour avantages du personnel	5.17	59.839	52.085
Autres passifs financiers non-courants	6	9.770	11.041
Passifs d'impôt différé	5.18	749.534	782.887
III. Passifs courants		701.108	1.187.633
Passifs portant intérêts	5.14/6	118.460	137.073
Obligations réglementaires	5.15	221.025	196.485
Provisions	5.16.2	291	0
Provisions pour avantages du personnel	5.17	4.678	4.043
Autres passifs financiers courants	6	4.948	1.681
Passifs d'impôt exigible		32.350	38.242
Fournisseurs et autres créiteurs	5.19/6	263.384	780.753
Autres passifs courants		55.972	29.356
Total des capitaux propres et des passifs		9.545.045	9.367.942

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Produits des activités ordinaires	4.1	1.279.554	1.739.777
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels		249.985	404.329
Autres produits opérationnels	4.2	49.969	14.283
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.3.1	-12.320	-7.464
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels		-245.345	-407.223
Biens et services divers	4.3.2	-310.950	-631.451
Frais de personnel	4.3.3	-186.945	-180.005
Autres charges opérationnelles	4.3.4	-22.618	-22.521
Amortissements	4.3.5	-467.658	-471.548
Provisions	4.3.5	-1.169	6.024
Dépréciations de valeur	4.3.5	-6.731	-26.612
Résultat opérationnel des activités poursuivies		325.772	417.589
Résultat des sociétés mises en équivalence	4.6	150.366	79.420
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt		476.138	497.009
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4.5.4	746	3.285
Produits financiers	4.4	65.659	22.552
Charges financières	4.5	-153.240	-86.505
Résultat avant impôts		389.303	436.341
Charges d'impôt sur le résultat	4.7	-62.198	-86.983
Résultat net de la période	4.8	327.105	349.358
Part de Fluxys		256.354	263.340
Part des intérêts minoritaires		70.751	86.018

Etat consolidé du résultat global

Etat consolidé du résultat global		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Résultat net de la période	4.8	327.105	349.358
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Réévaluations au titre des avantages du personnel	5.16.1	-19.742	29.289
Charges d'impôt sur ces écarts		4.834	-7.198
Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Investissements nets à l'étranger - Ecart de conversion		52.377	21.534
Investissements nets à l'étranger - Instruments de couverture	6	-2.157	-3.205
Charges d'impôt sur ces instruments de couverture de devises		539	802
Instruments de couverture des flux de trésorerie	6	-14.809	32.996
Charges d'impôt sur ces instruments de couverture des flux de trésorerie		3.704	-8.165
Autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence – Instruments de couverture des flux de trésorerie		-31.667	84.145
Autres éléments du résultat global		-6.921	150.198
Résultat global de la période		320.184	499.556
Part de Fluxys		236.174	382.964
Part des intérêts minoritaires		84.010	116.592

Etat consolidé des variations de capitaux propres

Etat consolidé des variations de capitaux propres				
	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Couverture de flux de trésorerie
I. SOLDE AU 01-01-2022	1.706.811	82.019	477.268	-14.436
1. Résultat net de la période			263.340	
2. Autres éléments du résultat global				87.948
3. Dividendes distribués			-139.199	
4. Variations de périmètre				
5. Augmentations/réductions de capital	2.013	622		
6. Autres variations				
II. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2022	1.708.824	82.641	601.409	73.512
1. Résultat net de la période			256.354	
2. Autres éléments du résultat global				-28.808
3. Dividendes distribués			-143.653	
4. Variations de périmètre				
5. Augmentations/réductions de capital	236	154		
6. Autres variations				
III. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2023	1.709.060	82.795	714.110	44.704

En milliers d'euros						
Couverture investissements nets à l'étranger	Réserves avantages du personnel	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
-5.017	6.213	8.842	924	2.262.624	1.345.324	3.607.948
				263.340	86.018	349.358
-2.941	18.185	9.854	6.578	119.624	30.574	150.198
				-139.199	-49.793	-188.992
				2.635	-42.033	-39.398
					2.856	2.856
-7.958	24.398	18.696	7.502	2.509.024	1.372.946	3.881.970
				256.354	70.751	327.105
-12.205	-12.320	30.065	3.088	-20.180	13.259	-6.921
				-143.653	-96.230	-239.883
				390	-161.306	-160.916
-20.163	12.078	48.761	10.590	2.601.935	1.199.420	3.801.355

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	A.	1.246.531	315.478
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		798.786	1.918.092
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		706.568	1.969.201
1.1. Résultat opérationnel des activités poursuivies	B.	325.772	417.589
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie		787.863	1.074.709
1.2.1. Amortissements	B.	467.658	471.548
1.2.2. Provisions	B.	1.169	-6.024
1.2.3. Dépréciations de valeur	B.	6.731	26.612
1.2.4. Ecart de conversion		-8.270	-1.817
1.2.5. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie		-893	-3.989
1.2.6. Augmentation (diminution) des dettes réglementaires	5.8/5.15	321.468	588.379
1.3. Variation du fonds de roulement		-407.067	476.903
1.3.1. Diminution (augmentation) de stocks	5.9	25.373	-49.765
1.3.2. Diminution (augmentation) des actifs d'impôt exigible		-13.150	-610
1.3.3. Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	5.10	72.694	-91.261
1.3.4. Diminution (augmentation) des autres actifs courants	A.	-11.683	13.107
1.3.5. Augmentation (diminution) des passifs d'impôt exigible		13.150	611
1.3.6. Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs	5.19	-520.067	604.416
1.3.7. Augmentation (diminution) des autres passifs courants	A.	26.616	405
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles		92.217	-51.109
2.1. Impôts exigibles versés		-116.364	-96.901
2.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4	43.352	11.736

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
2.3. Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence (dividendes reçus)	5.5	162.866	33.283
2.4. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles		2.363	773
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		-1.090.286	-536.970
1. Acquisitions		-1.245.433	-376.586
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2	-344.781	-199.285
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées	5.5	-796.368	-50.017
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers	5.6	-104.283	-127.284
2. Cessions		79.914	27.399
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2	42.701	5.081
2.2. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers	5.6	37.213	22.318
3. Dividendes perçus classés dans les activités d'investissement	4.4	8.500	0
4. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie	A.	66.733	-187.783
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		-138.367	-450.152
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements		508.659	825.061
1.1. Entrées provenant de l'émission d'instruments de capitaux propres	D.	1.178	2.635
1.2. Entrées provenant des contrats de location-financement		-1.097	624
1.3. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers	5.14	508.578	821.802

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements		-310.047	-1.020.153
2.1. Remboursement de capital aux intérêts minoritaires	D.	-162.094	-50.055
2.2. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location	5.14	-27.765	-21.442
2.3. Remboursement d'autres passifs financiers	5.14	-120.188	-948.656
3. Intérêts		-97.096	-66.068
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements		-98.228	-67.180
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements		1.132	1.112
4. Dividendes versés	D.	-239.883	-188.992
V. Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-429.867	930.970
Ecart de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		15.122	83
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	A.	831.786	1.246.531

Notes

Note 1a. Actionnariat et augmentations de capital

Au 31 décembre 2023, la structure actionnariale de Fluxys est la suivante :

- 77,44 % : Publigaz.
- 15,24 %: EIP Neon Holding I.
- 3,44 % : Société Fédérale de Participations et d'Investissement.
- 1,98 %: AG Insurance.
- 1,32 %: Ethias & EthiasCo.
- 0,58 % : personnel et management.

En 2023, Fluxys a procédé à une augmentation de capital destinée au personnel et au management du groupe pour un montant total de 0,4 M€.

Note 1b. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys sont établis conformément au référentiel de Normes Internationales d'Informations Financières tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1c. Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et le goodwill restant (voir Note 5.3), l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 5.1 et 5.2), l'évaluation des provisions et notamment des actifs/passifs éventuels (voir Notes 5.16 et 7) ainsi que les engagements de retraite et assimilés (voir Note 5.17).

Lorsque l'utilisation de certains actifs est étroitement liée à la demande de marché, le groupe retient un mode d'amortissement fondé sur l'utilisation prévue des actifs concernés. En effet, les avantages économiques futurs représentatifs de ces actifs sont principalement consommés par le groupe du fait de leur utilisation. Une modification de la demande de marché peut conduire à une révision prospective du profil d'amortissement de ces actifs. Cette décision de révision sera fondée sur l'expérience passée du groupe pour des actifs similaires.

Les critères utilisés pour la classification des partenariats sont repris au niveau des méthodes comptables (voir Note 2.4) et de la Note 3.2.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, les dirigeants du groupe ont fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Ainsi, le groupe comptabilise au bilan les passifs réglementaires correspondant à l'excédent de revenus régulés perçus par rapport aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Cet écart est transféré du compte de résultat vers le bilan dans les obligations réglementaires (non courants et courants - voir Note 5.15). Le cas échéant, les actifs réglementaires sont enregistrés au bilan dans les lignes " actifs réglementaires " (non courants et courants – voir Note 5.8) lorsque les revenus régulés perçus sont inférieurs aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Ces derniers sont reconnus tant que le groupe estime leur récupération hautement probable.

Cette méthode comptable (voir Note 2.14) a été déterminée par le groupe, aucune guidance définitive sur les activités à tarifs règlementés n'ayant été publiée à ce jour.

Note 1d. Date d'autorisation de publication

Le conseil d'administration de Fluxys SA a arrêté les états financiers IFRS du groupe Fluxys le 28 mars 2024.

Note 1e. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables

Les normes et interprétations suivantes sont applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2023:

- Amendements à IAS 1 Présentation des Etats Financiers et l'énoncé de pratique sur les IFRS 2: Présentation des méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition du terme « significatif »
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'Assurances: Application initiale à IFRS 17 et IFRS 9 – Instruments Financiers
- IFRS 17 Contrats d'Assurances (non-applicable aux activités de réassurance réalisées au sein du groupe par Flux Re)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction
- Amendements à IAS 12 Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2

Pour les exercices financiers commençant le 31 décembre 2023 ou après, Publigas, y compris sa participation dans Fluxys SA et ses filiales belges et étrangères, sera soumise à la loi dite "Pillar two" (Loi concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grand envergure) du 19 décembre 2023. Cette loi suit généralement la Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022.

La loi vise à garantir un niveau minimum mondial de taxation pour les groupes d'entreprises multinationales belges et les grands groupes belges. La loi comprend un ensemble de règles qui devraient entraîner l'application d'un taux d'imposition effectif minimum de 15 % pour le groupe Publigas, étant un groupe d'entreprises multinationales avec un chiffre d'affaires

consolidé dépassant 750 millions d'euros pour au moins deux des quatre exercices financiers précédents.

En collaboration avec un conseiller fiscal externe, le groupe Publigas évalue actuellement l'impact de la nouvelle législation. Le groupe vise à se conformer en temps voulu et correctement à cette nouvelle législation. Entre autres, l'application des règles « Transitional CbCR Safe Harbour » est actuellement analysée. Sur la base d'une analyse des données historiques, le groupe Publigas s'attend à pouvoir appliquer ces règles dans la plupart des juridictions où le groupe opère.

Fluxys a appliqué l'exception concernant la reconnaissance et la divulgation des informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés aux impôts sur le revenu du pilier deux.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe.

Note 1f. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2024 et après

A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes ont été émises mais ne sont pas encore d'application obligatoire :

- Amendements à IAS 1 Présentation des Etats Financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (les amendements 2020 et les amendements 2022) date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024
- Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Accords de financement de fournisseurs, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024
- Amendements à IAS 21 l'effet des variations des cours des monnaies étrangères: absence de convertibilité, à compter du 1er janvier 2025
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location: Passif locatif dans une cession-bail , date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas été appliqués anticipativement. L'application de ces normes, amendements et interprétations n'ont pas eu et n'auront pas des impacts significatifs sur les états financiers du groupe.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables ont été arrêtés par le conseil d'administration de Fluxys SA en sa séance du 28 mars 2024.

Toute modification ou complément par rapport à l'exercice précédent est souligné.

2.1. Principes généraux

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe Fluxys.

Le groupe établit ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie.

Les actifs et passifs ne sont pas compensés, sauf si la compensation est imposée ou autorisée par une norme comptable internationale.

Le bilan du groupe Fluxys présente les actifs et passifs courants et non courants séparément.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière consistante.

2.2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

2.3. Critères de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys sont établis conformément aux IFRS et en particulier les IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises). Les entités faisant partie du périmètre de consolidation du groupe Fluxys sont présentées à la note 3.

2.4. Regroupements d'entreprises

Le groupe comptabilise tout regroupement d'entreprises par l'application de la méthode de l'acquisition. Cette méthode est également retenue pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun au cas où cette méthode est conforme à la substance de l'opération et contribue à donner une image fidèle de la situation financière.

L'acquéreur évalue les actifs identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si un goodwill en résulte, il est reconnu à l'actif et, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe réévalue la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabilise l'éventuel(le) profit ou perte en résultat net.

Les modifications de participations dans des filiales du groupe qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé(e) en résultat net et est calculé(e) comme l'écart entre :

- le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et
- la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale.

Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont comptabilisés comme si le groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs liés à la filiale. Ils sont donc reclassés en résultat net ou transférés vers une autre catégorie de capitaux propres, conformément aux IFRS applicables.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale, à la date de la perte du contrôle, doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation

initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9 ou, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

2.5. Conversion des états financiers des entités à l'étranger

Dans le cadre de la consolidation, les bilans des entités à l'étranger sont convertis en EUR selon la méthode du cours de clôture et les comptes de résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice s'il n'a pas varié de façon significative.

2.6. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif du bilan, dont l'usage est limité dans le temps, sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissement sont :

- 40 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique de réseau de transport et d'installation de stockage de gaz naturel' en Belgique ;
- 20 à 45 ans pour les portefeuilles de clients ;
- 20 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique d'installation de GNL' ;
- 5 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles 'portefeuilles de clients' peuvent faire l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

À chaque clôture d'un exercice, le groupe applique les procédures prévues par la norme IAS 36 pour s'assurer que ses immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour une valeur n'excédant pas leur valeur recouvrable.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations incorporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis à titre onéreux sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition. Les droits obtenus à titre gratuit sont repris en immobilisations incorporelles à une valeur comptable nulle.

Le rejet des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est comptabilisé en charge opérationnelle avec, en contrepartie, l'enregistrement d'une obligation de restitution des quotas correspondants aux émissions de la période au passif du bilan (autres créditeurs). Cette charge est évaluée au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus.

Lors de la restitution des droits, l'obligation enregistrée au passif du bilan (autres créditeurs) est éteinte par un prélèvement des quotas d'émission repris au niveau des immobilisations incorporelles.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice, le groupe constitue une provision. Cette provision est valorisée sur base du prix de marché à la clôture des quotas restant à acquérir.

Les quotas excédentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une cession sur le marché sont valorisés en fin d'exercice au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus ou au prix de marché si celui-ci est inférieur au coût moyen pondéré.

2.7. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

À chaque clôture d'un exercice, le groupe applique les procédures prévues par la norme IAS 36 pour s'assurer que ses immobilisations corporelles sont comptabilisées pour une valeur n'excédant pas leur valeur recouvrable.

Méthodes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Chaque élément significatif constitutif d'une immobilisation corporelle est comptabilisé séparément et est amorti sur base de sa durée d'utilité.

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, en tenant compte de la durée durant laquelle les actifs généreront des revenus régulés éventuels.

Les investissements régulés destinés à accroître la sécurité d'approvisionnement en Europe font l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs. Il s'agit d'une liste spécifique d'investissements régulés en infrastructure, qui sont essentiels pour le transport de gaz en Europe et qui font partie intégrante de la RAB (en Belgique).

Les méthodes et durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Méthode linéaire :

- 50 à 55 ans pour les canalisations de transport, les installations de Terminalling et les réservoirs. En ligne avec la nouvelle méthodologie tarifaire qui est appliquée depuis le 01.01.2020 en Belgique, tous les nouveaux investissements en canalisations de transport de gaz sont amortis intégralement au plus tard en décembre 2049;
- 50 ans pour les bâtiments administratifs, les habitations et installations en faveur du personnel;
- 40 ans pour les installations de stockage;
- 33 ans pour les bâtiments industriels;
- 20 ans pour les investissements liés aux extensions du Terminal GNL à Zeebrugge
- 10 ans pour l'outillage et le mobilier;
- 5 ans pour les véhicules et les engins de chantier;
- 4 ans pour le matériel informatique;
- 3 ans pour les prototypes.

Méthode dégressive :

- Cette méthode est uniquement d'application pour les investissements effectués pour assurer la sécurité d'approvisionnement : amortissement dégressif en 25 ans.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

2.8. Contrats de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période déterminée, l'entité doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, elle détient les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé ; et
- le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée des contrats de location, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées conformément à IFRS 16 en tenant compte de la probabilité d'exercer l'option et uniquement si celle-ci est sous le contrôle du preneur.

Le groupe en tant que preneur

A la date de début du contrat, le preneur comptabilise un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative.

ACTIFS AU TITRE DU DROITS D'UTILISATION

Le groupe comptabilise des actifs au titre du droits d'utilisation à la date de début du contrat, soit la date à laquelle l'actif est disponible à l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de l'obligation locative déduction faite des amortissements et des éventuelles réductions de valeur, ajustés pour tenir compte des réévaluations éventuelles de l'obligation locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de l'obligation locative, les coûts initiaux engagés par le preneur, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des éventuels avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif en fin de contrat. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément des autres actifs dans une rubrique distincte sous les actifs non courants.

OBLIGATIONS LOCATIVES

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, le preneur évalue l'obligation locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers effectués ;
- en réévaluant la valeur comptable pour refléter la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location.

Les services inclus dans des contrats de location ne font pas partie de la dette de location.

Les obligations locatives sont présentées dans une rubrique distincte sous les passifs portant intérêts courants et non courants (voir note 5.14).

CONTRATS DE LOCATION DE COURTE DURÉE ET CONTRATS DE FAIBLE VALEUR

Pour les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins), le groupe Fluxys enregistre une charge de location.

Pour la détermination du critère de faible valeur, un seuil de matérialité a été déterminé à l'exception des voitures qui sont regroupées dans le groupe véhicules loués à plus d'un an sans application du critère de valeur.

L'impact sur le résultat des contrats à court terme et de faible valeur n'est pas significatif.

PRÉSENTATION

Dans le compte de résultat consolidé, la charge d'intérêt sur l'obligation locative est présentée séparément de la dotation aux amortissements applicable à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux seront présentés comme suit :

- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative et les intérêts versés dans les activités de financement ;
- les paiements de loyers au titre de contrats de location court terme, contrats de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, dans les activités d'exploitation.

2.10. Instruments financiers

a. Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et de passifs financiers

COMPTABILISATION

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe doit décomptabiliser un actif financier si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier à un tiers.

Si le groupe ne transfère pas, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et qu'elle conserve le contrôle de l'actif transféré, le groupe continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans celui-ci et un passif associé pour le montant dû.

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'intégralité de l'actif financier et comptabilise un passif financier pour la contrepartie reçue.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre le coût amorti et la somme des contreparties reçues est comptabilisé en résultat net.

Lors de la décomptabilisation d'un investissement en instruments de capitaux propres jusqu'alors classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat net.

DÉCOMPTABILISATION DE PASSIFS FINANCIERS

L'entité décomptabilise un passif financier uniquement lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée en résultat net.

b. Instruments de capitaux propres non consolidés (tels qu'actions et parts)

Le groupe Fluxys évalue les instruments de capitaux propres non consolidés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Toutefois, eu égard à la matérialité de certains instruments et l'indisponibilité de valeurs récentes de marché, certains instruments de capitaux propres sont comptabilisés au coût initial.

Les dividendes perçus d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en produits financiers dans la rubrique 'Dividendes de sociétés non consolidées'.

c. Placements de trésorerie, trésorerie et équivalent de trésorerie

Les placements de trésorerie sous forme d'obligations ou de papier commercial, dont l'échéance est supérieure à 3 mois, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Ils figurent au bilan dans la rubrique 'autres actifs financiers' non courants ainsi que dans la rubrique 'placements de trésorerie' courants.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti.

Le modèle économique utilisé par le groupe Fluxys pour la gestion de ces actifs financiers a pour objectif de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. En effet, les ventes d'actifs financiers sont rares et le groupe ne s'attend pas à procéder à de telles ventes dans l'avenir, sauf dans le cas d'une augmentation du risque de crédit des actifs au-delà de la politique préconisée par le groupe. Une vente peut également être motivée par un besoin de financement non anticipé.

Lorsque les conditions requises pour être qualifiés d'actifs financiers évalués au coût amorti ne sont pas réunies, ces actifs financiers concernés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

d. Les créances commerciales et autres éléments d'actifs

Les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des montants estimés non recouvrables.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont actualisés.

Les éléments visés dans ces rubriques font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur comptable à la date de clôture de l'exercice est supérieure à leur valeur recouvrable.

e. Pertes de crédit attendues et réductions de valeur

Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont calculées sur base d'une approche individuelle, en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie et de l'échéance de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sont calculées en utilisant une probabilité de défaut sur la durée de vie de l'actif financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables sur les événements suivants :

- paiements en souffrance depuis plus de 90 jours,
- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur et
- probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

Si les conditions économiques prévues (par exemple le produit intérieur brut) devaient se détériorer au cours de l'année prochaine, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de défaillances, les taux de défaillance historiques sont ajustés. A chaque clôture, les taux de défaillance historiques observés sont mis à jour et les changements dans les estimations prévisionnelles sont analysés.

f. Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts sont comptabilisés à concurrence du montant net obtenu. Après la comptabilisation initiale, les emprunts productifs d'intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est prise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts. Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans que la modification entraîne une décomptabilisation, le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé directement en résultat. Le gain ou la perte correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels d'origine et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

g. Les dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les dettes commerciales sont actualisées.

h. Instruments dérivés

Le groupe Fluxys utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change ainsi qu'aux risques de taux d'intérêts.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Le groupe Fluxys désigne certains dérivés comme instruments de couverture au titre du risque de change et du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

DÉSIGNATION ET EFFICACITÉ DES COUVERTURES

Au moment de la création de la relation de couverture, le Groupe prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture.

Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe indique si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, c'est-à-dire lorsque la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture que le Groupe utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, le Groupe doit rajuster le ratio de couverture de la relation de couverture de telle manière que celle-ci réponde à nouveau aux critères (rééquilibrage de la couverture).

Les variations de la juste valeur des instruments financiers qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, et qui répondent aux conditions y relatives, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour autant qu'elles concernent la partie efficace de la couverture et que les variations de la juste valeur sont issues de variations de cours de change.

Les profits ou pertes sur les instruments de couverture qui ont été comptabilisé(e)s directement en capitaux propres doivent être comptabilisé(e)s en résultat lors de la sortie du périmètre de l'activité à l'étranger.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres du groupe. La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat. Si la transaction prévue n'est plus probable, les profits ou pertes sur les instruments de couverture qui ont été comptabilisé(e)s directement en capitaux propres sont comptabilisé(e)s en résultat.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Certains instruments financiers dérivés, bien qu'ils couvrent de manière économique un risque déterminé, ne respectent pas les critères pour l'application de la comptabilité de couverture suivant l'IFRS 9 (Instruments financiers).

Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées directement en compte de résultat.

2.11. Les stocks

Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sur stocks sont actées, si nécessaire, pour tenir compte :

- soit de la valeur nette de réalisation,
- soit des pertes de valeur sur stocks suite à des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

De telles dépréciations des stocks sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Stocks de gaz

Les mouvements de stocks de gaz sont évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Stocks de matières consommables et de fournitures

Les matières consommables et les fournitures sont inventoriées par application de la méthode des prix moyens pondérés.

2.12. Les provisions

Les provisions comptabilisées au passif du bilan sont celles qui répondent aux critères suivants :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable (i.e. plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, autrement dit, le montant que l'entreprise estime raisonnablement devoir payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe Fluxys ont mis en place des régimes de pensions complémentaires de type 'à prestations définies' ou de type 'à cotisations définies'. Les avantages de ces régimes reposent sur l'ancienneté de service et le salaire de l'employé. Le régime de pensions de type 'à prestations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital constitué par des primes personnelles et par des primes patronales en fonction du salaire.

En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies'.

En cas de décès avant le départ en pension, ces régimes prévoient, en Belgique, des capitaux en faveur du conjoint survivant et des allocations aux orphelins.

Autres avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe octroient à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté).

Le régime de pensions de type 'à prestations définies'

Les provisions pour pensions et autres engagements collectifs sont comptabilisées au bilan conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) en fonction de la méthode des unités de crédit projetées (*PUCM - Projected Unit Credit Method*).

La valeur actuelle des avantages postérieurs à l'emploi est déterminée à chaque date de clôture sur base d'hypothèses de salaires projetés en fin de carrière, de taux d'inflation, d'espérance de vie, de rotation du personnel et de l'âge attendu de la retraite. La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité qui ont des dates d'échéance proches de la durée moyenne pondérée des plans concernés et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront payés.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif est comptabilisé à concurrence de l'excédent du régime à prestations définies, plafonné à la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Les réévaluations des obligations au passif ou des excédents à l'actif du bilan se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé (hors montants d'intérêts nets).

Ces réévaluations sont comptabilisées directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies'

Les engagements du groupe relatifs aux régimes 'à cotisations définies' se limitent à la prise en résultat des primes patronales versées.

Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en résultat financier dans l'exercice au cours duquel elles surviennent.

2.13. La comptabilisation des produits

Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires à mesure qu'il remplit une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis et que ce dernier en obtient le contrôle.

Le groupe Fluxys utilise une approche en cinq étapes pour déterminer si un contrat conclu avec un client peut être comptabilisé et la manière dont les revenus doivent être comptabilisés :

1. identification du contrat,
2. identification des obligations de prestation,
3. détermination du prix de transaction,
4. répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et
5. comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les revenus du groupe sont issus, en majeure partie, de contrats de services de transport, de stockage et de terminalling pour lesquels tant les prestations à fournir que le prix du service sont clairement identifiés. Les revenus de ces contrats sont reconnus, en majeure partie, sur base des capacités réservées.

Pour la plupart de leurs services, Fluxys et ses filiales transfèrent le contrôle de leurs services progressivement et, de ce fait, remplissent leur obligation de prestation et comptabilisent les produits des activités ordinaires progressivement. En outre, le groupe Fluxys effectue des ventes de gaz qui sont nécessaires aux opérations de balancing et à ses besoins opérationnels. Ces prestations, remplies à un moment précis, sont comptabilisées en produits des activités ordinaires dès leur réalisation.

Les revenus régulés perçus par le groupe peuvent générer un boni ou un mali par rapport à la marge équitable destinée à rémunérer les capitaux investis. Les bonis sont reportés et comptabilisés en tant qu'obligations réglementaires, tandis que les revenus acquis correspondant à un mali sont repris en produits des activités ordinaires en contrepartie de la comptabilisation d'un actif réglementaire.

Le cadre réglementaire est expliqué dans une manière plus détaillée dans le chapitre « Cadre légal et réglementaire » du rapport annuel. Dans la note 4 – Compte de résultat sectoriel, la distinction est faite entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaires comptabilisé. Ce dernier comprend non seulement le chiffre d'affaires facturé mais aussi les mouvements dans les actifs et passifs réglementaires.

Le tableau suivant fournit de plus amples détails sur les principales services (obligations de prestation) du groupe (étant transport, stockage et terminalling), les types de contrats et la façon dont les produits des activités ordinaires sont reconnus. Ces produits sont très majoritairement régulés.

Entité légale	Source de produits des activités ordinaires	Obligations de prestation : nature, clients et degré d'avancement	Type de contrat et détermination de prix
Fluxys Belgium Fluxys Deutschland Fluxys TENET Interconnector FluxSwiss BBL	Transport	<p>Nature de l'obligation de prestation: Vente de capacités de réseau de transport et services connexes, qui permettent aux clients de livrer du gaz naturel à des gestionnaires de réseaux de distribution, des centrales électriques ou de grands consommateurs industriels, ou de transporter du gaz jusqu'à un point frontalier en vue de transport vers d'autres débouchés en Europe.</p> <p>Clients: les affréteurs de gaz réservent des créneaux de capacité sous forme de contrats à court terme ou long terme.</p> <p>Comptabilisation des produits des activités ordinaires: l'obligation de prestation consiste à mettre les capacités à disposition du client, afin qu'il les utilise comme et quand il le décide (cf. IFRS 15.26 (e)).</p> <p>En pratique, selon les termes contractuels, les clients réservent une capacité pour une période convenue, durant laquelle ils peuvent utiliser cette capacité à leur gré.</p> <p>L'entité fournit ainsi une série de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme (IFRS 15.22(b)).</p> <p>Chaque service de la série est une obligation de prestation qui est remplie progressivement, cf. IFRS 15.35a (le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de l'entité).</p> <p>Par conséquent, les capacités réservées sont facturées et comptabilisées mensuellement durant la période contractuelle en accord avec IFRS 15.39 et IFRS 15.B15, i.e. progressivement.</p>	Contrat (régulé) standard de transport.
Fluxys Belgium	Stockage	<p>Nature de l'obligation de prestation : services de stockage qui permettent aux clients d'utiliser de façon flexible des capacités tampon en fonction de leurs besoins. Le gaz est stocké sur le site souterrain de Loenhout, Belgique.</p> <p>La plupart des revenus est généré par la vente d'unités standard groupées. Celles-ci se composent de services d'injection, de stockage et d'émission dans des proportions fixes durant la saison de stockage, sur base de contrats à long terme ou à court terme.</p> <p>Clients: comme pour le transport, les revenus sont basés sur les capacités réservées.</p> <p>Comptabilisation des produits des activités ordinaires: les revenus sont comptabilisés progressivement, parce que ces services sont prestés sur une base continue pendant la période contractuelle.</p>	Contrat régulé standard de stockage combiné avec un contrat de transport (voir ci-avant) pour permettre l'injection dans le réseau de transport ou le prélèvement.
Fluxys LNG	Terminaling	Nature de l'obligation de prestation:	Contrat (régulé) standard de services GNL

Dunkerque LNG		<p>Déchargement : les slots, aussi appelés droits d'accostage, sont vendus au préalable et peuvent être combinés avec des services connexes comme le stockage, la regazéification ou le 'sending out' (i.e. regazéifier le gaz et l'injecter dans le réseau de transport).</p> <p>Chargement</p> <p>Transbordement (uniquement Fluxys LNG), ces services se présentent sous 2 formes:</p> <p>navire-à-navire : déchargement d'un méthanier avec transfert direct du GNL dans un autre méthanier,</p> <p>navire-stockage-navire : le GNL est déchargé d'un méthanier, puis stocké dans un réservoir au Terminal. Il pourra être chargé quelques jours plus tard par un autre méthanier.</p> <p>Clients: les clients réservent des slots au préalable, sous forme de contrats long terme ou court terme.</p> <p>Comptabilisation des produits des activités ordinaires: les revenus sont comptabilisés progressivement sur la base de la capacité réservée, indépendamment de l'utilisation effective des slots.</p> <p>Pour certains services connexes, tels que le stockage, les revenus sont également reconnus progressivement, conformément à IFRS 15.35(a). Pour d'autres services, comme la regazéification, les revenus sont comptabilisés à un moment précis.</p>	<p>souvent combiné avec un contrat séparé pour des services connexes.</p> <p>Contrat régulé standard de services de transbordement</p>
---------------	--	---	--

2.15. Les impôts

Les impôts exigibles sont établis conformément aux règles fiscales locales et reposent sur le résultat de la société mère, des sociétés-filiales et des activités conjointes.

Les actifs et passifs d'impôt différé enregistrent respectivement les différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales.

2.16. Les avoirs, droits, dettes et engagements en devises étrangères

Comptabilisation à la conclusion de l'opération

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de l'opération.

Evaluation en fin d'exercice

En fin d'exercice et conformément à l'IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), les actifs et passifs monétaires ainsi que les droits et engagements sont valorisés au cours de clôture de l'exercice.

Cette revalorisation donne naissance à des écarts de conversion qui sont globalisés par devise et comptabilisés en résultat.

Note 3. Participations

3.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante en 2023 : prise de participation dans Open Grid Europe, dans OQGN et dans GUFU BBL. Augmentation de la participation en TAP. Création des sociétés Fluxys hydrogen et Fluxys c-grid. Désinvestissement en Rostock LNG, HEH, Hyoffwind et Power to Methanol.

3.1.1 Principales évolutions des participations

Open Grid Europe

Acquisition d'une participation minoritaire (24,11%) en Open Grid Europe (à travers Vier Gas Holdings) le plus grand gestionnaire de réseau de transport en Allemagne. L'acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie de Fluxys visant à être le partenaire d'infrastructure essentiel afin d'accélérer la transition énergétique. Open Grid Europe est consolidée par la méthode de la mise en équivalence, avec un impact sur le résultat du groupe à partir de mars 2023. L'exercice de mise à la juste valeur des actifs et des passifs de la société permettant l'allocation du prix est achevé et la valeur comptable de la participation à la date de la clôture en tient compte.

OQ Gas Networks

Dans le cadre de l'introduction en bourse d'OQ Gas Networks (OQGN), Fluxys a acquis une participation de 4,9 % dans OQGN en tant qu'investisseur de premier plan. L'OQGN détient un monopole naturel sur les infrastructures essentielles de transport de gaz à Oman en tant que propriétaire et exploitant exclusif du "Natural Gas Transportation Network". Fluxys et OQGN sont tous deux des précurseurs dans les projets de décarbonation et partagent le même objectif stratégique clé, à savoir l'accélération de la transition énergétique. La participation dans OQGN est évaluée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

GUFU BBL

Fluxys et Gasunie ont convenu de reprendre la participation de 20 % du copropriétaire Uniper dans la canalisation BBL. Fluxys prendra une participation minoritaire de 25 % dans l'entité GUFU BBL, sans influence significative en raison de la gouvernance en place. La participation dans GUFU BBL est évaluée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

TAP

Les actionnaires de TAP, Fluxys et Enagás, ont racheté la participation de 5 % de leur coactionnaire Axpo. Fluxys a acquis 1 % de la participation d'Axpo et est ainsi devenu un partenaire à 20 % de TAP à partir de juillet 2023.

Rostock LNG

La participation dans Rostock LNG a été vendue à sa valeur d'investissement et la perte de valeur comptabilisée en 2021 a été reprise. La société a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

HEH

La participation dans HEH et le prêt d'actionnaire ont été vendus à leur valeur d'investissement. La société a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Hyoffwind and Power to Methanol

Le co-actionnaire de Fluxys dans Hyoffwind a racheté l'entière des parts de Fluxys. Power to Methanol a été liquidée. Ces entités étaient consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Fluxys hydrogen

Fluxys hydrogen (filiale consolidée - participation à 100% de Fluxys Belgium) a été créée en tant que filiale en 2023 pour devenir le gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène en Belgique, soutenant ainsi le secteur dans ses efforts de transition vers une économie à faible émission de carbone.

Fluxys c-grid

Fluxys c-grid (filiale consolidée - participation de 77,5 % de Fluxys Belgium) a été créée en tant que filiale en 2023 pour devenir le gestionnaire de l'infrastructure de transport de CO2 en Belgique et soutenir ainsi l'industrie dans ses efforts de transition vers une économie à faible émission de carbone.

3.2. Nature et étendue des intérêts détenus dans les partenariats

Transitgas et TENP KG

Transitgas est un partenariat dans lequel FluxSwiss exerce un contrôle conjoint avec les coparticipants.

Transitgas est qualifiée d'activité conjointe pour les raisons suivantes :

Les activités de Transitgas ont essentiellement pour but de mettre la capacité de ses installations à disposition des coparticipants. Ces derniers ont ainsi droit à la quasi-totalité des avantages économiques découlant des actifs de l'opération. Ils encourent par ailleurs les obligations à l'égard des passifs relatifs à l'opération. En effet, les passifs contractés par Transitgas sont acquittés grâce aux flux de trésorerie reçus de la part des coparticipants via les redevances payées pour la capacité mise à disposition.

FluxSwiss détient 90 % de la capacité des installations Transitgas. Ces dernières sont donc intégrées à concurrence de 90 % dans les états financiers consolidés du groupe.

Ce pourcentage d'intégration n'est pas basé sur la participation détenue dans cette société mais est basé sur les droits liés aux actifs et les obligations encourues par le groupe au titre des passifs. Cette méthode permet de mieux refléter les risques et avantages des coparticipants liés à la capacité réservée dans les installations.

TENP KG est un partenariat dans lequel Fluxys TENP exerce un contrôle conjoint avec les coparticipants.

L'approche retenue dans le cadre de ce partenariat est en tout point identique à celle retenue pour Transitgas, hormis le fait que cette activité conjointe est intégrée à concurrence de 64,25 % dans les états financiers consolidés du groupe, conformément à la capacité réservée dans les installations.

BBL Company VOF, NEL et EUGAL

Via Fluxys Deutschland GmbH, Fluxys est copropriétaire pour 16,5% des actifs et passifs d'EUGAL (canalisation de gaz reliant Lubmin dans le nord-est de l'Allemagne avec Deutschneudorf à la frontière avec la République Tchèque) et pour 23,87% des actifs et passifs de NEL (canalisation de gaz reliant Lubmin avec Rehden dans le sud-ouest de l'Allemagne).

Via Fluxys BBL BV, Fluxys est copropriétaire pour 20% des actifs et passifs de BBL Company, qui opère une canalisation de gaz entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton en Angleterre.

3.3. Nature et étendue des restrictions liées aux actifs et passifs du groupe

Des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'Etat belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Energie et peuvent être résumés comme suit :

- Le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Energie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie.
- Le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration de Fluxys Belgium.
- Le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Energie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Energie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive.
- Un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

D'autres conventions d'actionnaires ont été conclues au sein de filiales du groupe Fluxys. Ces dernières prévoient des droits de préemption lors de la cession de titres par un actionnaire, ainsi que certaines majorités spéciales nécessaires à la décision en matières spécifiques. Ces dernières n'entament pas le contrôle exercé par le groupe sur ses filiales ou le contrôle conjoint sur les activités conjointes.

Il n'y a pas d'autres restrictions importantes qui pourraient limiter la faculté du groupe d'accéder à ses actifs ou de les utiliser et de régler ses passifs. Notons toutefois que les actifs de Flux Re sont destinés à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. Le montant total de l'actif du bilan de Flux Re s'élève à 177,8M€ au 31-12-2023 contre 164,1 M€ au 31-12-2022.

3.4. Informations relatives aux participations

Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale						
Nom de la filiale	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
FLUXYS BELGIUM SA	Avenue des Arts 31 B - 1040 Bruxelles	0402 954 628	90,00%	Transport de gaz	€	31 décembre
FLUXYS LNG SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0426 047 853	90,00%	Terminalling GNL	€	31 décembre
FLUX RE SA	Rue de Merl 74 L - 2146 Luxembourg	-	90,00%	Société de réassurance	€	31 décembre
FLUXYS EUROPE SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0712 615 547	100,00%	Activités internationales	€	31 décembre
FLUXYS C-GRID SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	1002.472.828	77,50%	Transport de CO2	€	31 décembre
FLUXYS HYDROGEN SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	1002.472.927	100,00%	Transport d'hydrogène	€	31 décembre
FLUXYS BBL B.V.	Willem de Zwijgerlaan 32 NL - 5263 DG Vught	-	100,00%	Transport de Gaz	€	31 décembre
FLUXYS Germany Holding GmbH	Elisabethstr. 5 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00%	Holding	€	31 décembre
FLUXYS DEUTSCHLAND GmbH	Elisabethstr. 5 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00%	Transport de Gaz	€	31 décembre
FLUXYS TENP GmbH	Elisabethstr. 5 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00%	Transport de Gaz	€	31 décembre
FLUXSWISS SAGL	Via della Scuole 8 CH - 6900 Paradiso	-	50,65%	Transport de Gaz	CHF	31 décembre
FLUXYS UK Ltd	Clarendon House, GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00%	Activités internationales	€	31 décembre
GMSL Ltd	Clarendon House GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00%	Services	GBP	31 décembre
INTERCONNECTOR Ltd	4th Floor, Burdet House Buckingham Street 15-16 UK - London WC2N 6 DU	-	76,32%	Transport de Gaz	GBP	31 décembre
INTERCONNECTOR ZEEBRUGGE TERMINAL SRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0454 318 009	63,40%	Transport de Gaz	€	31 décembre

FLUXYS BUNKERING SRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0645 978 824	100,00%	Services GNL	€	31 décembre
FLEXFUELER 002 SRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0716.865.434	86,73%	Services de soutage GNL	€	31 décembre
DUNKERQUE LNG SAS	Rue l'Hermitte 30 Immeuble des 3 Ponts F - 59140 Dunkerque	-	30,39%	Terminalling GNL	€	31 décembre
DUNKERQUE LNG HOLDING SAS*	10 rue AuberF- 75009 Paris	-	30,39%	Holding	€	31 décembre
FLUXDUNE SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0697 786 623	50,01%	Holding	€	31 décembre
GAZ-OPALE SAS	Rue l'Hermitte 30 Immeuble Les 3 Ponts F - 59140 Dunkerque	-	64,50%	Services	€	31 décembre
FLUXYS BRASIL S.A.	Rua Visconde de Pirajá, No. 495, 7th floor, room 702 Ipanema, Zip Code 22410-002 Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro	-	100%	Services	BRL	31 décembre
FLUXYS INTERNATIONAL SA	Guimardstraat 4 B - 1040 Brussel	0765.763.926	100%	Holding	€	31 décembre
CORUMBA Holding srl	Rue Jean Piret 1 L - 2350 Luxembourg	-	100%	Holding	€	31 décembre
BBPP Holdings Ltda.	Rua da Passagem, No. 83 - suite 214 (Part), Botafogo, zipcode 22290-030, Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro	-	100%	Holding	BRL	31 décembre
FLUXGERMANY SA	Guimardstraat 4 B - 1040 Brussel	0776.517.761	100%	Holding	€	31 décembre
FLUXDE HOLDING GmbH	Elisabethstr. 5 D - 40217 Düsseldorf	-	100%	Holding	€	31 décembre
FLUXYS CHILE SpA	I. Goyenechea 3000 OF 2301 23 Las Condes, Santiago	-	100%	Services	CLP	31 décembre

(*) Fluxys contrôle Dunkerque LNG SAS grâce au contrôle de FluxDune SA (50,01%), qui contrôle à son tour Dunkerque LNG Holding SAS (60,76%), cette dernière détenant 100% des parts de Dunkerque LNG SAS.

Activités conjointes intégrées sur base des droits liés aux actifs et des obligations encourues au titre des passifs

Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
TENP GmbH & Co KG	Gladbecker Strasse 425 D - 45329 Essen	-	49,00%	Location d'installations et services	€	31 décembre
Transitgas AG	Franklinstrasse 27 CH - 8050 Zurich	-	23,30%	Location d'installations et services	CHF	31 décembre
BBL Company VOF	Concourslaan 17 NL - 9727 KC Groningen	-	25,00%	Transport de Gaz	€	31 décembre
NEL (Nordeuropäische Erdgasleitung) Gastransport GmbH	Kölnische Strasse 108-112 D - 34119 Kassel	-	23,87%	Transport de Gaz	€	31 décembre
EUGAL (European Gas Pipeline Link)	Kölnische Strasse 108-112 D - 34119 Kassel	-	16,50%	Transport de Gaz	€	31 décembre

Filiales avec intérêts minoritaires significatifs

En milliers d'euros

	31-12-2023 *	31-12-2023 *	31-12-2023 *	31-12-2023 *	31-12-2023 *	31-12-2023 *
100 %	Fluxys Belgium Group	Swiss Group**	Interconnector	Dunkerque LNG	Autres filiales	TOTAL
Actifs non courants	2.201.781	887.735	303.111	2.368.414		
Actifs courants	1.285.556	131.261	232.564	116.850		
Capitaux propres	709.955	743.266	171.670	1.483.043		
Passifs non courants	2.329.813	209.782	283.709	965.239		
Passifs courants	447.569	65.948	80.296	36.983		
Produits opérationnels	773.143	219.815	151.206	289.901		
Charges opérationnelles	-652.340	-159.036	-119.806	-204.311		
Résultat financier net	-32.908	-3.458	-807	-35.263		
Charges d'impôt sur le résultat	-17.046	-9.250	-8.792	-12.055		
Résultat net de la période	70.849	48.071	21.801	38.272		
Bilan - Intérêts minoritaires	71.699	366.802	41.007	1.021.087	-301.175	1.199.420
Résultat - Intérêts minoritaires	7.085	23.724	5.167	26.643	8.132	70.751

* Chiffres sur base annuelle à 100 %, sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés.

** Swiss Group correspond à la consolidation de FluxSwiss intégrant 90 % de Transitgas.

Filiales avec intérêts minoritaires significatifs							En milliers d'euros	
	31-12-2022	31-12-2022	31-12-2022	31-12-2022	31-12-2022	31-12-2022		
	*	*	*	*	*	*		*
100 %	Fluxys Belgium Group	Swiss Group**	Interconnector	Dunkerque LNG	Autres filiales	TOTAL		
Actifs non courants	2.198.573	901.296	365.864	2.489.559				
Actifs courants	1.345.484	184.452	272.424	271.925				
Capitaux propres	746.733	742.004	259.950	1.515.302				
Passifs non courants	2.095.647	248.800	226.625	1.137.992				
Passifs courants	701.677	94.944	151.713	108.190				
Produits opérationnels	1.207.337	271.934	198.046	243.322				
Charges opérationnelles	-1.068.798	-156.801	-154.947	-185.453				
Résultat financier net	-37.514	-7.571	-432	-13.582				
Charges d'impôt sur le résultat	-23.872	-17.946	-9.139	-11.645				
Résultat net de la période	77.153	89.616	33.528	32.642				
Bilan - Intérêts minoritaires	74.668	366.179	61.888	1.043.543	-173.332	1.372.946		
Résultat - Intérêts minoritaires	7.715	44.226	7.999	22.723	3.355	86.018		

* Chiffres sur base annuelle à 100 %.

** Swiss Group correspond à la consolidation de FluxSwiss intégrant 90 % de Transitgas.

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence - Coentreprises						
Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
TENP Verwaltungs GmbH	Gladbecker Strasse 425 D - 45329 Essen	-	50,00%	Services	€	31 décembre
BALANSYS SA	105 Rue de Strassen L-2555 Luxembourg	-	45,00%	Société d'équilibrage	€	31 décembre

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence - Entreprises associées						
Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
TRANS ADRIATIC PIPELINE AG	Lindenstrasse 2 CH - 6340 Baar	-	20,00%	Transport de Gaz	€	31 décembre
SENFLUGA ENERGY INFRA-STRUCTURE HOLDING SA	D. Soutsou street 28 GR - 115 21 Athènes	-	18,00%	Holding	€	31 décembre
DESFA S.A.	Mesogion Av. 357-359 GR - 15231 Chalandri, Athènes	-	11,88%	Transport de Gaz	€	31 décembre
Transportadora Brasileira Gasoduto Bolívia-Brasil S.A. - TBG	Praia do Flamengo, 200 25° andar - Rio de Janeiro - RJ CEP: 22.210-901	-	29,12%	Transport de Gaz	BRL	31 décembre
Condor Energy Holdings SpA	2939 Av. Vitacura Piso 12, Las Condes Santiago	-	25,00%	Holding	USD	31 décembre
Condor Energy Holdings II SpA	2939 Av. Vitacura Piso 12, Las Condes Santiago	-	25,00%	Holding	USD	31 décembre
Condor Energy Holdings III SpA	2939 Av. Vitacura Piso 12, Las Condes Santiago	-	25,00%	Holding	USD	31 décembre
Condor Intermediate Holdings SpA	2939 Av. Vitacura Piso 12, Las Condes Santiago	-	25,00%	Holding	USD	31 décembre
GNL Quintero S.A.	532 Rosario Norte, 16th floor, Suite 1604, Metropolitan Region	-	20,00%	Terminalling GNL	USD	31 décembre
Open Grid Europe GmbH	Kallenbergstraße 5, 45141 Essen,	-	24,11%	Transport de Gaz	€	31 décembre
Vier Gas Holding S.a.r.l.	15 Boulevard Friedrich Wilhelm Raiffeisen, L-2411 Luxembourg	-	24,11%	Holding	€	31 décembre
Vier Gas Services GmbH	Kallenbergstraße 5, 45141 Essen	-	24,11%	Holding	€	31 décembre
Vier Gas Transport GmbH	Kallenbergstraße 5, 45141 Essen	-	24,11%	Holding	€	31 décembre

Données des principales entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence								En milliers d'euros
	31-12-2023*	31-12-2023*	31-12-2023*	31-12-2023*	31-12-2023*	31-12-2023*	31-12-2023*	31-12-2023*
100 %	Senfluga Energy Infrastructure Holdings**	VGH	Quintero	Trans Adriatic Pipeline AG	Condor	TBG	Autres entreprises	TOTAL
Actifs non courants	7.264.894	1.063.750	2.076.862	4.747.001	2.971.368	727.202		
Actifs courants	843.301	402.760	309.725	539.527	16.251	235.377		
Capitaux propres	3.072.723	668.242	1.239.511	1.833.694	2.180.620	325.577		
Passifs non courants	4.240.718	556.800	970.783	2.914.003	798.901	231.788		
Passifs courants	315.796	241.468	176.293	538.831	8.098	405.214		
Produits opérationnels	949.734	589.846	329.686	836.962	4.928	419.564		
Charges opérationnelles	-784.434	-377.547	-121.161	-347.960	-1.609	-241.522		
Résultat financier net	-57.771	-13.528	-30.692	-109.225	-48.310	9.941		
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	-243	0	-8.638	0	0		
Charges d'impôt sur le résultat	-25.453	-46.270	-48.071	-60.773	1.109	-63.970		
Résultat net de la période	82.076	152.258	129.762	310.366	-43.882	124.013		
Participations mises en équivalence	740.834	68.387	247.902	366.739	-188.491	94.808	4.615	1.334.794
Résultat des sociétés mises en équivalence	19.788	17.433	25.953	62.073	-10.971	36.112	-22	150.366

* Chiffres avant éliminations des opérations intragroupes, sur base annuelle à 100 %, et sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés.

** Les chiffres concernent le groupe Senfluga, qui contrôle la société DESFA avec une participation de 66%.

Données des principales entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence								En milliers d'euros
	31-12-2022*	31-12-2022*	31-12-2022*	31-12-2022*	31-12-2022*	31-12-2022*	31-12-2022*	31-12-2022*
100 %	Senfluga Energy Infrastructure Holdings**	Quintero	Trans Adriatic Pipeline AG	Condor	TBG	Autres entreprises		TOTAL
Actifs non courants	902.147	2.214.343	5.023.717	3.007.861	748.684			
Actifs courants	357.849	409.641	705.862	53.023	184.898			
Capitaux propres	570.333	1.298.284	1.973.992	2.114.594	342.040			
Passifs non courants	433.420	1.143.477	3.166.485	943.002	251.626			
Passifs courants	256.243	182.223	589.102	3.288	339.917			
Produits opérationnels	323.732	136.164	874.639	1	318.172			
Charges opérationnelles	-203.227	-79.789	-420.120	-9.017	-220.650			
Résultat financier net	-15.186	-24.290	-106.114	-25.865	20.634			
Résultat des sociétés mises en équivalence	378	0	0	0	0			
Charges d'impôt sur le résultat	-26.024	-8.667	-60.418	-11.389	-40.231			
Résultat net de la période	79.673	23.418	287.987	-46.270	77.925			
Participations mises en équivalence	55.302	259.657	375.058	-211.573	99.602	6.985		585.031
Résultat des sociétés mises en équivalence	8.894	4.684	54.718	-11.568	22.692	1		79.420

* Chiffres avant éliminations des opérations intragroupes, sur base annuelle à 100%.

** Les chiffres concernent le groupe Senfluga, qui contrôle la société DESFA avec une participation de 66%.

Principales entreprises non consolidées

Nom de l'entreprise	Siège	% d'intérêt dans le capital	Activité principale
Trading Hub Europe GmbH	Kaiserswerther Strasse 115 D - 40880 Ratingen	9,09%	Développement d'une coopération dans la zone de marché
PRISMA EUROPEAN CAPACITY PLATFORM GmbH	Reichsstrasse 1-9 D - Saxony 04109 Leipzig	10,95%	Plateforme de réservation de capacités de transport
F.L. ZEEBRUGGE SA	Chaussée de Gand 1440 B - 1082 Bruxelles	19,08%	Société de location-financement
C4GAS SAS	Rue de la Pépinière 24 F - 75008 Paris	10%	Portail d'achats
GUFU BBL B.V.	Concourslaan 17 NL - 9727 KC Groningen	25%	Transport de Gaz
OQ Gas Networks	P.O. Box 799, Postal Code 133, Al Khuwair, Bousher	4,90%	Transport de Gaz

Le groupe Fluxys détient, via le groupe Interconnector, 19,08 % de la société F.L. Zeebrugge NV, une société qui donne des actifs corporels en location-financement à la société Interconnector Zeebrugge Terminal SRL. Le groupe Interconnector a souscrit des obligations émises par F.L. Zeebrugge NV en vue de financer partiellement les actifs donnés en location-financement.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants :

- Le segment 'Belgium' comprend l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz en Belgique, à savoir le transport, le stockage à Loenhout ainsi que les activités de terminalling de GNL à Zeebrugge. D'autres activités ayant un lien avec ces services sont incluses dans ce segment, bien que non soumises à la Loi Gaz. Elles concernent principalement le soutien opérationnel des terminaux IZT et ZPT², la mise à disposition d'installations ou de personnes ainsi que des travaux pour tiers.
- Le segment 'International' comprend les revenus générés par les installations de transport en Allemagne, en Suisse, entre Zeebrugge en Belgique et Bacton au Royaume-Uni (Interconnector) et entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni (BBL). Il inclut les activités de terminalling de GNL à Dunkerque, ainsi que le résultat des participations dans TAP, TBG, Desfa, OGE et GNL Quintero.
- La colonne 'Non alloué' comprend les activités de gouvernance et de gestion financière du groupe Fluxys. Pour l'instant, en raison de leur taille limitée, les activités liées à la transition énergétique font également partie de cette catégorie.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont valorisées, soit au tarif régulé en vigueur, soit sur base du prix contractuel conforme aux conditions de marché et donc sur base des mêmes prix que pour les clients externes.

Informations relatives aux principaux clients

- Les principaux clients du groupe sont les utilisateurs des services de transport et de stockage de gaz naturel et des services de terminalling GNL. Parmi eux, quatre génèrent un chiffre d'affaires dépassant 10% chacun du chiffre d'affaires total (226 M€, 153 M€, 142 M€ et 142 M€), ceci étant partagé entre les secteurs Fluxys Belgium et Fluxys International.

² Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT): Fluxys Belgium louait jusqu'en septembre 2023 une partie de ses installations à IZT (location financière). Fluxys Belgium se charge aussi de certains services de support opérationnel et d'entretien. La coopération avec IZT est basée sur des contrats (Fluxys Belgium n'a pas de participation).

Zeepipe Terminal (ZPT): Fluxys Belgium participe aux charges et revenue des opérations du terminal de réception ZPT sur une base contractuelle (pas de participation).

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2023					En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys International	Non alloué	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires	592.788	701.368	6.139	-20.741	1.279.554
Ventes et prestations aux clients externes	899.964	742.627	890	0	1.643.481
Mouvement des actifs et passifs réglementaires	-320.594	-43.333	0	0	-363.927
Transactions avec d'autres secteurs	13.418	2.074	5.249	-20.741	0
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	160.761	89.224	0	0	249.985
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	183.597	89.223	0	0	272.820
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels – mouvements réglementaires	-22.835	0	0	0	-22.835
Autres produits opérationnels	19.594	36.394	6.917	-12.936	49.969
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-8.895	-3.425	0	0	-12.320
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-157.389	-87.956	0	0	-245.345
Biens et services divers	-179.845	-141.973	-21.272	32.140	-310.950
Frais de personnel	-135.240	-43.430	-9.812	1.537	-186.945
Autres charges opérationnelles	-5.965	-16.181	-472	0	-22.618
Amortissements	-175.659	-291.725	-274	0	-467.658
Provisions pour risques et charges	-745	-424	0	0	-1.169
Dépréciations de valeurs	11.400	-18.144	13	0	-6.731
Résultat opérationnel des activités poursuivies	120.805	223.728	-18.761	0	325.772
Résultat des sociétés mises en équivalence	36.112	114.254	0	0	150.366
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	156.917	337.982	-18.761	0	476.138
Variation de la juste valeur des instruments financiers					746
Produits financiers					65.659
Charges financières					-153.240
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies					389.303
Charges d'impôt sur le résultat					-62.198
Résultat net de la période					327.105

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2022					En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys International	Non alloué	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires	912.559	839.253	6.647	-18.682	1.739.777
Ventes et prestations aux clients externes	1.189.405	969.979	1.618	0	2.161.002
Transactions avec d'autres secteurs	12.224	1.429	5.029	-18.682	0
Mouvement des actifs et passifs réglementaires	-289.070	-132.155	0	0	-421.225
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	278.566	125.763	0	0	404.329
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	445.720	125.763	0	0	571.483
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels – mouvements réglementaires	-167.154	0	0	0	-167.154
Autres produits opérationnels	16.212	3.996	4.445	-10.370	14.283
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-5.582	-1.882	0	0	-7.464
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-275.178	-132.045	0	0	-407.223
Biens et services divers	-465.521	-175.294	-17.998	27.362	-631.451
Frais de personnel	-132.931	-38.162	-10.602	1.690	-180.005
Autres charges opérationnelles	-4.958	-17.444	-119	0	-22.521
Amortissements	-176.816	-294.349	-383	0	-471.548
Provisions pour risques et charges	6.993	-1.005	36	0	6.024
Dépréciations de valeurs	-14.804	-11.480	-328	0	-26.612
Résultat opérationnel des activités poursuivies	138.540	297.351	-18.302	0	417.589
Résultat des sociétés mises en équivalence	22.692	63.611	0	-6.883	79.420
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	161.232	360.962	-18.302	-6.883	497.009
Variation de la juste valeur des instruments financiers					3.285
Produits financiers					22.552
Charges financières					-86.505
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies					436.341
Charges d'impôt sur le résultat					-86.983
Résultat net de la période					349.358

Note 4.1. Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires en fonction de leur nature :

Produits des activités ordinaires		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2023	31-12-2022	Ecart
Fluxys Belgium	4.1.1	579.371	900.335	-320.964
Fluxys International et corporate	4.1.2	700.183	839.442	-139.259
Total		1.279.554	1.739.777	-460.223

Les produits des activités ordinaires s'élèvent en 2023 à 1.279.554 k€ contre 1.739.777 k€ en 2022. Leur répartition par pays se présente comme suit :

Produits des activités ordinaires par pays en normes IFRS au 31-12-2023									
	Belgique	Allemagne	Angleterre	Pays-Bas	Suisse	France	Brésil	Chili	TOTAL
Régulé	579.370	119.649	0	0	0	0	0	0	699.019
Non-régulé	0	0	15.552	0	150.699	0	0	0	166.251
Exempté & interconnexions	0	0	130.043	27.199	0	256.037	-77	22	413.224
Autres	890	0	0	170	0	0	0	0	1.060
Total	580.260	119.649	145.595	27.369	150.699	256.037	-77	22	1.279.554

Produits des activités ordinaires par pays en normes IFRS au 31-12-2022							
	Belgique	Allemagne	Angleterre	Pays-Bas	Suisse	France	TOTAL
Régulé	900.335	175.819	0	0	0	0	1.076.154
Non-régulé	0	0	14.682	0	204.810	0	219.492
Exempté & interconnexions	0	0	137.864	62.582	0	242.052	442.498
Autres	1.619	0	0	14	0	0	1.633
Total	901.954	175.819	152.546	62.596	204.810	242.052	1.739.777

4.1.1. Le segment 'Fluxys Belgium' comprend les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique soumis à la Loi Gaz.

Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts de productivité à accomplir par le gestionnaire de réseau, ainsi que les amortissements admis.

La majeure partie de la diminution des ventes et prestations régulées (-k€ 377.135) a trait aux activités de transport en Belgique (-k€ 312.847). Cette diminution résulte principalement du règlement comptable de la contribution exceptionnelle de solidarité de 300 millions € en 2022. Le caractère réglementaire de cette contribution rend l'impact sur le résultat neutre. Les recettes facturées en 2023 ont également baissé comparé au niveau exceptionnel en 2022. L'infrastructure a continué à être largement utilisée pour soutenir la sécurité d'approvisionnement des pays voisins à la suite de la crise énergétique. Les revenus de stockage facturés augmentent en 2023 suite à la vente de toute la capacité, mais cette hausse est compensée par une dotation aux obligations réglementaires conformément à la proposition tarifaire.

Quant aux produits de terminalling, ceux-ci ont connu une diminution, principalement due à des prix plus faibles des 'spot slots' lors des ventes aux enchères. Cette évolution des recettes facturées est majoritairement compensée par une plus faible dotation aux obligations réglementaires.

Les produits de ce segment comprennent en outre des travaux et services prestés pour tiers ainsi que la mise à disposition d'installations.

4.1.2. Le segment 'Fluxys International' comprend principalement les revenus générés par les installations de transport en Suisse, en Allemagne, entre Bacton au Royaume-Uni et Zeebrugge en Belgique (Interconnector) et entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni (BBL), par les installations de terminalling à Dunkerque en France et par les services de suivi de flux gaziers pour compte de tiers.

Le segment " Fluxys International " a également connu une diminution, notamment à cause des revenus en Allemagne (-56.170 k€), de FluxSwiss (-54.111 k€), de BBL (-35.383 k€) et d'Interconnector (-7.821 k€) en raison de la diminution de la demande et, spécifiquement pour les entités régulées, afin de couvrir les coûts d'énergie moins élevés. Dunkerque LNG a connu une augmentation (+13.985 k€) suite à la vente de toute la capacité.

Ventes de gaz relatives aux besoins opérationnels

Les ventes de gaz, ainsi que les achats, aux fins des besoins opérationnels fluctuent en fonction de l'évolution des activités et du prix du gaz. La diminution en 2023 par rapport à l'année 2022 correspond à une activité plus basse comparée au niveau exceptionnel de 2022 et des prix plus faibles.

Note 4.2. Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels	En milliers d'euros		
	31-12-2023	31-12-2022	Ecart
Autres produits opérationnels	49.969	14.283	35.686

Les autres produits opérationnels sont principalement composés de récupérations diverses auprès des compagnies d'assurances et auprès d'autres débiteurs ainsi que des revenus de certificats CO₂, de mises à disposition de biens et de personnes, et la refacturation de coûts.

La hausse s'explique principalement par la refacturation des coûts d'électricité et taxes au niveau de Dunkerque LNG (+31.196 k€).

Note 4.3. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles hors amortissements, dépréciations de valeur et provisions	Notes	En milliers d'euros	
		31-12-2023	31-12-2022
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.3.1	-12.320	-7.464
Biens et services divers	4.3.2	-310.950	-631.451
Frais de personnel	4.3.3	-186.945	-180.005
Autres charges opérationnelles	4.3.4	-22.618	-22.521
Total des charges opérationnelles		-532.833	-841.441

4.3.1. Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées

Cette rubrique enregistre principalement le coût du matériel de transport sorti de stock pour les projets d'entretien et de réparation et le coût des travaux pour tiers.

4.3.2. Biens et services divers

Les biens et services divers sont composés de :

En milliers d'euros	31-12-2023	31-12-2022
Achats de matériel d'exploitation	-15.519	-21.504
Loyers et charges locatives (1)	-10.314	-15.251
Charges d'entretien et de réparation	-64.195	-57.571
Fournitures faites au groupe	-47.391	-28.365
Rétributions de tiers	-79.812	-375.554
Redevances et contributions	-61.306	-102.975
Assurances non relatives au personnel	-17.283	-16.995
Autres services et biens divers	-15.130	-13.236
Total	-310.950	-631.451

(1) Ces montants concernent des services qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de leasing selon IFRS 16.

Les services et autres biens ont diminué en 2023 (-320.501k€). La diminution principale de cette rubrique découle pour la plus grande partie de la contribution exceptionnelle de solidarité de 300 millions EUR qu'a établi l'Etat belge à charge du gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel afin de soutenir la population Belge lors la crise énergétique en 2022, reprise dans les rétributions des tiers. Les fournitures au groupe sont à la hausse à cause des coûts d'électricité à Dunkerque. Les redevances et contributions sont en diminution, principalement en Interconnector avec des coûts de certificats de CO₂ et coûts de pression des opérateurs adjacents plus bas.

4.3.3. Frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 6.940 k€. Cette évolution s'explique entre autre par l'inflation et aussi dans une moindre mesure par l'augmentation du nombre moyen de travailleurs.

L'effectif moyen du groupe s'élève à 1.360 personnes en 2023 contre 1.295 en 2022.

Exprimés en moyenne ETP (équivalents temps plein), ces chiffres deviennent respectivement 1.326,4 en 2023 contre 1.261,7 en 2022.

Emploi	Exercice		Exercice précédent	
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
	Nombre moyen de travailleurs	1.360	1.326,4	1.295
Belgium (ajusté multi-employeurs)	1.005	976	967	939,4
Fluxys	53	43,3	59	49,9
Cadres	46	36,1	51	42,3
Statutaires	7	7,2	8	7,6
Fluxys Belgium	908	878,2	865	836,1
Cadres	338	329,5	308	300,2
Statutaires	571	548,7	557	535,9
Fluxys LNG	47	46,3	48	46,8
Cadres	3	2,5	3	2,9
Statutaires	45	43,8	45	43,9
Flux Re	1	0,5	1	0,5
Fluxys Europe	13	8,2	12	6,6
FluxSwiss	7	7,0	6	5,8
Fluxys TENP	15	15,0	15	15,0
Fluxys Deutschland	6	5,8	6	6,0
GMSL	112	111,0	103	102,2
Fluxys BBL	1	0,1	1	0,1
Transitgas	51	47,7	50	47,7
Tenp KG	2	1,6	2	1,6
Interconnector	77	75,8	61	60,6
Gaz-Opale	62	61,2	61	60,7
Dunkerque LNG	20	20,3	19	18,8
Fluxys Brasil	3	3,4	3	3,3
Fluxys Chile	1	1,0		

Emploi	Exercice		Exercice précédent	
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	1.382	1.349,4	1.330	1.296,4
Belgium (ajusté multi-employeurs)	1.018	989,8	988	960,7
Fluxys	54	44,2	55	45,6
Cadres	47	37,2	47	37,8
Statutaires	7	7,0	8	7,8
Fluxys Belgium	920	890,7	891	862,0
Cadres	344	335,5	321	313,1
Statutaires	576	555,2	570	548,9
Fluxys LNG	47	46,0	47	46,2
Cadres	3	2,9	3	2,9
Statutaires	44	43,1	44	43,3
Flux Re	1	0,5	1	0,5
Fluxys Europe	14	9,0	12	7,0
FluxSwiss	7	7,0	6	6,0
Fluxys TENP	15	15,0	15	15,0
Fluxys Deutschland	6	6,0	6	6,0
GMSL	113	112,4	108	107,4
Fluxys BBL	1	0,1	1	0,1
Transitgas	52	49,1	51	48,4
Tenp KG	2	1,6	2	1,6
Interconnector	81	80,3	69	68,3
Gaz-Opale	62	61,6	60	59,4
Dunkerque LNG	21	21,0	19	19,0
Fluxys Brasil	4	4,0	4	4,0
Fluxys Chile	1	1,0		

4.3.4. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent les précomptes immobiliers, les taxes locales ainsi que les moins-values sur cessions ou désaffectations d'immobilisations corporelles.

4.3.5. Amortissements, dépréciations de valeur et provisions

Amortissements, dépréciations de valeur et provisions		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Amortissements	4.3.5.1	-467.658	-471.548
Immobilisations incorporelles		-135.621	-113.572
Immobilisations corporelles		-319.580	-344.431
Actifs au titre du droit d'utilisation		-12.457	-13.545
Dépréciations de valeur	4.3.5.2	-6.731	-26.612
Perte de valeur sur actions		0	0
Immobilisations incorporelles		0	-325
Immobilisations corporelles		-17.280	-4.568
Sur stocks		10.527	-14.965
Sur créances commerciales		22	-6.754
Provisions pour risques et charges	4.3.5.3	-1.169	6.024
Total des amortissements, dépréciations de valeur et provisions		-475.558	-492.136

4.3.5.1. Amortissements

Les immobilisations incorporelles issues des regroupements d'entreprises ont fait l'objet d'un amortissement conformément aux méthodes comptables, à savoir principalement sur 40 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique de réseau de transport et d'installation de stockage de gaz naturel en Belgique', sur 20 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique d'installation de GNL' et entre 20 et 45 ans pour les portefeuilles de clients acquis.

La diminution des amortissements des immobilisations corporelles s'explique par des amortissements moins élevés chez Interconnector et FluxSwiss, partiellement compensé par des amortissements plus élevés chez Dunkerque LNG.

L'actualisation des dividendes futurs estimés, basée sur le 'Dividend Discount Model', supporte la valeur comptable des immobilisations corporelles qui s'élève à fin 2023 à 218,5 M€ pour Interconnector et à 1.277,6 M€ pour Dunkerque.

La valeur d'utilité de ces installations est très sensible aux hypothèses retenues, la majeure partie des ventes de capacités se réalisant sur base de contrats à court terme. Depuis 2022 nous avons constaté le retour des contrats pluriannuels. Les hypothèses ont été fixées par le groupe sur base de sa meilleure estimation de la demande future de marché, des investissements de maintien nécessaires ainsi que de l'évolution estimée des charges opérationnelles. Le groupe revoit ces hypothèses chaque année.

4.3.5.2. Dépréciations de valeur

L'évolution du prix du gaz par rapport à la date de clôture précédente a permis que la dépréciation de valeur sur le stock de gaz actée en 2022 soit en grande partie extournée en 2023. Cette évolution a été partiellement compensée par Interconnector qui a acté une dépréciation de valeur sur son stock de certificats CO2.

4.3.5.3. Provisions pour risques et charges

Les dotations des provisions pour risques et charges s'élèvent à 1.169 k€ en 2023, principalement pour des pensions et litiges.

Note 4.4. Produits financiers

Produits financiers		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Dividendes de sociétés non consolidées	4.4.1	8.500	0
Produits financiers sur contrats de leasing	4.4.2	1.132	1.112
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	4.4.3	29.844	10.727
Autres intérêts	4.4.4	13.508	1.009
Désactualisation des provisions		0	0
Autres produits financiers	4.4.5	12.675	9.704
Total		65.659	22.552

4.4.1. Les dividendes de sociétés non consolidées concerne le dividende reçu de GUFU BBL.

4.4.2. Les produits financiers sur contrats de leasing proviennent principalement de Flexfueler 002.

4.4.3. Les intérêts sur placements et équivalents de trésorerie sont principalement issus de placements comptabilisés au coût amorti conformément à l'IFRS 9. Leur augmentation provient d'une position de trésorerie plus élevée et de la hausse des taux d'intérêt.

4.4.4. Les autres intérêts concernent les produits générés par l'emprunt octroyé à Condor Holding (Chile) et les produits de Flux Re.

4.4.5. Les autres produits financiers enregistrent principalement la reprise de la moins-value actée sur Rostock LNG et les différences de change réalisées dans le cadre de nos opérations en devises.

Note 4.5. Charges financières et variation de la juste valeur des instruments financiers

Charges financières		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Charges d'intérêts sur dettes	4.5.1	-130.601	-66.932
Désactualisation des provisions	4.5.2	-5.847	-3.217
Charges d'intérêt sur dettes de leasing		-6.480	-7.425
Autres charges financières	4.5.3	-10.312	-8.931
Total		-153.240	-86.505

4.5.1 Les charges d'intérêts sur dettes comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts conclus auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), sur les emprunts obligataires, sur les emprunts bancaires, sur les emprunts en devises des filiales, sur les passifs réglementaires ainsi que sur les financements à court et moyen terme mis en place pour couvrir les besoins financiers du groupe. Ces charges ont augmenté en 2023 en raison de l'emprunt pour l'investissement en OGE et de l'impact d'une année entière du refinancement en Dunkerque LNG réalisé dans le courant de 2022, et les intérêts sur les comptes de régularisation, partiellement compensés par le remboursement de prêts en Belgique et en Suisse.

4.5.2 Les effets d'actualisation des provisions (notamment pour pensions et pour démantèlement de certaines installations) résultent dans la comptabilisation d'une charge financière (voir Notes 5.16 et 5.17).

4.5.3 Les autres charges financières comprennent principalement les différences de change réalisées dans le cadre de nos opérations devises. Par ailleurs, en 2023 les moins-values sur Hyoffwind et Power to Methanol sont reprises dans cette catégorie.

4.5.4. Variation de la juste valeur des instruments financiers

Variation de la juste valeur des instruments financiers		En milliers d'euros	
	Note	31-12-2023	31-12-2022
Variation de la juste valeur des instruments financiers		746	3.285
Total		746	3.285

Cette rubrique enregistre le résultat lié à l'utilisation des instruments financiers. L'évolution des instruments financiers est détaillée en Note 6.

Note 4.6. Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des entreprises mises en équivalence s'élève à 150.366 k€ en 2023 contre 79.420 k€ en 2022. Cette augmentation est attribuable à la contribution d'OGE (la participation dans OGE contribue aux résultats depuis mars 2023), de GNL Quintero (année complète en 2023 vis-à-vis d'une demi-année en 2022), TBG et Senfluga et de la participation plus élevée en TAP (depuis Juillet 2023). L'évolution des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence est détaillée en Note 5.5.

Note 4.7. Charges d'impôt sur le résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit :

Charges d'impôt sur le résultat		En milliers d'euros		
	Note	31-12-2023	31-12-2022	Ecart
Impôts exigibles	4.7.1	-97.322	-119.261	21.939
Impôts différés	4.7.2	35.124	32.278	2.846
Total	4.7.3	-62.198	-86.983	24.785

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 62.198 k€ en 2023 contre 86.983 k€ en 2022.

Les charges d'impôt sur le résultat ont diminué de 24.785 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- La diminution des impôts exigibles en raison de la diminution du résultat avant impôts des entreprises consolidées;
- Une augmentation du montant de la déduction pour revenus d'innovation (9.203 k€ en 2023 comparé à 5.400 k€ estimé en 2022). Cette augmentation a été partiellement compensée par une moindre déduction pour investissement en économie d'énergie obtenue par Fluxys LNG. Le montant de cette déduction pour l'année 2023 est estimé à 3.362 k€.

Les charges d'impôts sur le résultat se décomposent comme suit :

4.7.1. Impôts exigibles		En milliers d'euros		
	31-12-2023	31-12-2022	Ecart	
Impôts sur le résultat de l'exercice	-100.691	-119.740	19.049	
Impôts et précomptes dus ou versés	-82.939	-60.913	-22.026	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	16.159	5.069	11.090	
Suppléments d'impôts estimés portés au passif	-33.911	-63.896	29.985	
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	3.369	479	2.890	
Total	-97.322	-119.261	21.939	

4.7.2. Impôts différés		En milliers d'euros		
	31-12-2023	31-12-2022	Ecart	
Afférents à la naissance ou au renversement des différences temporelles	35.124	32.278	2.846	
Ecart issu de l'évaluation des immobilisations	52.017	48.665	3.352	
Ecart issu des provisions	-8.186	-8.476	290	
Autres écarts	-8.707	-7.911	-796	
Afférents aux variations des taux d'impôt ou à l'assujettissement à des impôts nouveaux	0	0	0	
Afférents aux changements de méthodes comptables et aux erreurs fondamentales	0	0	0	
Afférents aux changements de statut fiscal d'une entreprise ou de ses actionnaires	0	0	0	
Total	35.124	32.278	2.846	

Les impôts différés sont principalement influencés par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations incorporelles et corporelles.

4.7.3. Rapprochement entre le taux d'impôt applicable et le taux d'impôt effectif moyen		En milliers d'euros		
	31-12-2023	31-12-2022	Ecart	
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt applicable – Exercice	-59.734	-89.230	29.496	
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies	389.303	436.341	-47.038	
Résultat des sociétés mises en équivalence (-)	-150.366	-79.420	-70.946	
Résultat avant impôts	238.937	356.921	-117.984	
Taux d'impôt applicable	25,00%	25,00%		
Impacts justifiant le passage vers le taux d'impôt effectif moyen	-5.819	4.827	-10.646	
Taux différents d'autres juridictions	5.151	8.070	-2.919	
Impact des changements de taux	7	-946	953	
Revenus non taxables	9.617	10.914	-1.297	
Frais non déductibles	-4.271	-3.733	-538	
Autres	-16.323	-9.478	-6.845	
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt effectif moyen – Exercice	-65.553	-84.403	18.850	
Résultat avant impôts	238.937	356.921	-117.984	
Taux d'impôt effectif moyen	27,44%	23,65%	3,79%	
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	3.355	-2.580	5.935	
Total des impôts	-62.198	-86.983	24.785	

Note 4.8. Résultat net de la période

Résultat net de la période	En milliers d'euros		
	31-12-2023	31-12-2022	Ecart
Part des intérêts minoritaires	70.751	86.018	-15.267
Part du groupe	256.354	263.340	-6.986
Total du résultat net de la période	327.105	349.358	-22.253

Le résultat net du groupe Fluxys s'élève à 327.105 k€ en 2023 contre 349.358 k€ en 2022, soit une diminution de 22.253 k€.

Note 5. Bilan sectoriel

Bilan sectoriel au 31-12-2023	En milliers d'euros			
	Fluxys Belgium	Fluxys International	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	1.873.286	3.188.408		5.061.694
Immobilisations incorporelles	155.960	935.843		1.091.803
Goodwill	1.924	129.225		131.149
Actifs au titre du droit d'utilisation	28.580	103.426		132.006
Participations mises en équivalence	45	1.334.749		1.334.794
Autres actifs financiers	111.210	119.877		231.087
Stocks	50.443	24.118		74.561
Créances de location-financement	1.691	8.207		9.898
Créances commerciales nettes	81.352	48.598		129.950
Autres actifs			1.348.103	1.348.103
				9.545.045
Passifs portants intérêts	934.135	2.064.752		2.998.887
Autres passifs financiers	4.010	10.708		14.718
Autres passifs			2.730.085	2.730.085
				5.743.690
Capitaux propres			3.801.355	3.801.355
				9.545.045

Bilan sectoriel au 31-12-2022		En milliers d'euros		
	Fluxys Belgium	Fluxys International	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	1.855.375	3.180.658		5.036.033
Immobilisations incorporelles	160.352	1.044.261		1.204.613
Goodwill	1.924	129.225		131.149
Actifs au titre du droit d'utilisation	30.020	101.482		131.502
Participations mises en équivalence	1.915	583.116		585.031
Autres actifs financiers	111.171	37.717		148.888
Stocks	62.656	26.751		89.407
Créances de location-financement	0	8.801		8.801
Créances commerciales nettes	151.805	77.788		229.593
Autres actifs			1.802.925	1.802.925
				9.367.942
Passifs portants intérêts	956.589	1.666.926		2.623.515
Autres passifs financiers	3.575	9.147		12.722
Autres passifs			2.849.735	2.849.735
				5.485.972
Capitaux propres			3.881.970	3.881.970
				9.367.942

Note 5.1. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles				
	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz	Stockage de gaz
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2021	56.876	414.067	6.714.583	386.692
Investissements	575	737	46.740	312
Cessions et désaffectations	-2	0	-10.387	-5
Transferts internes	0	249	25.620	121
Ecart de conversion	-216	0	5.900	0
Transfert rubrique	0	0	0	0
Au 31-12-2022	57.233	415.053	6.782.456	387.120
Investissements	222	693	52.415	966
Cessions et désaffectations	-1.585	-253	-15.071	0
Transferts internes	0	0	1.454	0
Ecart de conversion	231	0	118.275	0
Transfert de rubrique	0	0	0	0
Au 31-12-2023	56.101	415.493	6.939.529	388.086

En milliers d'euros				
Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
2.758.091	45.725	65.891	57.927	10.499.852
2.476	0	8.872	98.744	158.456
-290	-743	-8.259	0	-19.686
793	0	0	-26.783	0
0	225	-95	-153	5.661
6.008	0	0	0	6.008
2.767.078	45.207	66.409	129.735	10.650.291
39.728	0	15.031	190.846	299.901
-5.569	-27.019	-9.416	0	-58.913
781	0	0	-2.235	0
0	238	84	0	118.828
0	0	0	0	0
2.802.018	18.426	72.108	318.346	11.010.107

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz	Stockage de gaz
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31-12-2021	0	-135.105*	-3.726.419	-260.747
Amortissements actés	0	-11.432	-232.652	-8.137
Cessions et désaffectations	0	0	5.888	1
Transferts internes	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	2.846	0
Transfert de rubrique	0	0	0	0
Au 31-12-2022	0	-146.537	-3.950.337	-268.883
Amortissements actés	0	-10.643	-207.684	-7.912
Cessions et désaffectations	0	253	13.852	0
Transferts internes	0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0	-67.835	0
Transfert de rubrique	0	0	0	0
Au 31-12-2023	0	-156.927	-4.212.004	-276.795
Valeurs comptables nettes au 31-12-2023	56.101	258.566	2.727.525	111.291
Valeurs comptables nettes au 31-12-2022	57.233	268.516	2.832.119	118.237

*La répartition des amortissements cumulés au 31 décembre 2021 a été corrigée par un transfert de 157 M€ de la catégorie « Constructions » vers la catégorie « Terminaux GNL ».

En milliers d'euros				
Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
-1.076.572*	-43.869	-44.045	0	-5.286.757
-85.702	0	-6.508	0	-344.431
18	0	8.096	0	14.003
0	0	0	0	0
0	0	81	0	2.927
0	0	0	0	0
-1.162.256	-43.869	-42.376	0	-5.614.258
-85.794		-7.547	0	-319.580
3.607	26.252	9.296	0	53.260
0	0	0	0	0
0	0	0	0	-67.835
0	0	0	0	0
-1.244.443	-17.617	-40.627	0	-5.948.413
1.557.575	809	31.481	318.346	5.061.694
1.604.822	1.338	24.033	129.735	5.036.033

*La répartition des amortissements cumulés au 31 décembre 2021 a été corrigée par un transfert de 157 M€ de la catégorie « Constructions » vers la catégorie « Terminaux GNL ».

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz	Stockage de gaz
Valeurs comptables nettes au 31-12-2023 dont :	56.101	258.566	2.727.525	111.291
Immobilisations corporelles suivant modèle du coût	56.101	258.566	2.727.525	111.291
Immobilisations corporelles suivant modèle de réévaluation	0	0	0	0
Valeurs comptables nettes des immobilisations temporairement inutilisées	110	0	0	0

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations de transport, de stockage à Loenhout et des terminaux GNL de Zeebrugge et Dunkerque.

En 2023, le groupe Fluxys a procédé à des investissements à concurrence de 299,9 M€. Les principaux investissements réalisés concernent les installations de transport 'TENP' en Allemagne (remplacement de certains tronçons inutilisables aujourd'hui afin d'augmenter la capacité, pour 113,2 M€) et 167,7 M€ sur différents projets en Belgique : 50,4M€ de projets d'infrastructure GNL (principalement pour la construction de 3 nouveaux Open Rack Vaporizers et 3 nouvelles baies de chargement de camion-citerne au Terminal GNL de Zeebrugge) et 103,8 M€ à des projets liés aux activités de transport dont le principal investissement concerne la canalisation Desteldonk-Opwijk.

En milliers d'euros				
Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.557.575	809	31.481	318.346	5.061.694
1.557.575	809	31.481	318.346	5.061.694
0	0	0	0	0
0	0	0	0	110

Les amortissements actés durant la période s'élèvent à 319,6 M€ et reflètent la consommation des avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles durant cette même période.

Les immobilisations utilisées dans le cadre du marché régulé sont amorties sur les durées d'utilité reprises au point 8 des méthodes comptables (Note 2), sans tenir compte d'une valeur résiduelle, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Les autres immobilisations sont amorties sur leurs durées prévues d'utilisation par le groupe, en fonction des contrats conclus ou potentiels et d'hypothèses raisonnables de marché et ce, sur base du principe de rattachement des produits et des charges. Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour ces installations, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

A la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur (voir Note 4.3.5).

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles					En milliers d'euros	
	Logiciels d'application	Droits d'émission	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients' et autres immobilisations incorporelles (*)	Total	
Valeurs comptables brutes						
Au 31-12-2021	34.646	758	244.600	1.799.406	2.079.410	
Investissements	12.052	28.710	0	41	40.803	
Cessions et désaffectations	-3.627	0	0	0	-3.627	
Ecart de conversion	-408	-1.284	0	1.568	-124	
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	
Au 31-12-2022	42.663	28.184	244.600	1.801.015	2.116.462	
Investissements	18.331	29.066	0	182	47.579	
Cessions et désaffectations	-2.877	-37.248	0	0	-40.125	
Ecart de conversion	75	914	0	43.765	44.754	
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	
Au 31-12-2023	58.192	20.916	244.600	1.844.962	2.168.670	

(*) Les autres immobilisations incorporelles ne sont pas matérielles.

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles					
En milliers d'euros					
	Logiciels d'application	Droits d'émission	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients' et autres immobilisations incorporelles (*)	Total
Amortissements et pertes de valeur					
Au 31-12-2021	-14.158	-36	-98.343	-698.239	-810.776
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-8.789	-325	-8.766	-96.017	-113.897
Cessions et désaffectations	3.619	0	0	0	3.619
Ecart de conversion	203	0	0	9.002	9.205
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Au 31-12-2022	-19.125	-361	-107.109	-785.254	-911.849
Dotations aux amortissements	-13.556	0	-8.766	-113.299	-135.621
Dépréciations de valeur	0	-54	0	0	-54
Cessions et désaffectations	2.867	0	0	0	2.867
Ecart de conversion	-84	0	0	-32.126	-32.210
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Au 31-12-2023	-29.898	-415	-115.875	-930.679	-1.076.867

(*) Les autres immobilisations incorporelles ne sont pas matérielles.

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles					
En milliers d'euros					
	Logiciels d'application	Droits d'émission	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients' et autres immobilisations incorporelles (*)	Total
Valeurs comptables nettes au 31-12-2023	28.294	20.501	128.725	914.283	1.091.803
Valeurs comptables nettes au 31-12-2022	23.538	27.823	137.491	1.015.761	1.204.613

(*) Les autres immobilisations incorporelles ne sont pas matérielles.

Les immobilisations incorporelles comprennent la valeur nette comptable des logiciels d'application et des droits d'émission, la valeur pour le groupe Fluxys de la nomination de Fluxys Belgium et de Fluxys LNG en tant que gestionnaires uniques de réseau ainsi que la valeur de portefeuilles de clients acquis.

Les logiciels d'application repris en immobilisations incorporelles sont ceux qui sont développés ou acquis par le groupe et qui présentent un caractère d'investissement. Ces logiciels sont amortis linéairement. Les principaux investissements réalisés durant l'exercice correspondent aux développements de logiciels dans le cadre de la gestion des flux gaziers, des actifs et des outils administratifs y relatifs.

Les regroupements d'entreprises en Fluxys ont été réalisés par l'application de la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de la mise à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, le groupe a comptabilisé des actifs incorporels correspondant à la valeur, pour le groupe, de la nomination de Fluxys Belgium en tant que gestionnaire unique du réseau de transport de gaz naturel et d'installation de stockage et de celle de Fluxys LNG en tant que gestionnaire unique d'installation de GNL. Fluxys a par ailleurs comptabilisé la valeur des portefeuilles de clients relatifs aux sociétés FluxSwiss, Fluxys TENP, Interconnector, GMSL, Dunkerque LNG et aux activités de Hub. Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations sont décrites dans les méthodes comptables (voir Note 2.7). A noter que l'immobilisation incorporelle 'HUB en Belgique' est complètement amortie fin 2023, l'immobilisation FluxSwiss en 2033 et l'immobilisation Dunkerque en majeure partie en 2037 et en 2061 pour le solde.

La diminution de la catégorie des droits d'émission est due à l'utilisation des certificats pour l'année 2022 et la réduction de valeur en Interconnector, partiellement compensé par l'achat de droits d'émission par Interconnector et par Fluxys Belgium (principalement pour les activités de stockage) .

En 2023 il n'y a pas eu de nouvelles variations de périmètre ayant un impact sur les immobilisations incorporelles.

A la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'une immobilisation incorporelle pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 5.3. Goodwill

Goodwill	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Fluxys Belgium SA	1.924	1.924
Dunkerque	129.225	129.225
Total	131.149	131.149

Un goodwill de 1.924 k€ relatif à Fluxys Belgium SA est issu de l'opération de regroupement d'entreprises réalisée en septembre 2010, date à laquelle Publigaz a apporté sa participation en Fluxys Belgium SA à Fluxys. Le montant correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables en date du 10 septembre 2010. Il est affecté à l'unité génératrice de trésorerie 'activités régulées en Belgique' pour le test de dépréciation de valeur.

L'exercice définitif d'allocation de prix réalisé suite à la prise de contrôle de Dunkerque LNG par Fluxys en 2018 résulte en un goodwill de 129.225 k€. Ce goodwill est l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de Dunkerque LNG en date du 31 octobre 2018, établie en vertu des normes IFRS.

Cet excédent correspond d'une part, à la valeur de prise de contrôle de Dunkerque LNG, et d'autre part, à la valeur des synergies futures grâce à l'expertise du groupe en services de terminalling. Par ailleurs, la prise de contrôle de Dunkerque LNG vient renforcer le développement des activités GNL que Fluxys poursuit et contribue à l'importance de Fluxys sur le marché GNL du nord-ouest de l'Europe. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Ce goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie de Dunkerque LNG (segment Fluxys International) pour le test de dépréciation de valeur.

Le test de dépréciation de valeur vérifie si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur base de sa valeur d'utilité. Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des données financières correspondant au plan pluriannuel approuvé par la direction. Ces projections sont ensuite actualisées à un coût moyen pondéré du capital qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Au 31 décembre 2023, les hypothèses fondamentales du plan pluriannuel à l'horizon 2061 n'ont pas changé de manière significative négative par rapport au plan de l'année précédente. Étant donné la nature du secteur et de l'activité, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie restent similaires :

- Les contrats long-terme en place pour la plus grande partie de la capacité du terminal méthanier;
- Des ventes supplémentaires des capacités disponibles sur base des prévisions du marché et des tarifs conformes aux conventions en place ;
- L'application de la régulation une fois les contrats long-terme arrivés à échéance.

L'intégralité du chiffre d'affaires et des charges considérés sont générés en euro.

Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie, un taux d'actualisation après impôts est employé afin de maintenir la cohérence. Ce taux d'actualisation prend en compte les paramètres du marché au 31/12/2023. Il se traduit par un coût moyen pondéré du capital avant impôts qui se situe entre 5% et 6%.

Le test de dépréciation de valeur n'a pas identifié de réduction de valeur du goodwill au 31/12/2023.

Note 5.4. Actifs au titre du droit d'utilisation

Evolution de la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation				En milliers d'euros
	Terrains et constructions	Installations techniques	Véhicules	Total
Au 31-12-2022	89.856	37.825	3.821	131.502
Droits additionnels	5.168	757	3.618	9.543
Amortissements et pertes de valeur	-5.176	-5.456	-1.825	-12.457
Cessions	-264	2.897	-119	2.514
Autres variations	148	752	4	904
Au 31-12-2023	89.732	36.775	5.499	132.006

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont principalement liés aux droits de concessions pour les terrains dans les ports de Zeebrugge et Dunkerque (Terminaux GNL), ainsi que les installations d'Interconnector dans le port de Zeebrugge. Les droits additionnels s'expliquent d'une part par l'inflation accrue et d'autre part par la reconnaissance de l'option d'achat d'un contrat en cours.

Ces contrats ne contiennent pas de clauses d'option de résiliation ou de prolongation significatives. Les loyers ne sont pas variables, à l'exception de quelques contrats avec indexation annuelle, mais dont l'impact n'est pas matériel.

Les autres changements concernent principalement les différences de taux de change.

Note 5.5. Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

A fin 2023, le groupe Fluxys dispose des participations suivantes qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence :

- TENP GMBH (50 %),
- TAP (20 %) avec une participation additionnelle depuis 2023,
- Balansys (50 %),
- Senfluga Energy Infrastructure Holdings (18%), et sa participation de 66% en Desfa,
- TBG (29,12%),
- Condor Energy Holdings III (25%), et sa participation de 80% en GNL Quintero, depuis 2022,
- Vier Gas Holding (24,11%) et sa participation de 100% en Open Grid Europe, depuis 2023.

Mouvements des participations mises en équivalence			En milliers d'euros
	31-12-2023	31-12-2022	
Participations mises en équivalence à l'ouverture	585.031	395.891	
Investissements	796.368	48.193	
Dépréciations	0	0	
Quote-part dans le résultat net global	115.611	166.442	
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence</i>	<i>150.366</i>	<i>79.420</i>	
<i>Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat</i>	<i>-34.755</i>	<i>87.022</i>	
Dividendes versés	-162.866	-33.283	
Variations de périmètre	-2.371	0	
Ecart de conversion	3.021	5.963	
Augmentations de capital	0	1.825	
Réductions de capital	0	0	
Participations mises en équivalence à la clôture	1.334.794	585.031	

L'investissement de 796.368 k€ s'explique principalement par l'investissement en Open Grid Europe (à travers Vier Gas Holdings) ainsi qu'en TAP.

Le résultat des participations mises en équivalence, qui s'élève à 150.366 k€, est commenté dans la note 4.6.

Les autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat s'élèvent à -34.755 k€ et sont principalement liés à la valorisation des swaps de taux d'intérêts sur le financement de TAP.

Les dividendes versés proviennent surtout de TAP, TBG et Vier Gas Holding.

Note 5.6. Autres actifs financiers

Autres actifs financiers	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Actions évaluées au coût	5.6.1	95.394	613
Titres de placement au coût amorti	5.6.2/6	66.016	53.481
Autres placements financiers au coût amorti	5.6.2/6	41.083	54.019
Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	6	5.131	6.019
Instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5.6.3/6	20.624	31.269
Autres actifs financiers au coût		313	309
Total		228.561	145.710

5.6.1. Les actions de ces sociétés, qui exercent des activités qui intéressent le groupe Fluxys, sont détenues dans l'intention de les maintenir à long terme sans toutefois pouvoir y exercer un contrôle ou une influence notable. L'augmentation est expliquée par l'investissement en OQ Gas Networks.

5.6.2. Ces rubriques enregistrent les placements de trésorerie ayant une échéance supérieure à un an. Ils sont principalement issus de Flux Re dont la trésorerie est destinée à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. L'échéance de ces placements se situe entre 2025 et 2033.

Les actifs détenus par Flux Re sont sensiblement plus élevés que les exigences minimales de capital du ratio de Solvabilité II (16,8 millions €).

5.6.3. Au 31-12-2023, les instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global concernent principalement les instruments dérivés (SWAP) conclus en vue de couvrir le risque d'intérêts par le groupe au niveau du financement de Dunkerque LNG et de Fluxys SA (voir Note 6).

Note 5.7. Autres créances et autres actifs non courants

Autres créances et autres actifs non courants	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Prêts non courants	5.7.1	21.266	40.473
Appels de fonds et autres	5.7.2	88.819	112.241
Total		110.085	152.714

5.7.1 Interconnector a souscrit des obligations de F.L. Zeebrugge, dont l'échéance ultime se situe en novembre 2025. Ces obligations en euros portent intérêts à taux fixe.

5.7.2 Cette rubrique comprend principalement un prêt de k€ 3.000 à la coentreprise Balansys, des subsides d'exploitation à recevoir (k€ 18.352) et des prêts à des entreprises liées (k€ 67.323).

Echéancier des prêts et autres créances non courants au 31-12-2023	En milliers d'euros		
	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts non courants	21.266	0	21.266
Appels de fonds et autres	21.496	67.323	88.819
Total	42.762	67.323	110.085

Echéancier des prêts et autres créances non courants au 31-12-2022	En milliers d'euros		
	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts non courants	40.473	0	40.473
Appels de fonds et autres	44.719	67.522	112.241
Total	85.192	67.522	152.714

Autres actifs non courants	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Excédents d'actifs de couverture 'IAS 19 avantages du personnel'	5.17	11.835	26.747
Total		11.835	26.747

Note 5.8. Actifs régulatoires

Les actifs régulatoires sont présentés séparément.

Actifs régulatoires	En milliers d'euros		
	31-12-2023	31-12-2022	différence
Présentation au bilan:			
Actifs régulatoires non-courants	39.981	12.546	27.435
Actifs régulatoires courants	9.037	2.300	6.737
Total des actifs régulatoires	49.018	14.846	34.172

Les actifs régulatoires correspondent aux éléments à récupérer dans les tarifs futurs (2024-2028) et concernent les entités allemandes. Suite à la diminution des ventes, les actifs ont augmenté et seront récupérés via les tarifs futurs.

Variation des actifs régulatoires	En milliers d'euros
Long terme et court terme	Total
Solde d'ouverture au 01.01.2023	14.846
Utilisations	0
Dotations	33.133
Intérêts	1.039
Solde de clôture au 31.12.2023	49.018

Nous nous référons à la note 5.15 obligations régulatoires pour la réconciliation des utilisations et dotations aux actifs et obligations régulatoires à la note 4 (information sectorielle).

Note 5.9. Stocks

Valeur comptable des stocks	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Stocks de fournitures	51.763	42.818
Valeur comptable brute	55.920	47.039
Dépréciations de valeur	-4.157	-4.221
Stocks de marchandises (gaz)	22.554	45.716
Valeur comptable brute	29.805	63.430
Dépréciations de valeur	-7.251	-17.714
Commandes en cours d'exécution	244	873
Valeur comptable brute	244	873
Dépréciations de valeur	0	0
Total	74.561	89.407

Les stocks de matériel relatif au réseau de transport sont à leur niveau normal d'exploitation. La diminution de la valeur comptable brute du stock de marchandises s'explique en grande partie par une baisse des prix moyens du gaz. Pour l'évolution des dépréciations de valeur sur le stock de gaz, voir 4.3.5.2.

Impact des mouvements de stocks sur le résultat	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Constitutions ou utilisations de stocks	-25.373	49.765
Dépréciations de valeur	10.527	-14.965
Total	-14.846	34.800

Note 5.10. Clients et autres débiteurs

Clients et autres débiteurs	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Créances commerciales brutes		131.527	231.206
Dépréciations de valeur		-1.577	-1.613
Créances commerciales nettes	5.10.1	129.950	229.593
Autres débiteurs		87.215	60.244
Total		217.165	289.837

5.10.1. Compte tenu des délais de paiement accordés aux clients, d'une politique de suivi rigoureux de ses créances commerciales et d'une évaluation systématique de la capacité financière de ses contreparties, le groupe Fluxys limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration (voir Note 6).

La baisse des créances commerciales est en ligne avec une diminution des ventes et prestations auprès de clients externes et acte un retour à une situation commerciale plus régulière.

Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les clients et autres débiteurs sont peu matérielles pour le groupe Fluxys et, en plus, souvent couvertes par le système régulateur.

Les créances commerciales se décomposent comme suit par ancienneté de solde :

Créances commerciales nettes par ancienneté de solde	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Créances non échues	127.851	228.617
Créances échues < 3 mois	1.966	885
Créances échues 3 - 6 mois	25	0
Créances échues > 6 mois	17	0
Créances litigieuses ou douteuses	91	91
Total	129.950	229.593

Les créances litigieuses ou douteuses concernent essentiellement les créances ouvertes sur des utilisateurs du réseau. Celles estimées irrécouvrables ont fait l'objet de réductions de valeur à concurrence de 100 %.

Note 5.11. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements correspondent aux placements sous forme d'obligations, de papier commercial et de dépôts bancaires à plus de trois mois et maximum un an. La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux placements sous forme de papier commercial dont l'échéance au moment de l'acquisition est de 3 mois maximum, aux dépôts à terme auprès d'établissements de crédit, aux comptes courants bancaires et aux avoirs en caisse.

Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Placements à court terme	192.745	259.600
Trésorerie et équivalents de trésorerie	831.786	1.246.531
Équivalents de trésorerie	0	0
Comptes à court terme	427.173	587.533
Soldes bancaires	404.581	658.956
Argent en caisse	32	42
Total	1.024.531	1.506.131

Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

La diminution des comptes à court terme et soldes bancaires est principalement due aux investissements et au paiement de la contribution de solidarité.

Note 5.12. Autres actifs courants

Autres actifs courants		En milliers d'euros	
		31-12-2023	31-12-2022
	Notes		
Produits acquis		9.908	6.200
Charges à reporter		28.139	20.164
Autres actifs courants	5.12.1	1.315	2.972
Total		39.362	29.336

Les autres actifs courants sont principalement constitués par des produits acquis pour 9.908 k€ et des charges payées d'avance pour 28.139 k€ (assurances, loyers, ...).

5.12.1. Les autres actifs courants comprennent par ailleurs la quote-part à court terme des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements du groupe en matière de retraites (voir Notes 5.7 et 5.17).

Note 5.13. Capitaux propres

Publigaz a constitué la société anonyme Fluxys le 12 juillet 2010 dans laquelle elle a apporté sa participation dans Fluxys Belgium SA le 10 septembre 2010.

Le 30 mars 2011, la Caisse de dépôt et placement du Québec a pris une participation dans le capital de Fluxys SA, à concurrence de 10 %, par le biais d'une augmentation de capital de 150,0 M€.

Le 28 novembre 2011, Fluxys a procédé à une seconde augmentation de capital de 300,0 M€.

D'autres augmentations de capital ont permis à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) d'entrer dans le capital de Fluxys tout comme le personnel et le management du groupe. En 2021, 2022 et 2023, il y a eu des augmentations de capital de respectivement 0,4 M€, 2,6 M€ et 0,4M€, qui ont été souscrites par le personnel et la direction.

Ces augmentations de capital cadrent dans l'objectif fixé par le groupe de maintenir un ratio de solvabilité d'au moins un tiers de capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, la structure actionnariale de Fluxys est la suivante :

- 77,44 % : Publigaz.
- 15,24 %: EIP Neon Holding I.
- 3,44 % : Société Fédérale de Participations et d'Investissement.
- 1,98 %: AG Insurance.
- 1,32 %: Ethias & EthiasCo.
- 0,58 % : Personnel et management.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 1.199 M€, représentant principalement les 10,00 % que les minoritaires détiennent dans Fluxys Belgium SA et ses filiales (71,7 M€) ; les 49,35 % dans FluxSwiss (366,8 M€) ; les 23,68 % dans Interconnector (41,0 M€) ainsi que les 69,61% dans Dunkerque LNG (719,4 M€), le solde étant représenté par ceux dans Flexfueler (0,5 M€).

Annexe relative aux actions de la société mère

	Actions ordinaires	Actions préférentielles	Total
I. Mouvements du nombre d'actions			
1. Nombre d'actions, solde d'ouverture	87.177.294	0	87.177.294
2. Nombre d'actions émises	11.798	0	11.798
3. Nombre d'actions ordinaires annulées ou réduites (-)	0	0	0
4. Nombre d'actions préférentielles remboursées, converties ou réduites (-)	0	0	0
5. Autre augmentation (diminution)	0	0	0
6. Nombre d'actions, solde de clôture	87.189.092	0	87.189.092
II. Autres informations			
1. Valeur nominale des actions	Sans mention de valeur nominale		
2. Nombre d'actions en possession de l'entreprise elle-même	0	0	0
3. Acomptes sur dividendes payés pendant l'exercice	0	0	0

Note 5.14. Passifs portant intérêts

Passifs portant intérêts non courants		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Contrats de location	5.14.1	128.540	144.324
Emprunts obligataires	5.14.2	1.261.756	1.242.118
Autres emprunts	5.14.3	1.431.555	1.043.336
Partenariats	5.14.4	58.576	56.664
Total		2.880.427	2.486.442
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0

Passifs portant intérêts courants		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2023	31-12-2022
Contrats de location	5.14.1	21.866	21.749
Emprunts obligataires	5.14.2	3.468	3.456
Autres emprunts	5.14.3	93.126	111.868
Total		118.460	137.073
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0

5.14.1. La société Interconnector a conclu un contrat de leasing financier en euros à taux fixe qui vient à échéance en 2025. Ce contrat concerne des installations de compression à Zeebrugge. Le remboursement d'une partie du capital de ce contrat en 2023, comme prévu dans le plan de remboursement, explique la baisse des passifs de contrats de location.

Les obligations locatives ont été reconnues conformément à IFRS 16. Elles sont limitées aux obligations qui sont exécutoires contractuellement, même si le groupe s'attend à la prolongation future de certains de ces contrats, car les contrats actuels ne comprennent pas de clause de prolongation.

5.14.2. Fluxys Belgium a émis en novembre 2014 et en octobre 2017 des emprunts obligataires pour un montant total de 700.000 k€. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 1,75 % et 3,25 %. Elles viendront à échéance entre 2027 et 2034. Fluxys a conclu des émissions obligataires de type placement privé européen au cours des mois de décembre 2015 et de janvier 2016, pour un montant total de 250 M€. Un montant de 150 M€ a été émis sur une durée de 30 ans et le solde a été émis sur une durée de 20 ans. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 2,75 % et 3,08 %. Ces transactions ont notamment permis à Fluxys de diversifier les durées de ses financements à des conditions avantageuses.

5.14.3. Les autres emprunts au 31-12-2023 incluent les éléments suivants :

- Des emprunts bancaires levés par Dunkerque LNG, pour un montant de 500 M€ dont 400M€ remboursables en date du 30-03-2028 et 100M€ remboursables linéairement à partir de 2027 jusqu'au 31-12-2036, ainsi que des emprunts obligataires pour un montant de 300M€ remboursables linéairement à partir de 2027 jusqu'au 31-12-2036. Des instruments SWAP ont été acquis par le groupe pour limiter le risque encouru sur les taux d'intérêt variables de certains de ces emprunts (voir note 6).
- Des emprunts sur 25 ans (dont le solde s'élève à 206,0 M€ à fin décembre 2023, après un remboursement partiel de 20 M€ effectué en 2023) à taux fixe contractés en 2008 et 2009 auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement des investissements de développement du réseau de transport de gaz.
- Les emprunts bancaires contractés par Fluxys en 2021 pour un montant de 100 M€ avec échéance en 2025, les emprunts levés en 2023 pour financer l'acquisition d'OGE, pour un montant total de 500 M€, avec 200 M€ arrivant à échéance en 2026 et le solde en 2028, ainsi que 30 millions € contractés en 2018 avec une échéance finale en 2028.
- Des emprunts en CHF levés par FluxSwiss et Transitgas dont le solde s'élève à 83,3 M€ équivalent au 31-12-2023. Des instruments CAP ont été acquis par le groupe pour limiter le risque encouru sur les taux d'intérêt variables de certains de ces emprunts (voir note 6).
- Des emprunts levés par TENP KG dont le solde s'élève à 115,7 M€ au 31-12-2023.
- Un emprunt à taux fixe octroyé par SFPI pour un montant de 30,0 M€ avec échéance en 2032.
- Des emprunts à moyen et court terme et des proratas d'intérêts pour le solde.

5.14.4. Ces montants correspondent aux capitaux apportés dans les activités conjointes Transitgas et TENP KG par les coparticipants. Ils sont issus du fait que les pourcentages d'intégration de ces activités conjointes ne sont pas basés sur les participations détenues dans ces sociétés mais sont basés sur les droits liés aux actifs et les obligations au titre des passifs encourus par le groupe, conformément aux capacités réservées dans les installations (voir note 3.2).

En milliers d'euros	Solde au 31.12.2022	Flux de trésorerie	Autres variations	
			Nouveaux contrats de location	Reclassement non-courant/courant
Passif non-courants portant intérêts	2.486.442	489.413	8.395	-105.894
Contrats de location	144.324	0	8.395	-25.393
Emprunts obligataires	1.242.118	-1.000	0	19.596
Autres emprunts	1.043.336	489.955	0	-100.097
Partenariats	56.664	458	0	0
Passifs courants portant intérêts	137.073	-128.788	82	105.894
Contrats de location	21.749	-27.765	82	25.393
Emprunts obligataires	3.456	0	0	0
Autres emprunts	111.868	-101.023	0	80.501
Total	2.623.515	360.625	8.477	0

Autres variations (suite)			Solde au 31.12.2023
Variation des intérêts à payer	Amortissements de frais d'émission	Ecart de conversion	
0	-985	3.056	2.880.427
0	0	1.214	128.540
0	1.042	0	1.261.756
0	-2.027	388	1.431.555
0	0	1.454	58.576
738	-740	4.201	118.460
0	0	2.407	21.866
12	0	0	3.468
726	-740	1.794	93.126
738	-1.725	7.257	2.998.887

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs portant intérêts sont repris aux points IV.1.6, IV.2.3 et IV.2.5 du tableau consolidé des flux de trésorerie.

La variation des intérêts à payer et les amortissements des frais d'émission (987 k€ au total) correspond à l'écart entre :

- les intérêts payés, y compris contrats de location (voir point IV.3.1 du tableau consolidé des flux de trésorerie : -98.228 k€) et
- le total des charges d'intérêts sur dettes et sur contrats de location (voir Note 4.5 : 137.081 k€) moins les intérêts des obligations réglementaires pour 39.840 k€ = 97.241 k€.

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2023, non-actualisés					En milliers d'euros				
	A un an maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total					
Contrats de location	25.527	68.028	130.095	223.650					
Emprunts obligataires	36.617	475.681	1.064.824	1.577.122					
Autres emprunts	140.195	1.290.099	305.444	1.735.738					
Partenariats	0	58.576	0	58.576					
Total	202.339	1.892.384	1.500.363	3.595.086					

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2022, non actualisés					En milliers d'euros				
	A un an maximum	Plus 1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total					
Contrats de location	27.116	88.679	109.739	225.534					
Emprunts obligataires	36.515	455.804	1.098.212	1.590.531					
Autres emprunts	141.292	438.039	725.944	1.305.275					
Partenariats	0	56.664	0	56.664					
Total	204.923	1.039.186	1.933.895	3.178.004					

Note 5.15. Obligations réglementaires

Comme expliqué dans la note 1g, les obligations réglementaires sont présentées séparément.

Obligations réglementaires					En milliers d'euros				
	Note	31.12.2023	31.12.2022	différence					
Autres financements – long terme		888.754	612.584	276.170					
Autres financements – court terme		203.249	149.863	53.386					
Total des autres financements (A)	5.15.1	1.092.003	762.447	329.556					
Autres dettes – long terme		355.260	259.123	96.137					
Autres dettes – court terme		17.776	46.622	-28.846					
Total des autres dettes (B)	5.15.2	373.036	305.745	67.291					
Total des obligations réglementaires (A+B = C)		1.465.039	1.068.192	396.847					
Présentation au bilan:									
Obligations réglementaires non-courantes		1.244.014	871.707	372.307					
Obligations réglementaires courantes		221.025	196.485	24.540					
Total des obligations réglementaires (C)		1.465.039	1.068.192	396.847					

5.15.1 Les **autres financements** correspondent aux allocations spécifiques des obligations réglementaires qui sont à disposition du groupe pour financer des investissements spécifiques, notamment dans la seconde jetée à Zeebrugge, d'une part, et le coût lié à la conversion d'une partie du réseau de transport de gaz, d'autre part. Ces montants portent intérêts à un taux OLO à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde. Des primes d'enchères pour un montant de 370,0 millions EUR ont été réalisées en 2023 en Belgique ; ce montant a été alloué sous 'Autres financements'. Cette présentation se justifie par le traitement réglementaire différent appliqué en Belgique aux primes d'enchères conformément au code de réseau européen.

5.15.2 Les autres obligations réglementaires reprises en '**autres dettes**' enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. Ces montants portent intérêt à un taux moyen Euribor 1 an. Cette catégorie reprend également les obligations réglementaires comptabilisées en Interconnector.

Les actifs et obligations réglementaires se réconcilient avec le reporting sectoriel et le tableau des flux de trésorerie, comme suit :

Variation des obligations réglementaires				En milliers d'euros			
Long terme + court terme	Autres financements (A)		Autres dettes (B)		Total		
Solde d'ouverture au 01.01.2023	762.446		305.747		1.068.193		
Utilisations	-60.380		-124.990		-185.370		
Dotations	370.025		169.946		539.971		
Intérêts	21.328		18.512		39.840		
Transferts	-1.416		1.416		0		
Autres (CTA)	0		2.405		2.405		
Solde de clôture au 31.12.2023	1.092.003		373.036		1.465.039		

La somme des utilisations et dotations des obligations et actifs réglementaires s'élève respectivement à k€ 354.601 (ci-dessus) et k€- 33.078 (note 5.8), Cette somme contient également une utilisation de 65.239 k€ pour financer des investissements, en accord avec le régulateur. Comme cette utilisation spécifique n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat, elle n'est pas reprise dans le mouvement des actifs et passifs réglementaires fourni dans la note 4 (363.927 k€ + 22.835 k€).

Cette augmentation nette des obligations et actifs réglementaires correspond également avec l'évolution des obligations réglementaires nettes reprises dans la rubrique 1.2.6 du tableau des flux de trésorerie.

La charge d'intérêts de k€ 39.840 sur les obligations réglementaires a été comptabilisée dans les charges financières.

Note 5.16. Provisions

5.16.1. Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	En milliers d'euros
Provisions au 31-12-2022	56.128
Dotations	11.449
Utilisations	-9.068
Excédents	0
Charges liées à l'actualisation	9.286
Ecart actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	1.268
Rendement attendu	-7.798
Ecart actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	19.742
Reclassement à l'actif	-16.569
Effet de change	79
Provisions au 31-12-2023, dont :	64.517
Provisions non courantes	59.839
Provisions courantes	4.678

Les provisions liées aux avantages du personnel ont augmenté de 8.389k€. Cette hausse s'explique principalement par la combinaison des effets des changements d'expérience. Outre l'augmentation des provisions, une diminution de l'excédent des actifs de couverture est également constatée (voir Note 5.17).

5.16.2. Autres provisions

Provisions pour :	En milliers d'euros			
	Contentieux et sinistres	Environnement et reconstitution de sites	Autres	Total des autres provisions
Provisions au 31-12-2022	2.815	91.362	0	94.177
Dotations	223	310	99	632
Utilisations	-42	-11	0	-53
Excédents	0	0	0	0
Charges liées à l'actualisation	0	3.091	0	3.091
Effet de change	13	1.429	0	1.442
Autres variations	0	0	0	0
Provisions au 31-12-2023 dont :	3.009	96.181	99	99.289
Provisions non courantes	3.009	95.989	0	98.998
Provisions courantes	0	192	99	291

Provisions pour contentieux et sinistres

Les autres provisions couvrent des décaissements probables dans le cadre de litiges qui concernent notamment la construction du Terminal GNL à Zeebrugge (1983).

L'estimation des provisions est basée, soit sur le montant des réclamations introduites, soit sur base du montant estimé du risque encouru.

Provisions pour environnement et reconstitution de sites

Ces provisions couvrent essentiellement des dépenses de démantèlement, de protection, d'assainissement et de remise en état de sites en cours de fermeture.

En Belgique, ces provisions s'inscrivent dans le cadre législatif environnemental régional et dans le cadre de la Loi Gaz. La mise en œuvre de ces travaux nécessite des plans d'action et de multiples études en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs et les institutions créées à cet effet.

Les autres variations de ces provisions concernent le changement d'hypothèse à propos du taux d'inflation utilisé pour la provision pour démantèlement liée aux installations du terminal méthanier de Dunkerque LNG (en contrepartie d'un actif de démantèlement en ligne avec IFRIC 1).

5.16.3. Mouvements dans le compte de résultat et échéanciers des provisions

Les mouvements des provisions dans le compte de résultat se ventilent comme suit :

Impact	En milliers d'euros		
	Dotations	Utilisations et reprises	Total
Résultat opérationnel	12.081	-9.121	2.960
Résultat financier	12.377	-6.530	5.847
Total	24.458	-15.651	8.807

Echéancier des provisions au 31-12-2023	En milliers d'euros			
	A un an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres	0	360	2.649	3.009
Environnement et reconstitution de sites	192	1.601	94.388	96.181
Autres	99	0	0	99
Sous-total	291	1.961	97.037	99.289
Avantages du personnel	4.678	25.689	34.150	64.517
Total	4.969	27.650	131.187	163.806

Echéancier des provisions au 31-12-2022	En milliers d'euros			
	A un an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres	0	234	2.581	2.815
Environnement et reconstitution de sites	0	23.235	68.127	91.362
Sous-total	0	23.469	70.708	94.177
Avantages du personnel	4.043	22.084	30.001	56.128
Total	4.043	45.553	100.709	150.305

Note 5.17. Provisions pour avantages du personnel

Description des principaux régimes de retraite et des autres avantages

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de l'Electricité et du Gaz.

Régimes de retraite à prestations définies

Ces conventions, applicables en Belgique au personnel 'barémisé' engagé avant le 1^{er} juin 2002 et au personnel 'cadres' engagé avant le 1^{er} mai 1999, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régimes à prestations définies.

Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les plans de pensions sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Description des principaux risques actuariels

Le groupe est exposé, dans le cadre de ses plans de pension à prestations définies, aux risques liés aux hypothèses actuarielles prises en matière d'investissements, de taux d'intérêts, d'espérance de vie et d'évolution salariale.

La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité.

Chaque année, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations en matière de financement des engagements de retraite et les exigences de financement minimal est comparé au rendement attendu des actifs de couverture. Ce dernier est obtenu à partir du taux sans risque observé sur les marchés financiers à la date de clôture, des primes de risque pour chaque catégorie d'actifs dans le portefeuille et de leur volatilité correspondante. Si le rendement attendu est inférieur au taux d'actualisation, ce dernier est réduit.

Les hypothèses relatives aux augmentations salariales, à l'inflation, aux mouvements du personnel et à l'âge moyen attendu de la retraite sont définies sur base de statistiques historiques de la société. Les tables de mortalité utilisées sont celles publiées par l'IABE (Institut des Actuaire en Belgique).

A fin 2023, les régimes de retraite à prestations définies présentent des excédents d'actifs de couverture d'un montant de 13.150 k€ (2022 : 29.719 k€) par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe. Ce montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' (note 5.7) et 'Autres actifs courants' (note 5.12.1).

La politique de financement a été amendée en 2018 afin de veiller à ce que les excédents soient récupérés sur la durée des plans de pension.

Régimes de retraite à cotisations définies avec garantie d'un rendement minimum

En Belgique, le personnel barémisé engagé à partir du 1^{er} juin 2002, le personnel cadres engagé à partir du 1^{er} mai 1999 ainsi que les membres de la direction bénéficient de régimes à cotisations définies.

Les plans de pension sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs, ces dernières correspondant à un multiple des cotisations des salariés. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les actifs des fonds de pension sont alloués entre les différentes catégories de risques suivantes :

- Low risk : obligations de la zone euro et/ou obligations de haute qualité.
- Medium risk : diversification des risques entre obligations, obligations convertibles, immobilier et instruments de fonds propres.
- High risk : instruments de fonds propres, immobilier, ...
- Dynamic Asset Allocation : adaptation rapide de la structure du portefeuille lors d'événements spécifiques afin de limiter les pertes dans les périodes de stress.

La législation belge requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché. Spécifications relatives aux rendements minimums garantis par l'employeur :

- Pour les contributions payées depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est variable en fonction des taux des OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des taux actuel, ce rendement minimum garanti a été fixé à 1,75 %.
- Pour les contributions payées jusqu'au 31-12-2015, le rendement minimum de 3,25 % pour les cotisations des employeurs et de 3,75 % pour les cotisations des employés est applicable jusqu'à cette date. Depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est calculé tel que mentionné dans le paragraphe précédent.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies' (voir Note 2.13).

Pour certains de ces régimes à cotisations définies, les cotisations augmentent en fonction de l'ancienneté dans le groupe (régimes dits "back-loaded"). Pour ces régimes, les cotisations sont réparties uniformément dans le temps.

Description des principaux risques

Les régimes de retraite à cotisations définies exposent l'employeur au risque de rendement minimum des actifs de fonds de pension qui n'offrent pas un rendement garanti suffisant.

Autres avantages du personnel à long terme

Le groupe Fluxys accorde également d'autres avantages de retraites, des régimes de prépension, d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces avantages ne font pas tous l'objet de préfinancements.

Situation de financement des avantages du personnel

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2023	2022	2023	2022
Valeur actuelle des obligations	-243.859	-214.370	-37.668	-33.141
Juste valeur des actifs des plans	232.695	221.102	0	0
Situation de financement des plans	-11.164	6.732	-37.668	-33.141
Effet du plafonnement des actifs	-2.535	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Situation nette	-13.699	6.732	-37.668	-33.141
Dont actifs	13.150	29.719	0	0
Dont passifs	-26.849	-22.987	-37.668	-33.141

* Les pensions englobent également les obligations de préretraite et départ anticipé non préfinancées. Elles comprennent également, depuis 2018, les primes versées en couverture de régimes de retraite dont le profil tient compte de l'ancienneté.

** La rubrique 'Autres' comprend les primes d'ancienneté versées en cours de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (remboursements de frais médicaux et réductions tarifaires (rabais sur prix d'énergie)).

Mouvements de la valeur actuelle des obligations

En milliers d'euros	Pensions		Autres	
	2023	2022	2023	2022
Au début de la période	-214.370	-247.170	-33.141	-48.328
Coût des services rendus	-10.193	-10.803	-785	-1.353
Coût de préretraite	-222	-1.040	0	0
Charge (-) / produit (+) financier	-7.992	-1.954	-1.294	-501
Cotisations des participants	-1.274	-1.154	0	0
Changement dans les hypothèses démographiques	-379	-2.712	-24	-611
Changement dans les hypothèses financières	-9.632	52.593	-2.478	16.292
Changements liés à l'expérience	-9.172	-12.365	-2.107	-401
Coût des services passés	0	272	0	0
Prestations payées	10.437	10.013	2.161	1.761
Variation périmètre	0	0	0	0
Reclassements	0	0	0	0
Autres	-1.062	-50	0	0
A la fin de la période	-243.859	-214.370	-37.668	-33.141

Le changement dans les hypothèses financières est principalement lié à l'évolution du taux d'actualisation.

Mouvements de la juste valeur des actifs des plans

En milliers d'euros	Pensions		Autres	
	2023	2022	2023	2022
Au début de la période	221.102	237.452	0	0
Revenus d'intérêts	7.798	1.801	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	9.368	-29.203	0	0
Cotisations versées par l'employeur	6.658	14.099	2.161	1.761
Cotisations versées par les participants	1.274	1.154	0	0
Prestations servies	-10.437	-10.013	-2.161	-1.761
Changement dans les hypothèses financières	-4.051	5.818	0	0
Autres	-1.552	-6	0	0
A la fin de la période	230.160	221.102	0	0
Rendement réel des actifs des plans	17.166	-27.402	0	0

Le rendement des actifs des plans de pension en 2023 est nettement supérieur à celui de 2022 suite à l'amélioration des conditions sur les marchés financiers en 2023.

Coûts comptabilisés en résultat

En milliers d'euros	Pensions		Autres	
	2023	2022	2023	2022
Coûts				
Coût des services rendus	-10.193	-10.803	-785	-1.353
Coût de retraite anticipée	-222	-1.040	0	0
Coût des services passés	0	272	0	0
Gains/(pertes) actuariels sur les autres avantages à long terme	-1.268	122	0	0
Intérêt net sur le passif / (actif) net				
Frais d'intérêts sur les obligations	-7.992	-1.954	-1.294	-501
Revenu d'intérêts sur les actifs des plans	7.798	1.801	0	0
Coûts comptabilisés en résultat	-11.877	-11.602	-2.079	-1.854

Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Pensions		Autres	
	2023	2022	2023	2022
Changement dans les hypothèses démographiques	-379	-2.712	-24	-611
Changement dans les hypothèses financières	-12.415	58.289	-2.478	16.292
Changements liés à l'expérience	-9.172	-12.365	-2.107	-401
Impact sur le financement minimum exigé/effet du plafonnement des actifs	-2.535	0	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	9.368	-29.203	0	0
Gains (pertes) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	-15.133	14.009	-4.609	15.280

Répartition de l'obligation selon le type de participants aux plans

En milliers d'euros	2023	2022
Participants actifs	-232.272	-206.014
Participants non-actifs avec avantages différés	-24.872	-21.609
Retraités et bénéficiaires	-24.383	-19.888
Total	-281.527	-247.511

Répartition de l'obligation selon le type de prestations

En milliers d'euros	2023	2022
Prestations de retraite et de décès	-243.859	-214.370
Autres avantages postérieurs à l'emploi (frais médicaux et réductions tarifaires)	-28.813	-24.286
Primes d'ancienneté	-8.855	-8.855
Total	-281.527	247.511

Principales hypothèses actuarielles utilisées

	2023	2022
Taux d'actualisation entre 10 et 12 ans	3,03%	3,73%
Taux d'actualisation entre 13 et 19 ans	3,24%	3,75%
Taux d'actualisation au-delà de 19 ans	3,25%	3,73%
Augmentation attendue du salaire moyen	2,04%	2,04%
Inflation attendue	2,03%	1,99%
Augmentation attendue des dépenses de santé	3,03%	2,99%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	2,03%	1,99%
Age moyen attendu de la retraite	63(BAR) / 65(CAD)	63(BAR) / 65(CAD)
Table de mortalité	IABE prospective	IABE prospective
Espérance de vie exprimée en années :		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture:		
• Homme	20	20
• Femme	24	24
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
• Homme	22	22
• Femme	26	26

Le taux d'actualisation utilisé dépend de la durée moyenne estimée des plans.

La juste valeur des actifs de couverture est répartie suivant les catégories principales suivantes :

	2023	2022
Participations cotées en bourse	94,63%	92,83%
Actions - zone Euro	8,30%	13,91%
Actions - hors zone Euro	19,78%	14,86%
Obligations d'état - zone Euro	1,99%	0,62%
Autres obligations - zone Euro	29,30%	28,68%
Autres obligations - hors zone Euro	35,26%	34,76%
Participations non-cotées en bourse	5,37%	7,17%
Contrats d'assurance	0,00%	0,00%
Biens immobiliers	1,63%	1,46%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,47%	4,47%
Autres	1,27%	1,25%
Total (en %)	100,00%	100,00%
Total (en milliers d'euros)	232.695	221.102

Analyses de sensibilité :

Impact sur l'obligation	En milliers d'euros
	Augmentation (-) / Diminution (+)
Augmentation du taux d'actualisation (0,50%)	4.951
Augmentation moyenne des salaires - Hors inflation (0,1%)	-1.580
Augmentation du taux d'inflation (0,25 %)	-3.617
Augmentation des prestations de soins de santé (0,1%)	-29
Augmentation des avantages tarifaires (0,5 %)	-904
Augmentation de l'espérance de vie des retraités (1 an)	-1.145

Durée moyenne pondérée des obligations

	2023	2022
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	8	9
Durée moyenne pondérée des autres obligations postérieures à l'emploi	15	19

Estimation des contributions à verser pour les avantages du personnel relatifs aux pensions extralégales

	En milliers d'euros
Contribution attendue pour l'exercice suivant (pour tous les pensions et autres avantages repris ci-dessus)	8.942

Les cotisations à verser sont fonction de l'évolution de la masse salariale de la population concernée.

Note 5.18. Actifs et passifs d'impôt différé

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale. Suite à cette compensation, il n'y a pas d'actifs d'impôt différé au bilan:

Les passifs d'impôt différé peuvent être ventilés comme suit, selon leur origine :

Passifs d'impôt différé comptabilisés au bilan	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Evaluation des immobilisations	607.751	642.844
Produits à recevoir	-611	-327
Juste valeur des instruments financiers	6.679	11.238
Provisions pour avantages du personnel ou non acceptées	128.193	124.463
Autres différences normatives	7.522	4.669
Total	749.534	782.887

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles. Cet écart provient essentiellement de la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur dans le cadre des opérations de regroupements d'entreprises (IFRS 3). Ensuite, cet écart se réduit au fur et à mesure que ces immobilisations sont amorties. Les provisions actées conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) et les provisions comptabilisées en normes locales mais non acceptées en IFRS constituent l'autre source importante d'impôts différés.

Enfin, la valorisation à la juste valeur d'instruments financiers génère également la comptabilisation d'impôts différés. Ces instruments sont composés principalement par des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et des opérations à terme en devises. Nous renvoyons le lecteur à la Note 6 sur les instruments financiers pour plus d'informations à ce sujet.

Mouvements de la période	En milliers d'euros	
	Notes	Impôts différés
Total des impôts différés au 31-12-2022		782.887
Dont actifs d'impôt différé		0
Dont passifs d'impôt différé		782.887
Evolution des impôts différés pendant la période :		
Charges d'impôt différé - Compte de résultat	4.7.2	-35.124
Charges d'impôt différé - Autres éléments du résultat global		-9.077
Ecart de conversion		10.750
Autres		98
Variations de périmètre		0
Total des impôts différés au 31-12-2023		749.534
Dont actifs d'impôt différé		749.534
Dont passifs d'impôt différé		0

Au 31 décembre 2023, les impôts différés de 26,4 M€ n'étaient pas comptabilisés sur une série d'attributs fiscaux. Le montant total des attributs fiscaux non comptabilisés s'élève à 105,6 M€ et comprennent les pertes fiscales reportées et les déductions reportées des dividendes reçus. Une majeure partie de ces attributs fiscaux n'a, en principe, pas de date d'expiration, le reste ayant une date d'expiration de plus de 10 ans. Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments étant donné le caractère incertain de l'utilisation de ces derniers en contrepartie de bénéfices imposables futurs suffisants.

Note 5.19. Fournisseurs et autres crédateurs courants

Fournisseurs et autres crédateurs courants	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Fournisseurs	108.152	167.208
Dettes sociales et salariales	56.800	63.215
Autres crédateurs	98.432	550.330
Total	263.384	780.753

La diminution significative des autres crédateurs est liée au paiement de la contribution exceptionnelle de solidarité de 300 M€ et le remboursement des garanties reçues en espèces de la part des clients.

Note 6. Instruments financiers

Principes de la gestion des risques financiers

Le groupe Fluxys est exposé à plusieurs risques financiers découlant de ses activités sous-jacentes et de ses activités de financement d'entreprise. Ces risques financiers consistent en des risques de marché (y compris les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques de prix), des risques de crédit et des risques de liquidité.

La politique du groupe Fluxys en matière de gestion des risques financiers repose sur des principes de prudence et exclut toute recherche d'un profit spéculatif. Elle veille à couvrir au mieux les expositions du groupe aux risques financiers. Toute stratégie de couverture est mise en œuvre dans un processus concurrentiel avec un nombre adéquat de contreparties en fonction du type de transaction et du montant nominal à couvrir. L'organisation administrative, le contrôle de gestion et les rapports financiers assurent en permanence le suivi et la gestion des risques.

Politique de gestion de trésorerie

La trésorerie du groupe Fluxys est gérée dans le cadre d'une politique financière générale.

L'objectif de cette politique est d'optimiser les positions de trésorerie au sein du groupe. Ces opérations se font sur base d'une rémunération conforme aux conditions de marché. En cas de besoin, le groupe peut emprunter à court, moyen ou long terme pour répondre à ses besoins de trésorerie.

Les excédents de trésorerie sont affectés en priorité aux besoins opérationnels et aux projets de développement des sociétés du groupe Fluxys. Les placements font l'objet d'un suivi permanent et d'une analyse de risques au cas par cas.

Le solde des excédents de trésorerie est placé, soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionariat est majoritairement public ou qui bénéficient de la garantie d'un Etat européen. Ces placements externes font l'objet d'une mise en concurrence tant au niveau des offres que des produits ainsi que d'une diversification suffisante afin d'éviter la concentration des risques de contrepartie.

Au 31-12-2023, les placements courants et non courants, la trésorerie et les équivalents s'élèvent à 1.132 M€ contre 1.614 M€ au 31-12-2022.

Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties et applique une politique de suivi rigoureux de ses créances. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, le groupe soumet préalablement ses clients ou fournisseurs potentiels à une analyse financière détaillée (liquidité, solvabilité, rentabilité, réputation et risques). Il utilise des sources d'informations internes et externes telles que des analyses officielles par des sociétés spécialisées (Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Ces dernières évaluent les entreprises en fonction du risque et leur accordent une notation standardisée (*rating*). Le groupe fait également appel à des services spécialisés ou à bases de données contenant des informations générales, financières et de marché pour compléter son information sur le client ou le fournisseur potentiel.

En outre, le groupe peut utiliser la faculté, dont il dispose pour la plupart de ses activités, de demander à ses contreparties, sur base contractuelle, une garantie, soit sous forme bancaire, soit sous forme d'un dépôt en numéraire. Par ces moyens, le groupe limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration. Au niveau de la concentration, il est à noter que quatre clients contribuent à concurrence de respectivement 11%, 11%, 12% et 18% aux produits des activités ordinaires. Leurs contributions se situent principalement dans les activités transport et terminalling.

Risque de change

La devise fonctionnelle du groupe est l'euro.

En raison de ses activités internationales, le groupe Fluxys est exposé aux risques de change. Dans le cadre de notre politique, toutes les positions en devises considérées comme certaines doivent être couvertes au moyen d'un instrument approprié. Les expositions de change liées aux investissements nets à l'étranger peuvent être couvertes soit en empruntant directement en monnaie étrangère et en établissant un calendrier de remboursement fondé sur les entrées attendues en monnaie étrangère, soit en achetant le montant du prix d'acquisition en devise étrangère et en le vendant simultanément à terme dont le calendrier est basé sur les flux d'entrées estimés provenant du plan d'acquisition. En établissant sa stratégie de couverture, le groupe veille à utiliser des instruments liquides de type 'plain vanilla' auprès de contreparties solides.

Le groupe est exposé aux risques de change CHF/EUR en raison, principalement, de sa participation en FluxSwiss (capitaux investis, quote-part groupe de 376 M€). Cet investissement net dans une activité en Suisse a fait l'objet d'une couverture au moyen de contrats de change à terme. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres.

Les prêts intragroupes à nos filiales en Suisse et au Royaume-Uni sont couverts, soit via des *cross currency interest rate swaps*, soit via des contrats de change à terme. Ces instruments correspondent à une couverture naturelle du risque encouru par le groupe au niveau du change CHF/EUR et GBP/EUR. La variation de valeur de ces derniers instruments est comptabilisée en résultat de la période.

En 2021, le groupe a acquis une nouvelle participation au Brésil, dont les dividendes sont remontés en BRL. L'exposition au risque de change EUR/BRL est couverte au moyen de non deliverable contract (NDF) lorsque les projections de dividendes sont validées comme certaines, et ce, en conformité avec les politiques du groupe. Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de couverture de change BRL.

En 2022, le groupe a acquis une participation au Chili, dont les dividendes sont remontés en USD. L'exposition au risque de change EUR/USD est couverte au moyen de ventes à terme en USD sur base du business plan d'acquisition.

Le groupe était exposé aux risques de change SEK/EUR en raison de sa participation en Swedegas et ce, jusqu'à la vente de la participation en novembre 2018. Les effets des contrats de change à terme ont été neutralisés par de nouveaux contrats en sens opposé clôturant ainsi définitivement l'exposition du groupe aux risques SEK/EUR. Ces contrats figurent au bilan à leur valeur de marché. Il est attendu que les variations de valeur de ces derniers se compensent.

La juste valeur de ces instruments est détaillée en Notes 6.3 et 6.4 ci-après. L'échéance de ces instruments se situe entre 2024 et 2027.

En 2023, le groupe Fluxys n'a pas constaté d'inefficacité de ses couvertures.

Analyse de sensibilité :

Hors instruments de couverture, une variation de 10 % du cours du CHF aurait un impact de 35,3 M€ sur les capitaux propres, une variation de 10 % du cours de la GBP aurait un impact de 15,3 M€ sur les capitaux propres, une variation de 10 % du cours du BRL aurait un impact de 8,2 M€ et une variation de 10 % du cours de l'USD aurait un impact de 4,6 M€ attribuables aux actionnaires de la maison-mère en 2023. Cet impact est déterminé sur base de l'actif net des sociétés concernées à la date de la clôture.

Risque de taux d'intérêt

En règle générale, étant donné que les actifs du groupe sont détenus à long terme, les emprunts sont contractés, pour autant que le marché le permette, sur une durée proche de la durée de vie économique estimée des actifs concernés.

Ces emprunts peuvent être conclus à taux fixe ou à taux variable.

Le groupe Fluxys gère son risque de taux d'intérêt en se basant sur une évaluation approfondie de ses actifs et passifs. Les dettes à taux d'intérêt variable ne sont maintenues que lorsqu'elles sont couvertes par des actifs soumis à un risque comparable. La majorité des autres dettes à taux variable sont couvertes au moyen d'instruments financiers appropriés qui peuvent soit convertir les taux d'intérêt variables en taux fixes, soit prévoir un plafonnement des taux d'intérêt variables. En établissant sa stratégie de couverture, le groupe veille à utiliser des instruments liquides de type 'plain vanilla' auprès de contreparties solides.

L'endettement du groupe s'élève à 4.464 M€ au 31-12-2023 contre 3.692 M€ au 31-12-2022. Il est composé principalement d'emprunts dont la maturité se situe entre 2024 et 2045 (voir Note 5.14) et les obligations réglementaires (voir Note 5.15).

Une partie des emprunts souscrits par FluxSwiss (pour un montant de 22,5 MCHF), une partie des emprunts de TENP KG (pour un montant de 12,5 M€), une partie des emprunts de Fluxys SA (500 M€) et une partie de l'emprunt de Dunkerque LNG (400 M€) sont financés à taux variables.

Afin de gérer l'exposition à ce risque, les sociétés, excepté Fluxys SA, ont mis en place des contrats caps et/ou swaps de taux d'intérêts destinés à fixer un taux maximum ou échanger ce taux variable contre un taux fixe. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres, pour autant qu'elle concerne la partie efficace de la couverture. La juste valeur de ces instruments est détaillée en Notes 6.3 et 6.4 ci-après. L'échéance de ces instruments se situe entre 2024 et 2027.

En 2023, le groupe Fluxys n'a pas constaté d'inefficacité de ses couvertures.

En 2017, FluxSwiss a procédé à une renégociation de leurs emprunts. Elle a, par la même occasion, dénoué les instruments de couverture des cash-flows, ces « interest rate swaps » n'étant plus entièrement efficaces dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Le coût du dénouement des « interest rate swaps » est recyclé progressivement en résultat financier. Le solde à recycler en résultat s'élève à 109 k€ à fin décembre 2023.

En outre, les passifs comprennent des passifs à utiliser conformément au cadre réglementaire. Ces derniers portent intérêts. Le groupe n'encourt pas de risques de taux d'intérêt à ce niveau.

Analyse de sensibilité :

Hors instruments de couverture, une variation de 100 points de base des taux d'intérêts sur les financements à taux variable aurait un impact sur le résultat financier de 2023 de :

- 0,2 M€ pour FluxSwiss, contre 0,4 M€ l'année précédente,
- 5,0 M€ pour Fluxys SA, contre 1,0 M€ l'année précédente,
- 0,1 M€ pour TENP KG, chiffre identique à l'année précédente, et
- 4,0 M€ pour Dunkerque LNG Holding, chiffre identique à l'année précédente.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité constitue un objectif majeur au sein du groupe Fluxys. Le montant et l'horizon des placements couvrent dans la mesure du possible l'échéancier des besoins de trésorerie en tenant compte des aléas de l'exploitation.

Le groupe Fluxys a conclu des financements qui prévoient des clauses contractuelles (*financial covenants*) satisfaites par le groupe au 31-12-2023. Ces clauses contractuelles prévoient des ratios à respecter de type 'EBITDA par rapport aux charges financières nettes', 'EBITDA par rapport à l'endettement financier net' et 'EBITDA par rapport aux emprunts obligataires et autres emprunts' (voir Note 7.7).

La maturité des passifs portant intérêts est fournie en Note 5.14.

Facilités de trésorerie

Le groupe dispose de facilités de trésorerie pour un montant de 512,5 M€ au 31-12-2023, en ligne avec l'année passée.

6.1 Synthèse des instruments financiers au 31-12-2023		En milliers d'euros		
	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	202.806	203.741	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	5.131	5.131	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	20.624	20.624	2
Créances de location-financement	A	7.382	7.382	2
Autres créances	A	110.085	131.718	2
II. Actifs courants				
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	1.998	1.998	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	528	528	2
Créances de location-financement	A	2.516	2.516	2
Clients et autres débiteurs	A	217.165	217.165	2
Placements de trésorerie	A	192.745	192.745	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	831.786	831.786	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		1.592.766	1.615.334	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	2.880.427	2.815.718	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	0	0	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	9.770	9.770	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	118.460	118.460	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	2.845	2.845	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	2.103	2.103	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	263.384	263.384	2
Total des instruments financiers au passif		3.276.989	3.212.280	

* Le détail de ces instruments financiers est fourni dans le Tableau 6.3.

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants:

- Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti.
- Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat.
- Actifs ou passifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

6.2 Synthèse des instruments financiers au 31-12-2022

En milliers d'euros

	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	108.422	108.532	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	6.019	6.019	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	31.269	31.269	2
Créances de location-financement	A	8.206	8.206	2
Autres créances	A	152.714	155.396	2
II. Actifs courants				
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	156	156	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	3.022	3.022	2
Créances de location-financement	A	595	595	2
Clients et autres débiteurs	A	289.837	289.837	2
Placements de trésorerie	A	259.600	259.600	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1.246.531	1.246.531	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		2.106.371	2.109.163	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	2.486.442	2.410.399	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	8.151	8.151	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	2.890	2.890	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	137.073	137.073	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	119	119	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	1.562	1.562	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	780.753	780.753	2
Total des instruments financiers au passif		3.416.990	3.340.947	

** Le détail de ces instruments financiers est fourni dans le Tableau 6.4.

6.3 Synthèse des instruments dérivés au 31-12-2023

En milliers d'euros

Qualification	Montants notionnels couverts (en K)	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
		Actifs (k€)	Passifs (k€)	
I. Actifs et passifs non-courants		25.755	9.770	5, 6 & 6
A. Net investment hedge		2.409	3.088	5, 6 & 6
USD	Instrument de couverture	KUSD 118.337	2.409	
1 à 5 ans		KUSD 118.337	2.409	
Plus de 5 ans		KUSD 0		
CHF	Instrument de couverture	KCHF 25.176	3.088	5, 6 & 6
1 à 5 ans		KCHF 25.176	3.088	
Plus de 5 ans		KCHF 0		
B. Cash Flow Hedge		18.215	2.236	5, 6 & 6
IRS	Instrument de couverture	K€400.000	18.215	6
1 à 5 ans		K€400.000	18.215	
Plus de 5 ans				
IRS	Instrument de couverture	K€500.000	2.236	6
1 à 5 ans		K€500.000	2.236	
Plus de 5 ans				
C. Natural Hedge		685	5, 6 & 6	
Loan USD	Non qualifié comme instrument de couverture	KUSD 40.198	381	6
1 à 5 ans		KUSD 40.198	381	
Plus de 5 ans				
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	KSEK 80.278	646	5, 6 & 6
1 à 5 ans		KSEK 80.278	646	
Plus de 5 ans				

SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	-KSEK 80.278	-342	5.6 & 6
1 à 5 ans		-KSEK 80.278	-342	
Plus de 5 ans				
D. Autres instruments financiers	Non qualifié comme instrument de couverture		4.446	4.446 5.6 & 6
1 à 5 ans			4.446	4.446
Plus de 5 ans				
II. Actifs et passifs courants			2.526	4.948 5.6 & 6
A. Net Investment Hedge			294	2.103 5.6 & 6
CHF	Instrument de couverture	KCHF 17.176		2.103 5.6 & 6
USD	Instrument de couverture	KUSD 7.760	294	5.6 & 6
B. Cash Flow Hedge			415	6
C. Natural Hedge			1.817	2.845 5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	KSEK 16.249	153	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	-KSEK 16.249	-80	5.6 & 6
CHF	Non qualifié comme instrument de couverture	KCHF 1.494		42 6
USD	Non qualifié comme instrument de couverture	KUSD 1.876	173	6
Loan USD	Instrument de couverture	KUSD 34.109	1.560	6

6.4 Synthèse des instruments dérivés au 31-12-2022

En milliers d'euros

Qualification	Montants notionnels couverts (en K)	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
		Actifs (k€)	Passifs (k€)	
I. Actifs et passifs non-courants		37.288	11.041	5.6 & 6
A. Net investment hedge		0	2.890	5.6 & 6
CHF	Instrument de couverture	CHF 42.352	0	2.890 5.6 & 6
1 à 5 ans		CHF 42.352	0	2.890
Plus de 5 ans		CHF 0	0	0
B. Cash Flow Hedge			31.555	0 5.6 & 6
IRS	Instrument de couverture	€8.031	431	0 6
1 à 5 ans		€8.031	431	0
Plus de 5 ans		€0	0	0
IRS	Instrument de couverture	€400.000	30.838	0 6
1 à 5 ans		€0	0	0
Plus de 5 ans		€400.000	30.838	0
CAP	Instrument de couverture	CHF 41.113	286	0 5.6 & 6
1 à 5 ans		CHF 41.113	286	0
Plus de 5 ans		CHF 0	0	0
C. Natural Hedge			1.769	4.187 5.6 & 6
CCIRS	Non qualifié comme instrument de couverture	CHF 23.042	0	4.187 6
1 à 5 ans		CHF 23.042	0	4.187
Plus de 5 ans		CHF 0	0	0
Loan USD	Non qualifié comme instrument de couverture	USD 39.647	1.403	0 6
1 à 5 ans		USD 39.647	1.403	0
Plus de 5 ans		USD 0	0	0
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 60.973	586	0 5.6 & 6
1 à 5 ans		SEK 60.973	586	0
Plus de 5 ans		SEK 0	0	0

SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	-SEK 60.973	-220	0	5.6 & 6
1 à 5 ans		-SEK 60.973	-220	0	
Plus de 5 ans		SEK 0	0	0	
D. Autres instruments financiers	Non qualifié comme instrument de couverture		3.964	3.964	5.6 & 6
1 à 5 ans			3.964	3.964	
Plus de 5 ans			0	0	
II. Actifs et passifs courants			3.178	1.681	5.6 & 6
A. Net Investment Hedge			1.611	1.440	5.6 & 6
CHF	Instrument de couverture	CHF 24.109	0	1.440	5.6 & 6
USD	Instrument de couverture	USD 48.635	1.611	0	5.6 & 6
B. Cash Flow Hedge			0	122	6
C. Natural Hedge			1.567	119	5.6 & 6
GBP	Non qualifié comme instrument de couverture	GBP 7.859	0	49	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 23.758	265	0	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK -23.758	-109	0	5.6 & 6
JPY	Non qualifié comme instrument de couverture	JPY 9.600	0	70	6
USD	Non qualifié comme instrument de couverture	USD 34.803	1.411	0	6

L'ensemble des instruments financiers du groupe relèvent des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur des autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes :

- Les rubriques 'passifs portant intérêts' incluent les emprunts obligataires à taux fixe dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- Les rubriques 'autres actifs financiers' et 'autres passifs financiers' incluent les instruments dérivés dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
 - soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
 - soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe

7.1. Les litiges

Ghislenghien :

Comme annoncé dès 2011, Fluxys Belgium a entrepris, en accord avec les assureurs et les autres parties responsables, de procéder à l'indemnisation définitive des victimes privées de l'accident survenu à Ghislenghien en 2004. Toutes les victimes qui se sont manifestées à ce jour et qui avaient droit à une indemnisation ont depuis été indemnisées.

Demande d'indemnité relative à l'investissement 'Open Rack Vaporizer'

Une demande d'indemnité pour compensation de travaux complémentaires a été introduite par un fournisseur dans le cadre de l'investissement 'Open Rack Vaporizer' réalisé par Fluxys LNG. Cette dernière conteste cette demande et un expert a été désigné afin d'évaluer le dossier. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce stade du dossier, compte tenu de l'expertise toujours en cours. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2023.

Autres recours

D'autres recours dans le cadre de l'exploitation de nos installations sont en cours mais leur impact potentiel n'est pas matériel et/ou les procédures ont été mises en suspens.

7.2. Biens et valeurs détenus pour compte de tiers, en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation

Dans le cadre de ses activités, le groupe détient du gaz appartenant à ses clients dans les canalisations, au niveau du site de stockage à Loenhout ainsi que dans les réservoirs des terminaux GNL à Zeebrugge et Dunkerque.

7.3. Garanties reçues

Les cautionnements bancaires en faveur du groupe comprennent, d'une part, des garanties reçues des entrepreneurs à titre de garantie de bonne fin des travaux qu'ils exécutent et, d'autre part, des garanties bancaires reçues des clients. Les pertes de crédit attendues sur les garanties reçues sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

7.4. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

Des garanties locatives ainsi que d'autres sûretés ont été constituées au profit des propriétaires des biens loués par le groupe. Toutefois, ceux-ci ne sont pas significatifs pour le groupe Fluxys.

7.5. Engagements dans le cadre des contrats de leasing Transitgas, TENP et Interconnector

Dans le cadre des conventions de leasing Transitgas et TENP, FluxSwiss et Fluxys TENP se sont engagées à payer les redevances dues pour la mise à disposition de respectivement 90 % et 64,25 % des capacités de ces installations. L'échéance de ces conventions est respectivement 2026 et 2031, avec faculté de prolongation.

Interconnector s'est engagée dans le cadre d'une convention de leasing conclue avec FL Zeebrugge à payer les redevances dues pour la mise à disposition des installations. Cette convention nécessite le maintien d'un niveau de trésorerie minimum en Interconnector, clause respectée au 31-12-2023. L'échéance de cette convention se situe en 2025.

7.6. Engagements dans le cadre des contrats de services de terminalling

Les contrats de souscription de capacité conclus avec les utilisateurs du Terminal GNL à Zeebrugge (Capacity Subscription Agreements ou CSA) prévoient la mise à disposition de 110 fenêtres d'accostage (slots) par année contractuelle jusqu'en 2023 et 88 fenêtres d'amarrage par année contractuelle jusqu'en 2027.

Lors de la fenêtre contraignante d'un Open Season qui a été tenue fin 2020 pour des capacités de regazéification supplémentaires au Terminal GNL de Zeebrugge, toute la capacité proposée de 6 millions de tonnes par an (ou près de 10,5 GWh/h) a été souscrite. Sur cette base, Fluxys LNG a pris en février 2021 la décision finale d'investissement pour la construction des infrastructures supplémentaires nécessaires au Terminal GNL de Zeebrugge. Les capacités de regazéification supplémentaires seront fournies en deux étapes :

- à partir de début 2024, un total de 4,7 millions de tonnes par an sera déjà fourni,
- à partir de début 2026, toute la capacité supplémentaire de 6 millions de tonnes sera fournie.

En 2019, en plus des contrats susmentionnés, un nouveau contrat à long terme a été conclu avec Qatar Petroleum, filiale de Qatar Terminal Limited (QTL), pour les slots de déchargement restants jusque 2039 avec possibilité de prolongement jusque 2044.

En outre, Yamal Trade (une filiale à 100 % de Yamal LNG) et Fluxys LNG ont signé un contrat d'une durée de 20 ans pour le transbordement de maximum 8 millions de tonnes de GNL par an au port de Zeebrugge en Belgique. Ce contrat a démarré lors de la mise en service du cinquième réservoir au Terminal GNL de Zeebrugge à fin 2019.

7.7. Engagements dans le cadre de financements et engagements envers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le groupe Fluxys Belgium a conclu des financements auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui prévoient des clauses contractuelles (financial covenants) satisfaites par le groupe au 31-12-2023. Ces emprunts, tout comme les emprunts obligataires, comportent également une clause Pari Passu.

Dunkerque LNG a contracté un financement de 800M€ dont 400M€ à taux variable (couvert par un swap de taux d'intérêts vers taux fixe) remboursable en mars 2028 et avec 400M€ à taux fixe remboursable linéairement jusqu'à fin 2036 – et avec une période de grâce de 5 ans. Ce financement prévoit des clauses contractuelles (financial covenant) de type 'EBITDA par rapport à l'endettement financier net' et « Debt service cover ratio », clauses satisfaites par le groupe au 31-12-2023.

Un financement externe a été octroyé à TAP à partir de décembre 2018. Suite à l'achèvement des travaux en novembre 2020, une garantie limitée subsiste en cas de non-paiement par les expéditeurs ou en cas de force majeure. La quote-part de Fluxys dans la garantie représente 20% du montant tiré. Les pertes de crédit attendues sur les garanties données sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Enfin, certaines garanties ont été fournies dans le cadre de financements. Elles se concrétisent principalement sous forme de garanties sur les revenus générés par l'activité concernée, sur les créances commerciales et sur des actions détenues.

7.8. Engagements dans le cadre de projets en cours de construction

Le groupe Fluxys finance par ailleurs les investissements prévus dans le projet EUGAL. Notre participation totale est estimée à 390 M€, dont presque 388 M€ a déjà été investie au 31-12-2023. En outre, le groupe Fluxys participe également aux investissements dans TENP, avec une participation estimée à 228M€, dont 118M€ ont été investis à la date de clôture.

7.9. Autres engagements donnés et reçus

D'autres engagements ont été donnés ou reçus par le groupe Fluxys mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

Note 8. Parties liées

Le groupe Fluxys est contrôlé par la société Publigaz.

En 2023, le groupe Fluxys a réalisé des transactions avec les activités conjointes, Tenp KG et Transitgas et avec des entreprises mises en équivalence, à savoir TAP, Condor Holding et Balansys (principalement financement).

Les transactions avec les actionnaires de la société mère concernent SFPI, Publigaz et EIP, il s'agit notamment de financements.

Les autres parties liées reprennent les transactions avec les actionnaires en FluxSwiss (financement) ainsi que les relations avec les administrateurs et les membres de la management team, cette dernière étant chargée entre autres de la gestion de l'entreprise et des décisions concernant les investissements.

Parties liées						En milliers d'euros					
31-12-2023											
	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées et coentreprise	Autres parties liées	Total						
I. Actif avec les parties liées	21.439	0	13.000	0	34.439						
1. Autres actifs financiers	20.800	0	3.000	0	23.800						
1.1 Titres, autres que des actions	0	0	0	0	0						
1.2 Autres créances	20.800	0	3.000	0	23.800						
2. Autres actifs non courants	0	0	0	0	0						
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0						
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0						
3. Clients et autres débiteurs	639	0	10.000	0	10.639						
3.1. Clients	0	0	10.000	0	10.000						
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0						
3.3. Autres débiteurs	639	0	0	0	639						
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0						
5. Autres actifs courants	0	0	0	0	0						
II. Passifs avec les parties liées	30.000	58.576	0	18.531	107.107						
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	30.000	58.576	0	18.531	107.107						
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0						
1.2. Contrats de location	0	0	0	0	0						
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0						
1.4. Autres emprunts	30.000	58.576	0	18.531	107.107						
2. Fournisseurs et autres créditeurs	0	0	0	0	0						
2.1. Fournisseurs	0	0	0	0	0						
2.2. Autres créditeurs	0	0	0	0	0						
3. Autres passifs courants	0	0	0	0	0						

Parties liées						En milliers d'euros					
31-12-2022											
	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées et coentreprise	Autres parties liées	Total						
I. Actif avec les parties liées	23.717	0	15.000	0	38.717						
1. Autres actifs financiers	23.500	0	15.000	0	38.500						
1.1 Titres, autres que des actions	0	0	0	0	0						
1.2 Autres créances	23.500	0	15.000	0	38.500						
2. Autres actifs non courants	0	0	0	0	0						
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0						
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0						
3. Clients et autres débiteurs	217	0	0	0	217						
3.1. Clients	0	0	0	0	0						
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0						
3.3. Autres débiteurs	217	0	0	0	217						
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0						
5. Autres actifs courants	0	0	0	0	0						
II. Passifs avec les parties liées	30.000	56.664	0	20.929	107.593						
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	30.000	56.664	0	20.929	107.593						
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0						
1.2. Contrats de location	0	0	0	0	0						
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0						
1.4. Autres emprunts	30.000	56.664	0	20.929	107.593						
2. Fournisseurs et autres créditeurs	0	0	0	0	0						
2.1. Fournisseurs	0	0	0	0	0						
2.2. Autres créditeurs	0	0	0	0	0						
3. Autres passifs courants	0	0	0	0	0						

Parties liées						En milliers d'euros					
31-12-2023											
	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total						
III. Transactions entre parties liées	0	0	0	0	0						
1. Ventes d'immobilisations	0	0	0	0	0						
2. Achats d'immobilisations (-)	0	0	0	0	0						
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	0	0	1.763	0	1.763						
4. Prestations de services reçues (-)	0	0	0	0	0						
5. Résultat financier	-732	-4.011	0	-1.020	-5.763						
6. Rémunérations aux membres du management et aux administrateurs				4.646	4.646						
dont avantages à court terme				3.986	3.986						
dont avantages postérieurs à l'emploi				660	660						

Parties liées						En milliers d'euros					
31-12-2022											
	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total						
III. Transactions entre parties liées											
1. Ventes d'immobilisations	0	0	0	0	0						
2. Achats d'immobilisations (-)	0	0	0	0	0						
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	0	0	1.888	0	1.888						
4. Prestations de services reçues (-)	0	0	0	0	0						
5. Résultat financier	-686	-3.832	0	-1.566	-6.084						
6. Rémunérations aux membres du management et aux administrateurs				3.808	3.808						
dont avantages à court terme				3.163	3.163						
dont avantages postérieurs à l'emploi				645	645						

Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux principaux dirigeants

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de Fluxys SA est composé de maximum 12 membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée générale des actionnaires. Le groupe Fluxys n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs; les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec le groupe. Nous renvoyons le lecteur à la Note 8 pour plus d'informations à ce sujet.

Note 10. Événements postérieurs à la clôture

Fluxys Belgium et la CREG ont convenu en février 2024 de proposer au marché par le biais d'une consultation publique des adaptations à la méthodologie tarifaire pour le réseau de transport de gaz naturel, l'installation de stockage de gaz naturel et l'installation de GNL pour la période régulatoire 2024-2027.

La méthodologie tarifaire, adoptée en juin 2022, prévoit l'utilisation d'un taux sans risque de 1,68% pour le calcul de la marge, et ce pour les quatre années de la période régulatoire 2024-2027. Dans un contexte actuel de forte volatilité des taux d'intérêts, d'une tendance globalement haussière depuis ces deux dernières années et d'une inflation particulièrement élevée en 2022, un certain nombre de changements sont nécessaires pour garantir aux gestionnaires une rémunération équitable des capitaux investis dans les actifs régulés, et leur permettre de réaliser les investissements nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La consultation publique sur les modifications de la méthodologie tarifaire se tiendra du 14 mars au 14 avril 2024. L'impact de ces modifications proposées sera couvert par le biais du compte de régularisation. Les tarifs fixés par la CREG pour la période 2024-2027 restent donc à ce stade inchangés.

Comptes annuels statutaires de Fluxys SA en normes belges

Etant donné que Fluxys SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur comptable, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de la société. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun, en application de l'article 3 :17 du Code des sociétés et associations, de ne publier qu'une version abrégée des comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2023.

Le commissaire a émis un rapport sans réserve sur les comptes annuels statutaires de Fluxys SA.

Ces documents ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Ils sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : Fluxys SA

Département Communication
Avenue des Arts 31, 1040 Bruxelles.

1. Bilan

Actif	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Frais d'établissement	3.082	536
Actifs immobilisés	2.818.873	2.315.348
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	403	504
Immobilisations financières	2.818.470	2.314.844
Actifs circulants	1.767.149	2.147.401
Créances à plus d'un an	776.321	1.058.251
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	401.159	90.921
Placements de trésorerie	494.249	685.736
Valeurs disponibles	67.873	300.583
Comptes de régularisation	27.547	11.910
Total	4.589.104	4.463.285

Passif	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Capitaux propres	1.917.727	1.884.982
Capital	1.709.060	1.708.824
Primes d'émission	82.795	82.641
Plus-values de réévaluation	0	0
Réserves	98.800	89.636
Bénéfice reporté	27.072	3.881
Subsides en capital	0	0
Provisions et impôts différés	0	0
Provisions pour risques et charges	0	0
Impôts différés	0	0
Dettes	2.671.377	2.578.303
Dettes à plus d'un an	908.681	508.868
Dettes à un an au plus	1.743.998	2.056.293
Comptes de régularisation	18.698	13.142
Total	4.589.104	4.463.285

2. Compte de résultats

Compte de résultats	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Ventes et prestations	15.603	12.539
Coût des ventes et des prestations	31.663	29.013
Résultat d'exploitation	-16.060	-16.474
Produits financiers	321.779	191.758
Charges financières	119.583	22.462
Résultat financier	202.196	169.296
Bénéfice de l'exercice avant impôts	186.136	152.822
Prélèvements sur les impôts différés	0	5
Impôts sur le résultat	2.866	1.557
Bénéfice de l'exercice	183.270	151.270
Transfert aux réserves immunisées	0	0
Bénéfice de l'exercice à affecter	183.270	151.270

Le résultat net de Fluxys s'élève à 183.270 k€, contre 151.270 k€ l'année précédente. Le résultat de l'exercice est essentiellement constitué par les dividendes versés par Fluxys Belgium, Fluxys Europe, Fluxys International et Corumba Holding.

3. Affectation et prélèvements

Affectation et prélèvements	En milliers d'euros	
	31-12-2023	31-12-2022
Bénéfice à affecter	187.151	155.097
Bénéfice de l'exercice à affecter	183.270	151.270
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	3.881	3.827
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	9.164	7.563
A la réserve légale	9.164	7.563
Aux autres réserves	0	0
Résultat à reporter	27.072	3.881
Bénéfice à reporter	27.072	3.881
Bénéfice à distribuer	150.915	143.653
Rémunération du capital	150.915	143.653

4. Etat du capital au terme de l'exercice

Etat du capital au terme de l'exercice		En milliers d'euros	
		31-12-2023	
Capital souscrit			
Au terme de l'exercice précédent		1.743.546	
Au terme de l'exercice		1.743.782	
Représentation du capital			
Actions nominatives		87.189.092	
Actions dématérialisées		0	
Actions au porteur		0	
Structure de l'actionariat			
Actionnaires	Type	Nombre d'actions	%
Publigaz	Actions sans mention de valeur nominale	67.529.377	77,44
EIP Neon Holding I	Actions sans mention de valeur nominale	13.285.348	15,24
Société Fédérale de Participations et d'Investissement	Actions sans mention de valeur nominale	3.000.442	3,44
AG Insurance	Actions sans mention de valeur nominale	1.722.884	1,98
Ethias	Actions sans mention de valeur nominale	1.033.731	1,19
Ethias Co	Actions sans mention de valeur nominale	114.859	0,13
Membres du personnel et du management	Actions sans mention de valeur nominale	502.451	0,58

5. Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat		En milliers d'euros	
		31-12-2023	
Détail de la rubrique 670/3			
Impôts sur le résultat de l'exercice		6	
Impôts et précomptes dus ou versés		12.077	
Excédents d'impôts estimés		-12.071	
Suppléments d'impôts estimés			
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		2.859	
Suppléments d'impôts dus ou versés			
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés		2.859	
Disparité entre bénéfice avant impôts et bénéfice taxable estimé			
Bénéfice avant impôts		186.136	
Éléments fiscaux :			
Revenus définitivement taxés		-222.271	
Dépenses non admises		450	
Intérêts notionnels		0	
Prélèvements sur les impôts différés		0	
Réduction de valeur sur immobilisation financière		1.581	
Transfert intragroupe		-2.849	
Bénéfice imposable estimé		-36.953	

6. Bilan Social

6.1 Etat des personnes occupées

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

1a. Au cours de l'exercice			
	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	37,8	20,9	16,9
Temps partiel	15,3	11,4	3,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	43,4	24,9	18,5
Nombre effectif d'heures prestées			
Temps plein	58.580	33.744	24.836
Temps partiel	8.418	6.316	2.102
Total	66.998	40.060	26.938
Frais de personnel			
Temps plein	6.783.125 €	3.692.365 €	3.090.760 €
Temps partiel	2.726.906 €	2.013.654 €	713.252 €
Total	9.510.031 €	5.706.019 €	3.804.012 €
Montant des avantages accordés en sus du salaire	65.650 €	39.390 €	26.260 €
1b. Au cours de l'exercice précédent			
	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs en équivalents temps plein	49,9	32,1	17,8
Nombre effectif d'heures prestées	77.524	50.741	26.783
Frais de personnel	10.339.313 €	7.109.312 €	3.230.001 €
Montant des avantages accordés en sus du salaire	66.581 €	45.781 €	20.800 €

2. A la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	39	15	44,2
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	39	15	44,2
Contrat à durée déterminée	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	21	11	24,6
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	1	0	1,0
De niveau supérieur non universitaire	2	0	2,0
De niveau universitaire	18	11	21,6
Femmes	18	4	19,6
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	0	0	0,0
De niveau supérieur non universitaire	6	1	6,3
De niveau universitaire	12	3	13,3
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	32	15	37,2
Employés	7	0	7,0
Ouvriers	0	0	0,0
Autres	0	0	0,0

* équivalents temps plein

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0,6	0,0
Nombre effectif d'heures prestées	1.144	0,0
Frais pour l'entreprise	59.972 €	0,0 €

6.2 Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	10	0	10,0
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	10	0	10,0
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	10	1	10,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	10	1	10,8
Contrat à durée déterminée	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	0	1	0,8
Prépension	0	0	0,0
Licenciement	1	0	1,0
Autre motif	9	0	9,0
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

* équivalents temps plein

6.3 Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	22	16
Nombre d'heures de formation suivies	454	242
Coût net pour l'entreprise	154.352 €	88.380 €
Dont coût brut directement lié aux formations	154.352 €	88.380 €
Dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0 €	0 €
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0 €	0 €
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	18	14
Nombre d'heures de formation suivies	451	276
Coût net pour l'entreprise	47.348 €	38.750 €
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour l'entreprise	0 €	0 €

Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Fluxys SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables. Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 5 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Fluxys SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 9.545,0 millions et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 327,1 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Diegem, le 16 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Wim Van Gasse *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

24WVG0076

Déclaration des personnes responsables

Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

Par la présente, nous attestons qu'à notre connaissance :

1. les états financiers de Fluxys, établis conformément aux normes comptables en vigueur, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des sociétés comprises dans la consolidation ;
2. le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 28 mars 2024

Christian Leclercq
Chief Financial Officer

Pascal De Buck
Administrateur délégué
et Chief Executive Officer

Glossaire

Pertinence des ratios financiers publiés

Le Groupe Fluxys évalue de manière continue sa solidité financière, notamment au moyen des ratios financiers suivants :

- **Solvabilité:** le rapport entre l'endettement financier net et la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net permet de mettre en exergue la solidité de la structure financière du groupe Fluxys.
- **Couverture des intérêts:** le rapport entre le FFO, avant dépenses d'intérêts, et les dépenses d'intérêts représente la capacité du groupe de couvrir ses dépenses d'intérêts grâce à ses activités opérationnelles.
- **Endettement financier net / RAB étendue :** ce ratio exprime la quote-part de la RAB étendue financée par de l'endettement externe.
- **FFO / endettement financier net :** ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s'acquitter de ses dettes sur base du cash généré par ses activités opérationnelles.
- **RCF / endettement financier net :** ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s'acquitter de ses dettes sur base du cash généré par ses activités opérationnelles après paiement des dividendes.

Définition des indicateurs

Autres investissements corporels hors RAB

Investissements cumulés moyens en immobilisations corporelles liées aux extensions du terminal GNL de Zeebrugge et aux activités non soumises à régulation.

Charges financières nettes

Dépenses d'intérêts sous déduction des produits financiers sur contrats de leasing, des intérêts sur placements et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres intérêts perçus, avec exclusion des intérêts sur actifs et passifs réglementaires.

Dépenses d'intérêts

Dépenses d'intérêts sur dettes (y compris sur dettes de leasing) sous déduction des intérêts sur actifs réglementaires.

EBIT

Earnings Before Interests and Taxes ou résultat opérationnel des activités poursuivies auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBIT comme référence pour suivre sa performance opérationnelle dans le temps.

EBITDA

Earnings Before Interests, taxes, depreciation and amortization ou résultat opérationnel des activités poursuivies avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBITDA comme référence pour suivre sa performance opérationnelle, en excluant les éléments qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts (y compris dettes de leasing) sous déduction des passifs réglementaires, de la trésorerie liée aux opérations de refinancement anticipé et de 75% du solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes (les 25% restants sont considérés comme réserve à des fins opérationnelles (fonds de roulement) et ne sont donc pas disponibles à des fins d'investissements). Cet indicateur donne un aperçu du montant des dettes portant intérêts qui resterait si toute la trésorerie disponible serait utilisée pour rembourser les emprunts. Afin de refléter plus fidèlement la réalité, la contribution exceptionnelle de solidarité de 300 millions d'euros a été retirée de la trésorerie lors du calcul de l'endettement financier net. En effet, cette dette a été comptabilisée au 31 décembre, alors que la mise en paiement a été effectuée en janvier 2023, ce qui a une influence significative dans le calcul.

FFO

Funds from Operations ou résultat opérationnel des activités poursuivies, hors mouvements des actifs et passifs réglementaires, avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées et duquel sont déduits les charges financières nettes et les impôts exigibles. C'est un indicateur du cash généré par les activités opérationnelles et donc de la capacité du groupe à repayer ses créanciers, faire des investissements et également à verser des dividendes aux investisseurs.

RAB

Average Regulated Asset Base ou moyenne de l'année de la base d'actifs régulés. La RAB est un concept réglementaire correspondant à la base d'actifs régulés, sur laquelle peut être déterminé le rendement, qui est lui-même soumis au cadre tarifaire réglementé par la CREG (ou régulateurs étrangers).

RAB étendue

Total de la RAB et des autres investissements corporels hors RAB.

RCF

Retained Cash-Flow ou FFO sous déduction des dividendes versés. C'est un indicateur du cash généré par les activités opérationnelles après paiement des dividendes et donc de la capacité nette du groupe à repayer ses créanciers ou faire des investissements.

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	325.772	417.589	4
Amortissements	467.658	471.548	4.3.5
Provisions	1.169	-6.024	4.3.5
Dépréciations de valeur	6.731	26.612	4.3.5
Résultat des sociétés mises en équivalence	150.366	79.420	4.6
Dividendes de sociétés non consolidées	8.500	0	4.4.2
EBITDA en milliers d'euros	960.196	989.145	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	325.772	417.589	4
Résultat des sociétés mises en équivalence	150.366	79.420	4.6
Dividendes de sociétés non consolidées	8.500	0	4.4.2
EBIT en milliers d'euros	484.638	497.009	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Produits financiers sur contrats de leasing	1.132	1.112	4.4
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	29.844	10.727	4.4
Autres intérêts	13.508	1.009	4.4
Charges d'intérêts sur dettes	-130.601	-66.932	4.5
Charges d'intérêts sur dettes de leasing	-6.480	-7.425	4.5
Intérêts sur actifs et passifs réglementaires	38.801	6.207	
Charges financières nettes en milliers d'euros	-53.796	-55.302	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Charges d'intérêts sur dettes	-130.601	-66.932	4.5
Charges d'intérêts sur dettes de leasing	-6.480	-7.425	4.5
Intérêts sur passifs réglementaires	39.840	6.623	
Dépenses d'intérêts en milliers d'euros	-97.241	-67.734	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	325.772	417.589	4
Produits des activités ordinaires - Mouvements des actifs et passifs réglementaires	386.762	588.379	4
Amortissements	467.658	471.548	4.3.5
Provisions	1.169	-6.024	4.3.5
Dépréciations de valeur	6.731	26.612	4.3.5
Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence	162.866	33.283	E
Dividendes de sociétés non consolidées	8.500	0	4.4.2
Charges financières nettes	-53.796	-55.302	
Impôts exigibles	-97.322	-119.261	4.7
FFO en milliers d'euros	1.208.340	1.356.824	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
FFO	1.208.340	1.356.824	E
Dividendes versés	-239.883	-188.992	
RCF	968.457	1.167.832	

Bilan consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Passifs portant intérêts non-courants	2.880.427	2.486.442	5.14
Passifs portant intérêts courants	118.460	137.073	5.14
Garanties octroyées	0	0	7.7
Prêts non-courants	-21.266	-40.473	5.7
Placements de trésorerie (75%)	-144.559	-194.700	5.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75%)	-623.840	-709.898	5.11
Autres actifs financiers (75%)	-80.324	-80.625	5.6.2
Endettement financier net en milliers d'euros	2.128.898	1.597.819	

Bilan consolidé Fluxys SA en millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Notes
Transport	2.937,6	2.941,1	
Transport - Fluxys Belgium	2.046,6	2.059,1	
Transport - Fluxys TENP/TENP	329,0	305,0	
Transport - Fluxys Deutschland	562,0	577,0	
Stockage	228,0	228,0	
Terminalling GNL	311,0	305,7	
RAB (en millions d'euros)	3.476,6	3.474,9	
Autres investissements corporels hors RAB	2.785,5	2.755,7	
RAB étendue (en millions d'euros)	6.262,1	6.230,6	

En Belgique, la Regulated Asset Base (RAB) est déterminée sur base de la valeur comptable moyenne des actifs immobilisés de la période, à laquelle sont ajoutés essentiellement les amortissements comptables cumulés sur les plus-values de réévaluation. Le calcul est conforme à la méthodologie tarifaire publiée par la CREG.

Questions relatives à des données financières ou comptables

Geert Hermans

+32 2 282 75 66 – geert.hermans@fluxys.com

Contact presse

+32 471 95 00 24 – press@fluxys.com

Création et réalisation

www.chriscom.eu

Photographie

Will Anderson, Serch Carrière, Renaud Coppens, Fabrice Debatty, Julien De Wilde, Frédéric Garrido-Ramirez, Rodrigo Gomez Rovira / GNL Quintero, Jasper Leonard, Christophe Licoppe, Nicolas Lobet, OGE, OQGN, Valentyna Rostovikova, David Samyn, TBG

Fluxys

Avenue des Arts 31 – 1040 Bruxelles

+32 2 282 72 11 – www.fluxys.com

TVA BE 0827.783.746 – RPM Bruxelles

D/2024/12.604/2

Éditeur responsable

Leen Vanhamme

Avenue des Arts 31 – 1040 Bruxelles

Ce rapport financier annuel est également disponible en néerlandais et en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, contactez le département Communication : communication@fluxys.com

 <https://be.linkedin.com/company/fluxys>

 @FluxysGroup

 [instagram@fluxys](https://www.instagram.com/fluxys)